

**Conséquences possibles de l'évolution démographique
des Premières nations
Rapport final**

Préparé par

Four Directions Consulting Group

Winnipeg, Manitoba

Le 5 août, 1997

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et n'engagent nullement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 2004
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-7066-000-FF-A1
Catalogue R2-340/2004F-PDF
ISBN/ISSN : 0-662-77178-8

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title: **Implications of First Nations Demography (Final Report)**

Résumé

Ce rapport a pour objet de donner un aperçu des tendances démographiques récentes chez les Premières nations et d'évaluer les grandes conséquences que devraient entraîner, pour les populations et les collectivités des Premières nations et pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les changements démographiques qui s'opéreront à court terme (1996-2000) et à moyen terme (2001-2010). Les principaux résultats de l'étude sont résumés dans les pages qui suivent.

Tendances démographiques

- # En dépit d'une forte baisse de la fécondité, la population des Premières nations, tant dans les réserves qu'hors de celles-ci, a connu un fort taux d'accroissement tout au long de la période 1980-1995. L'accroissement a toutefois été particulièrement important entre les années 1985 et 1990; cela tient dans une large mesure aux réintégrations et aux nouvelles inscriptions qui ont eu lieu suivant l'adoption, en 1985, de la nouvelle *Loi sur les Indiens* (loi C-31). Ce facteur continuera, à court et à moyen terme, de contribuer à l'accroissement de la population des Premières nations, mais dans une mesure beaucoup moindre qu'entre 1985 et 1990.
- # La baisse du taux de fécondité entre 1980 et 1985 n'a pas entraîné une réduction du nombre des naissances. Au cours de cette période, l'accroissement de la population en âge de procréer a largement compensé la baisse du taux de fécondité et a contribué à faire augmenter le nombre des naissances dans la population des Premières nations. Cette tendance devrait se maintenir à moyen terme.
- # Au cours de la période 1986-1991, on a assisté chez les Premières nations à un accroissement de la migration nette vers les grandes villes et les réserves, à partir des régions rurales et des petites villes. Il s'agit là d'une tendance amorcée il y a plus de vingt ans.
- # Bien que l'on s'attende que le taux d'accroissement de la population des Premières nations diminue entre 1996 et 2010, on prévoit que l'effectif de cette population augmentera de 83 600 personnes environ d'ici l'an 2000 et de 135 900 personnes entre les années 2001 et 2010. Environ 44 % de l'accroissement prévu devrait être observé dans les réserves. Les provinces/régions dans lesquelles la population des Premières nations devrait progresser le plus rapidement sont les provinces des Prairies.

- # À court et à moyen terme, on prévoit que la baisse continue du taux de fécondité et la baisse du taux de mortalité entraîneront un léger vieillissement de la population des Premières nations. Cela dit, les populations vivant dans les réserves devraient demeurer relativement *jeunes*, en ce que les jeunes cohortes devraient continuer d'y être plus nombreuses que les autres. Au cours de la période 1996-2010, le vieillissement des populations hors des réserves devrait être comparable au vieillissement des populations dans les réserves.
- # Depuis 1995, les changements apportés en vertu de la loi C-31 aux règles concernant le droit à l'inscription ont très peu d'effet sur la taille de la population indienne inscrite. On estime qu'en 1995, quelque 14 000 enfants nés d'Indiens inscrits (soit 10 % environ des enfants nés entre 1985 et 1995) s'étaient vu refuser le droit à l'inscription. La plupart de ces enfants vivaient hors des réserves. Le nombre d'enfants qui se verront refuser le droit à l'inscription devrait progresser de plus en plus rapidement entre 1996 et 2010. Entre les années 2005 et 2010, on estime que 18 % des enfants nés d'Indiens inscrits se verront refuser le droit à l'inscription aux termes de la Loi.
- # Plus de 40 % des Premières nations ont adopté des règles déterminant l'appartenance à la bande. Sauf quelques rares exceptions, on prévoit que ces règles créeront différentes «classes de citoyens» dans les collectivités des Premières nations, classes qui n'auront pas toutes les mêmes droits et privilèges. Et si, à l'heure actuelle, ces règles ont peu d'effet d'un point de vue démographique, on craint que dans la majorité des Premières nations, un nombre considérable de personnes dans les générations futures se verront refuser d'appartenir à la bande. Dans les dix à quinze années à venir, cette question peut devenir une préoccupation importante pour certaines des Premières nations.

Conséquences du point de vue de la santé

- # À cause de l'accroissement démographique et du vieillissement de la population, le nombre d'Indiens inscrits souffrant de diabète, qui était de 30 000 personnes environ en 1995, devrait s'accroître pour dépasser 50 000 personnes en l'an 2010. Par ailleurs, il se peut que l'on assiste chez les Indiens inscrits à une augmentation d'affectations qui touchent plus particulièrement les personnes âgées. Nous ne disposons cependant pas de données qui nous auraient permis d'établir des projections.
- # D'après le niveau actuel de la demande de services dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, on prévoit qu'au cours des quinze prochaines années, le nombre de consommations pharmaceutiques

augmentera de plus de 50 % par année et le nombre de consommations dentaires, de 32 % par année. Au cours de la même période, les dépenses annuelles au titre des consommations pharmaceutiques devraient progresser de 56 % (en dollars de 1995) et les dépenses annuelles pour les consommations dentaires, de 37 %.

Conséquences du point de vue de l'aide sociale

- # La hausse du taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale et l'accroissement de l'effectif des populations vivant dans les réserves ont donné lieu à une augmentation rapide du nombre de prestataires de l'aide sociale. D'après les prévisions, l'effectif des personnes vivant dans les réserves et touchant des prestations d'aide sociale, qui est actuellement de 150 000 environ, devrait grossir pour atteindre 250 000 en l'an 2010.

Conséquences du point de vue de l'instruction

- # Compte tenu des tendances que l'on observe à l'heure actuelle, le nombre d'enfants vivant dans les réserves qui fréquenteront l'école primaire ou secondaire devrait s'accroître de 25 000 (ou 24 % environ) au cours des quinze prochaines années.
- # Au cours de la période 1981-1995, le nombre d'Indiens inscrits fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire a progressé rapidement. Le taux de scolarisation au postsecondaire a lui aussi augmenté rapidement et l'on s'attend qu'il continuera de croître. Compte tenu de l'accroissement prévu de la population indienne inscrite, on peut s'attendre que, d'ici quinze ans, il y aura fort accroissement de l'effectif indien inscrit fréquentant des établissements postsecondaires. En effet, cet effectif devrait s'être accru de 6 000 sur la période 1995-2000 et devrait augmenter de 7 000 au cours de la période 2001-2010.

Conséquences du point de vue du logement et des infrastructures

- # En se fondant sur les projections du nombre de ménages dans les réserves de même que sur les taux de construction résidentielle passés, on peut prévoir que la demande annuelle de logements neufs soit comparable à la demande ces dernières années. Si l'on pose qu'un logement continuera d'abriter plus d'une famille (comme l'on fait Nault et collaborateurs dans le calcul de leurs projections, 1993), il faut prévoir que 3 400 logements neufs devront être

construits chaque année durant la période 1996-2000 et 3 200 par année sur la période 2001-2010. Si l'on veut éliminer la cohabitation des familles, il faudra alors construire 3 900 nouveaux logements durant la première période et 3 600 durant la seconde.

- # Entre 1987 et 1996, les dépenses d'infrastructure par personne vivant dans les réserves se sont accrues de près de 50 %. Si l'on pose que le niveau de ces dépenses demeurera le même qu'en 1995-1996, l'accroissement démographique entraînera, au cours des quinze prochaines années, une augmentation annuelle de 260 millions de dollars environ (en dollars de 1995) au titre des dépenses d'infrastructure.

Conséquences du point de vue des économies locales

- # Pour que le taux d'emploi enregistré en 1991 puisse être maintenu dans les réserves sur la période 1996-2000, il faudra qu'il se crée chaque année dans chacune des réserves du Canada 1 630 emplois en moyenne, soit un nombre légèrement inférieur au nombre annuel d'emplois créés dans les réserves au cours des années 80. Pour que le taux d'emploi observé en 1991 puisse être maintenu durant les dix années suivantes (2001-2010), il faudra qu'il se crée chaque année dans les réserves quelque 1 940 emplois.
- # Et si l'on veut que le taux d'emploi dans les réserves corresponde au taux d'emploi moyen pour le Canada (61 % environ), le nombre d'emplois à créer dans chaque réserve s'établira à 6 600 par année environ pour la période 1996-2000 et à 8 870 pour la période 2001-2010. Ces chiffres sont supérieurs de quatre à cinq fois au taux de croissance de l'emploi dans les réserves au cours des années 1980.

Conséquences du point de vue du tissu sociopolitique

- # En raison des changements apportés en 1985 à la *Loi sur les Indiens* et de l'adoption, par les Premières nations, de différents codes (ou règles) régissant l'appartenance aux bandes, il existe à l'heure actuelle plusieurs classes d'Indiens : ceux qui ont le statut d'Indien inscrit et qui sont membres d'une bande; ceux qui sont inscrits, mais qui ne sont pas membres d'une bande, et ceux qui sont membres d'une bande, mais qui n'ont pas droit à l'inscription. Enfin, il y a aussi un groupe de descendants d'Indiens inscrits qui ne sont pas membres d'une bande et n'ont pas droit à l'inscription.

- # La création de classes semblables dans les populations des Premières nations entraînera vraisemblablement des difficultés, notamment des contestations devant les tribunaux, des conflits internes et des querelles entre gouvernements. Si, à l'intérieur d'une même réserve, certains résidents reçoivent des services particuliers ou ont des droits différents de ceux des autres, cela peut entraîner des frictions, voire une scission dans certaines collectivités où un groupe de résidents réclamera des institutions ou des structures administratives propres.

- # L'implantation de telles classes au sein des Premières nations pourrait influencer sur la structure de l'appareil gouvernemental dont ces dernières se doteront et sur les modalités concrètes d'administration des collectivités. Comment les Premières nations entendent-elles intégrer ces différentes classes de résidents dans le processus politique? Et que dire de la population hors réserve affiliée aux Premières nations, à la fois du point de vue juridique et de celui de l'ascendance?

- # Le gouvernement fédéral et les provinces vont devoir élaborer des politiques pour établir un partage des responsabilités en ce qui concerne le financement et la fourniture des services aux diverses populations autochtones vivant dans les réserves et hors de celles-ci. Les Autochtones vivant dans les réserves relèveront-ils du Fédéral et les Autochtones hors des réserves, des provinces? Des mécanismes de recouvrement des coûts seront-ils mis en place et des ententes seront-elles conclues? Jusqu'où s'étend la responsabilité du gouvernement fédéral à l'endroit des peuples autochtones? Il s'agit là de questions que se posent depuis longtemps les gouvernements qui se sont succédé au niveau fédéral et la création de nouvelles classes parmi les descendants d'Indiens inscrits complique les choses et oblige à les envisager différemment.

Table des matières

	Page
Résumé	i
Table des matières	vi
Liste des tableaux	viii
Liste des figures	x
Liste des figures en annexe	xix
1. Introduction	1
1.1 Population étudiée et couverture géographique	2
1.2 Intervalles choisis pour l'examen des données	3
1.3 Principales tendances démographiques	3
1.4 Effets éventuels des changements démographiques sur les populations et collectivités des Premières nations	6
1.5 Sources et particularités des données	6
2. Tendances démographiques récentes dans les populations des Premières nations	10
2.1 Fécondité et mortalité	11
2.2 Inscriptions et réintégrations aux termes de la loi C-31	16
2.3 Loi C-31 et transmission du statut	23
2.4 Loi C-31 et règles concernant l'appartenance à l'effectif d'une bande	32
2.5 Migration	36
2.6 Formation des ménages et des familles	41
3. Extrapolation des tendances démographiques récentes chez les Premières nations	45
3.1 Taille et accroissement de la population	45
3.2 Accroissement selon la province/région	48
3.3 Structure par âge	53

Liste des tableaux

	Page	
Tableau 1	Facteurs influant sur les principales dimensions démographiques, juridiques/politiques/culturelles et socio-économiques	5
Tableau 2	Service à la population et caractéristiques des collectivités sur lesquels peuvent influencer les principales dimensions démographiques, juridiques/politiques/culturelles et socio-économiques	7
Tableau 3	Répartition des codes des Premières nations régissant l'appartenance, à la bande, selon les critères sur lesquels repose le code, Canada et provinces/régions, 1992	35
Tableau 4	Courants nets de migration entre les réserves et les zones hors des réserves au cours de la période 1986-1991, Indiens inscrits aux termes de la loi C-31, Canada, 1991	39
Tableau 5	Taux estimés de chefs de ménage et de chefs de famille chez les Indiens inscrits, selon le groupe d'âge et le lieu de résidence, Canada, 1981, 1986 et 1991	42
Tableau 6	Pourcentage de la population indienne inscrite ayant consulté au cours de l'année précédente, selon l'âge, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1991	69
Tableau 7	Pourcentage de la population indienne inscrite de 15 ans ou plus ayant déclaré certains problèmes de santé dans l'Enquête auprès des peuples autochtones, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1991	70

Tableau 8	Nombres annuels moyens de logements devant être construits dans les réserves, historiques et projetés, selon deux scénarios de construction, 1990-2010	98
Tableau 9	Taux d'emploi chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1981 et 1991	104
Tableau 10	Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, suivant deux scénarios de croissance de l'emploi et suivant la province/région, 1996-2010	109
Tableau 11	Groupes dans lesquels se classeront les descendants des personnes ayant le statut d'Indien inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens (1985) et des règles en matière d'appartenance à la bande	112

Liste des figures

		Page
Figure 1	Taux estimé de fécondité totale dans la population indienne inscrite, Canada, 1970-2010	12
Figure 2	Taux estimé de fécondité totale dans la population indienne inscrite, selon la province/région, Canada, 1990	13
Figure 3	Nombre estimé de naissances vivantes au cours des cinq années précédant l'année indiquée, population indienne inscrite, Canada, 1990-2010	14
Figure 4	Espérance de vie à la naissance, estimée et projetée, selon le sexe, population indienne inscrite, Canada, 1980-2010	15
Figure 5	Nombre de personnes ayant fait une demande d'inscription et nombre de personnes inscrites aux termes de la loi C-31, selon l'année, Canada, 1985-1996	18
Figure 6	Répartition des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 et des Indiens inscrits, selon la province/région, au 31 décembre 1995	19
Figure 7	Proportion de la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995	20
Figure 8	Proportion de la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, au 31 décembre 1995	21

Figure 9	Répartition des Premières nations dans les réserves suivant la part représentée dans ces dernières par les Indiens inscrits aux termes de la loi C-31	22
Figure 10	Fréquence estimée des mariages mixtes dans la population indienne inscrite, Canada, 1975-1995 (moyenne pour des intervalles de cinq ans)	25
Figure 11	Fréquence estimée des mariages mixtes dans la population indienne inscrite vivant dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995	26
Figure 12	Fréquence estimée des mariages mixtes dans la population indienne inscrite vivant hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995	27
Figure 13	Répartition des Premières nations selon la fréquence des mariages mixtes et le lieu de résidence, Canada, 1995	28
Figure 14	Fréquence estimée des mariages mixtes dans les réserves des Premières nations, selon la taille de l'effectif dans les réserves, Canada, 1995	29
Figure 15	Enfants nés d'Indiens inscrits selon le résultat de la demande d'inscription et le lieu de résidence, Canada, 1986-1995	31
Figure 16	Premières nations : part (en %) des enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription aux termes de l'article 6 de la loi C-31 dans l'effectif total des enfants nés d'Indiens inscrits, Canada, 1995	32
Figure 17	Migration nette estimée chez les Indiens inscrits, par province/région, Canada, 1976-1981 et 1986-1991	37
Figure 18	Courants nets de la migration entre les réserves et les zones hors réserve, 1986-1991, Indiens inscrits de 5 ans ou plus, Canada, 1991	37

Figure 19	Part des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 dans la migration nette vers les réserves, selon la province/région, Canada, 1986-1991	40
Figure 20	Nombre estimé des ménages indiens inscrits, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1980-1995	43
Figure 21	Taux annuel estimé d'accroissement des ménages indiens inscrits, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1980-1995	44
Figure 22	Part estimée des familles monoparentales dans l'ensemble des familles indiennes inscrites, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1991	45
Figure 23	Population indienne inscrite estimée, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1985-2010 (projections)	46
Figure 24	Taux d'accroissement annuel moyen estimé de la population indienne inscrite, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1981-2010	47
Figure 25	Part de la population indienne inscrite dans les réserves, Canada, 1985-2010	49
Figure 26	Population indienne inscrite estimée, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995	49
Figure 27	Part estimée de la population indienne inscrite dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995	50
Figure 28	Taux d'accroissement annuel moyen de la population indienne inscrite, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010	50

Figure 29	Répartition de l'accroissement de la population indienne inscrite dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010	52
Figure 30	Répartition de l'accroissement de la population indienne inscrite hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010	52
Figure 31	Répartition estimée de la population indienne inscrite dans les réserves et hors des réserves, selon l'âge, Canada, 1995	54
Figure 32	Variation estimée de l'effectif de la population indienne inscrite dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010	54
Figure 33	Taux estimé d'accroissement annuel moyen de la population indienne inscrite dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010	55
Figure 34	Variation estimée de la taille de la population indienne inscrite hors des réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010	55
Figure 35	Taux estimé d'accroissement annuel moyen de la population indienne inscrite hors des réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010	56
Figure 36	Répartition estimée de la population indienne inscrite dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995 et 2010	56
Figure 37	Population indienne inscrite estimée, dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995 et 2010	57
Figure 38	Population indienne inscrite dans les réserves, rapport de masculinité selon l'âge, Canada, 1995	58
Figure 39	Population indienne inscrite hors des réserves, rapport de masculinité, selon l'âge, Canada, 1995	59

Figure 40	Inscriptions cumulatives aux termes de la loi C-31, par année, Canada, 1985-2010	60
Figure 41	Enfants nés d'Indiens inscrits dans l'intervalle quinquennal précédant l'année indiquée, selon le résultat de la demande d'inscription aux termes de l'article 6, Canada, 1995-2010 (projections)	61
Figure 42	Proportion des Premières nations dans lesquelles les mariages mixtes dépasseront le seuil de risque établi, selon la catégorie de règles régissant l'appartenance à la bande, Canada, 1992	63
Figure 43	Nombre estimé des ménages indiens inscrits dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1995-2010 (projections)	65
Figure 44	Taux annuel estimé d'accroissement des ménages indiens inscrits dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010	66
Figure 45	Taux annuel estimé d'accroissement des ménages indiens inscrits hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010	66
Figure 46	Pourcentage estimé de la population âgée de 15 ans ou plus admissible aux services de la DGSM et atteinte de diabète, d'après les chiffres de 1991 sur la fréquence du diabète selon l'âge, Canada, 1995-2010	71
Figure 47	Nombre estimé de personnes dans la population adulte admissible aux services de la DGSM et atteinte de diabète, d'après les chiffres de 1991 sur la fréquence du diabète selon l'âge, Canada, 1995-2010	72
Figure 48	Nombre moyen par personne de consommations dentaires et pharmaceutiques, services non assurés, population indienne inscrite, selon l'âge, Canada, 1994-1995 et 1995-1996	73

Figure 49	Nombre moyen par personne de consommations dentaires ou pharmaceutiques, services non assurés, population indienne inscrite, selon la région, Canada, 1994-1995 et 1995-1996	74
Figure 50	Dépenses moyennes par personne au titre des consommations pharmaceutiques et dentaires, selon l'âge, population indienne inscrite, Canada, 1994-1995 et 1995-1996	76
Figure 51	Dépenses moyennes par personne au titre des consommations pharmaceutiques et dentaires, selon la province/région, population indienne inscrite, Canada, 1994-1995 et 1995-1996	76
Figure 52	Nombre projeté de consommations, services non assurés pris en charge par la Direction générale des services médicaux, selon le genre de consommation, Canada, 1995-2010	77
Figure 53	Dépenses projetées au titre des consommations, services non assurés pris en charge par la Direction générale des services médicaux, selon le genre de consommation, 1995-2010	77
Figure 54	Taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale, historiques et projetés, Canada, 1981-2010	80
Figure 55	Effectifs de prestataires d'aide sociale dans les réserves, historiques et projetés, Canada, 1981-2010	80
Figure 56	Taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale, historiques et projetés, population vivant dans les réserves, selon la région et l'année, 1995, 2000 et 2010	82
Figure 57	Accroissement projeté du nombre de prestataire d'aide sociale, intervalles quinquennaux, population vivant dans les réserves, selon la région, 1995-2010	84

Figure 58	Proportion des enfants placés, population vivant dans les réserves, Canada, 1981-1995	84
Figure 59	Nombres, historiques et projetés, d'enfants placés, population vivant dans les réserves, Canada, 1981-2010	85
Figure 60	Dépenses par enfant placé (en dollars de 1995), population indienne inscrite dans les réserves, 1981-1995	86
Figure 61	Taux de scolarisation au primaire et au secondaire, dans les réserves, selon l'âge, 1985, 1990 et 1995	88
Figure 62	Taux de scolarisation au primaire et au secondaire, historiques et projetés, Indiens inscrits dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1985-2010	89
Figure 63	Croissance projetée des effectifs des élèves au primaire et au secondaire, dans les réserves, selon les régions du MAINC, intervalles de cinq ans, 1985-2010	90
Figure 64	Répartition de l'accroissement projeté des effectifs des élèves au primaire et au secondaire, selon les régions du MAINC, 1995-2000	91
Figure 65	Répartition de l'accroissement projeté des effectifs des élèves au primaire et au secondaire, selon les régions du MAINC, 2000-2010	91
Figure 66	Taux de scolarisation au postsecondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite, Canada, 1981-2010	93
Figure 67	Effectif indien inscrit entre les âges de 20 à 29 ans, historique et projeté, Canada, 1981-2010	93
Figure 68	Tendance de la scolarisation au postsecondaire, Canada, 1980-2010	94

Figure 69	Progression des dépenses par étudiant au postsecondaire, population indienne inscrite, 1984-2010	94
Figure 70	Progression des dépenses engagées par le MAINC au postsecondaire, Canada, 1985-2010	95
Figure 71	Évolution du stock de logements dans les réserves, suivant deux scénarios de construction, Canada, 1990-2010	97
Figure 72	Mises en chantier, historiques et projetées, suivant deux scénarios de construction, Canada, 1990-2010	97
Figure 73	Programme des affaires indiennes et inuit, dépenses en immobilisations selon la composante, en dollars de 1995, Canada, 1987-1996	99
Figure 74	Programme des affaires indiennes et inuit, dépenses au titre des infrastructures, historiques et projetées, en dollars de 1995, Canada, 1987-2010	100
Figure 75	Population indienne inscrite de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1986-2010	101
Figure 76	Taux d'accroissement annuel moyen estimé de la population indienne inscrite âgée de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1986-2010	102
Figure 77	Taux d'accroissement annuel moyen projeté, population indienne inscrite de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1996-2000 et 2001-2010	102
Figure 78	Population indienne inscrite de 15 ans ou plus, dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010 (projetée)	103

Figure 79	Population indienne inscrite de 15 ans ou plus, hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010 (projetée)	103
Figure 80	Croissance requise du taux annuel d'emploi, suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, Canada, 1996-2010	105
Figure 81	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, Canada, 1996-2010	106
Figure 82	Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux enregistré dans cette population en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010	107
Figure 83	Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les collectivités hors des réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux enregistré dans cette population en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010	107
Figure 84	Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux enregistré dans cette population en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010	108
Figure 85	Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les collectivités hors des réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux d'emploi dans la province/région en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010	108

Liste des figures en annexe

	Page
Figure A-1 Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Atlantique, 1981-2010	126
Figure A-2 Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Atlantique, 1981-2010	126
Figure A-3 Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Québec, 1981-2010	127
Figure A-4 Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et prévus, dans les réserves, région du Québec, 1981-2010	127
Figure A-5 Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Ontario, 1981-2010	128
Figure A-6 Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Ontario, 1981-2010	128
Figure A-7 Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Manitoba, 1981-2010	129
Figure A-8 Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Manitoba, 1981-2010	129
Figure A-9 Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Saskatchewan, 1981-2010	130

Figure A-10	Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Saskatchewan, 1981-2010	130
Figure A-11	Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Alberta, 1981-2010	131
Figure A-12	Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Alberta, 1981-2010	131
Figure A-13	Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Colombie-Britannique, 1981-2010	132
Figure A-14	Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Colombie-Britannique, 1981-2010	132
Figure A-15	Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Yukon, 1981-2010	133
Figure A-16	Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, région du Yukon, 1981-2010	133
Figure B-1	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de l'Atlantique, 1985-2010	135
Figure B-2	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région du Québec, 1985-2010	135

Figure B-3	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de l'Ontario, 1985-2010	136
Figure B-4	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région du Manitoba, 1985-2010	136
Figure B-5	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de la Saskatchewan, 1985-2010	137
Figure B-6	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de l'Alberta, 1985-2010	137
Figure B-7	Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de la Colombie-Britannique, 1985-2010	138
Figure C-1	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de l'Atlantique, 1996-2010	140
Figure C-2	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région du Québec, 1996-2010	141
Figure C-3	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de l'Ontario, 1996-2010	142

Figure C-4	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région du Manitoba, 1996-2010	143
Figure C-5	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de la Saskatchewan, 1996-2010	144
Figure C-6	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de l'Alberta, 1996-2010	145
Figure C-7	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de la Colombie-Britannique, 1996-2010	146
Figure C-8	Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région du Nord canadien, 1996-2010	147

1. Introduction

Il est indispensable de comprendre les changements démographiques qui s'opèrent dans une population pour pouvoir assurer une planification sociale et économique à moyen et à long terme. La taille d'une population et sa répartition suivant des caractéristiques telles l'âge, le sexe et la langue, influent sur un vaste éventail de comportements. En déterminant la répartition future d'une population, l'on est mieux en mesure de prévoir la demande pour une vaste gamme de produits et de services. Par ailleurs, lorsque l'on comprend l'évolution démographique d'une population minoritaire, on est mieux à même de comprendre la relation entre ce groupe et la majorité, de même que la façon dont cette relation évoluera dans le temps. Les effets des changements démographiques chez les Indiens inscrits revêtent une importance particulière pour les gouvernements des Premières nations et pour le gouvernement fédéral en raison des responsabilités que ces derniers doivent assumer à l'égard des Indiens inscrits et des services qu'ils doivent fournir à cette population.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est actuellement engagé dans un programme de recherche de quatre ans pour évaluer les pressions démographiques qui impliqueront des conséquences pour les Premières nations et pour le Ministère. La présente étude, qui constitue un volet de ce programme, a pour objet de décrire la nature des changements démographiques s'opérant dans la population indienne inscrite au Canada et de donner un vaste aperçu des conséquences que représentent ces changements pour les Premières nations plus particulièrement, ainsi que pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pour réaliser cette étude, nous nous sommes fondés sur d'autres études et sur des données qui sont largement disponibles. Pour ce qui est de la présentation géographique des données, nous décrivons les tendances chez les Indiens vivant dans les réserves et chez ceux vivant hors des réserves (en accordant une attention particulière aux premiers) et cela, pour l'ensemble du Canada et pour les différentes régions. Notre propos n'est pas de soumettre de nouvelles analyses ni d'effectuer une analyse approfondie des questions que nous avons choisi d'examiner, mais plutôt de fournir au lecteur l'analyse dont il a besoin pour interpréter les données que nous lui présentons.

Cette étude comporte certaines déficiences. Parce que nous n'avons pas voulu produire de nouvelles données ou proposer de nouvelles analyses, nous nous sommes uniquement servis de travaux existants et de données qui sont largement disponibles. De plus, dans certains domaines, nous ne disposons pas de données. Pour de nombreuses questions, par exemple celle de la santé et celle des dépenses en investissement des collectivités, les données dont nous disposons ne nous permettaient d'en décrire qu'une ou deux dimensions. Cela dit, nous estimons que

bien que le tableau que nous brossons dans ces cas soit incomplet, l'information et les exemples présentés permettront au lecteur de se faire une idée des changements susceptibles de s'opérer dans l'avenir. Nous tenons par ailleurs à souligner que notre analyse des liens causaux entre les variables est assez simple et directe. Nous reconnaissons qu'il y a de nombreux liens entre les variables et que ces liens ne vont pas toujours dans un seul sens, en ce qu'une variable de résultat peut, à son tour influencer sur une variable causale. Toutefois, une analyse plus approfondie de ces relations complexes débordait du champ de l'analyse et ne pouvait être effectuée, compte tenu des données dont nous disposions.

Dans le reste de cette section, nous décrivons nos méthodes, les concepts utilisés et nos sources de données. Dans la section 2, nous analysons les tendances passées et les facteurs susceptibles d'influer dans l'avenir sur la taille et la répartition de la population indienne inscrite. Dans la section 3, nous nous penchons sur les effets probables de ces tendances sur la population, sur sa taille et sur les autres dimensions que nous avons choisi d'étudier. Dans la section 4, nous décrivons l'effet de ces tendances démographiques sur les Premières nations et sur les services offerts aux Indiens inscrits. Dans la section 5, nous résumons les résultats de l'étude de même que les conséquences qu'implique l'évolution démographique de la population indienne inscrite pour les Premières nations d'une part et pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord et d'autres compétences d'autre part.

1.1 Population étudiée et couverture géographique

En raison des difficultés qu'il y a à obtenir et à agréger des données pour les collectivités individuelles des Premières nations, nous avons décrit les tendances pour l'ensemble du Canada, et lorsque c'était possible de le faire, pour les provinces et les régions, en faisant la distinction entre la population vivant dans les réserves et la population vivant hors des réserves.

Notre étude porte essentiellement sur les collectivités et populations des Premières nations. Dans notre examen des populations vivant dans les réserves, nous avons tenu compte de toutes les personnes dans les réserves, qu'elles aient ou non le statut d'Indien inscrit. Pour ce qui est de notre examen des collectivités vivant hors des réserves, il porte principalement sur l'effectif des Indiens inscrits. Soulignons cependant que dans certains points de l'analyse de ces collectivités, nous nous sommes penchés sur les enfants nés d'Indiens inscrits n'ayant pas droit à l'inscription et sur l'effectif des personnes demandant à être inscrites aux termes de la *Loi sur les Indiens de 1985*. (Les changements apportés en 1985 à la *Loi sur les Indiens* en ce qui concerne le droit à l'inscription sont communément appelée « modifications aux termes de la loi C-31 ». Dans cette étude, nous utilisons

l'expression « population inscrite aux termes de la loi C-31 » pour désigner la population ayant obtenu le statut d'Indien inscrit à la suite des modifications adoptées aux termes de la loi C-31.)

1.2 Intervalles choisis pour l'examen des données

Pour examiner les tendances passées et pour décrire les changements à venir, nous avons tâché de présenter les données suivant des intervalles structurés, dans la mesure, bien entendu, où les données nous le permettaient. Pour l'analyse des tendances, nous avons compilé les données pour la période 1980-1996, lorsque c'était possible de le faire. À noter toutefois que nous ne disposons de données cohérentes que pour une partie de cette période. Par exemple, les données qui proviennent du recensement du Canada ne portent que sur les années de recensement. Pour certaines tendances, en particulier les tendances que nous avons dégagées de données provenant du Ministère, nous avons utilisé des intervalles de cinq ans. Parce que l'année 1995 est l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données sur la population indienne inscrite et d'autres types de données ministérielles, nous avons souvent utilisé les années 1980, 1985, 1990 et 1995 comme repères.

Pour évaluer les changements à venir, nous avons établi deux intervalles, un intervalle portant sur le court terme et un autre, sur le moyen terme. Le court terme correspond aux cinq années comprises dans la période 1996-2000 et le moyen terme, la période de dix ans comprise entre les années 2000 et 2010.

1.3 Principales tendances démographiques

Pour les besoins de cette étude, nous avons défini neuf principales dimensions des populations/collectivités des Premières nations (voir le tableau 1). Ces dimensions correspondent à des caractéristiques démographiques (notamment, taille de la population, répartition de la population selon l'âge et le sexe, et selon la composition du ménage ou de la famille), à des caractéristiques juridiques, politiques et culturelles (droit à l'inscription, appartenance à la bande, appartenance culturelle) et à des caractéristiques socio-économiques (état de santé, importance et nature des ressources humaines). Les changements qui s'opéreront eu égard à ces dimensions auront vraisemblablement une incidence sur la demande de services parmi les Premières nations, sur la conduite des affaires publiques au sein de cette population et sur le bien-être de celle-ci.

Un des principaux objectifs de cette étude est de déterminer comment ces dimensions des populations et collectivités des Premières nations seront vraisemblablement appelées à changer à court et à moyen terme. À cet égard, il est

utile d'examiner les données non seulement pour déterminer la nature des changements survenus ces dernières années, mais aussi afin d'éclairer les processus et facteurs ayant contribué à forger ces tendances. En tâchant de comprendre ces processus et facteurs, peut-être serons-nous mieux en mesure de déterminer les tendances à venir.

Comme on peut le voir dans le tableau 1, nous avons isolé neuf facteurs qui ont un effet direct sur les populations et collectivités des Premières nations. Ces facteurs comprennent plusieurs processus démographiques de même que des processus juridiques et politiques précis. Les processus démographiques clés comprennent la fécondité, la mortalité, la migration, la formation et la dissolution des familles, et la nuptialité¹. Ensemble, ces facteurs auront, à long terme surtout, un effet considérable sur la plupart des dimensions des populations et collectivités des Premières nations. De plus, parmi les Premières nations, les processus juridiques ou politiques auront sans aucun doute des effets sur certaines des dimensions des collectivités et des populations. Nous pensons en particulier aux dispositions de la loi C-31 qui touchent la réintégration (ou rétablissement du droit à l'inscription), le droit à l'inscription et l'appartenance à une bande.

¹ Parmi les Indiens inscrits, l'évolution de la nuptialité, c'est à dire de la fréquence des mariages à l'intérieur du groupe (endogamie), par opposition à la fréquence des mariages à l'extérieur du groupe (exogamie), revêt beaucoup d'importance en ce qui a trait à la situation juridique des enfants issus de ces unions (et dont nous reparlerons plus loin). Dans cette étude, le mot « mariage » désigne les unions dont sont issus des enfants, plutôt que les unions légales.

Tableau 1
Facteurs influant sur les principales dimensions démographiques, juridiques/politiques/culturelles et socio-économiques

Facteur	Dimensions démographiques						Dimensions juridiques, politiques, culturelles			Dimensions socio-économiques	
	Taille de la population	Structure par âge	Répartition selon le sexe	Nombre de ménages, de familles	Composition des ménages, des familles	Taille des ménages, des familles	Composition selon le droit à l'inscription	Composition selon l'appartenance à une bande	Appartenance culturelle	Composition selon les ressources humaines	Composition selon l'état de santé
Fécondité	X	X		X	X	X				X	
Mortalité	X	X	X	X	X	X					
Migration	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Formation des familles				X	X	X					
Dissolution des familles				X	X	X					
Endogamie/exogamie	X						X	X	X		
Loi C-31 : réintégrations et nouvelles inscriptions	X	X	X	X			X	X	X	X	
Règles relatives à l'inscription	X	X					X	X	X		
Règles régissant l'appartenance à la bande								X	X		

1.4 Effets éventuels des changements démographiques sur les populations et collectivités des Premières nations

La présente étude porte sur les structures et services sur lesquels les changements démographiques se répercuteront vraisemblablement. Parmi ceux-ci, le logement, l'aide sociale, les services de santé, l'éducation, les infrastructures locales, les économies locales et le tissu sociopolitique des collectivités des Premières nations (voir tableau 2). Mais parce notre propos est de donner un aperçu de la documentation existante et d'en dégager les grandes tendances, nous avons dû simplifier les corrélations pouvant exister entre les différents facteurs. En particulier, les liens causaux sont décrits comme s'ils n'allaient que dans un seul sens. Autrement dit, nous nous bornons à décrire les effets que peuvent avoir sur les services les changements démographiques, bien que nous sachions que la fourniture de services peut influencer sur l'évolution démographique. Par exemple, l'accroissement de la population dans une réserve fait grimper la demande de logements, mais un accroissement du nombre de logements dans une réserve peut y entraîner une augmentation de la population.

Il importe par ailleurs de souligner que l'autonomie gouvernementale des Autochtones peut influencer sur l'évolution démographique, tout dépendant de la façon elle se concrétisera. Si l'autonomie se traduit par une intensification de l'activité économique, par un accroissement des dépenses ou par l'amélioration des infrastructures dans les réserves, il pourrait y avoir accroissement de la migration vers celles-ci. Si l'autonomie crée des difficultés ou de l'incertitude en ce qui concerne l'administration des réserves ou la fourniture de services à l'intérieur de celles-ci, elle pourrait avoir l'effet inverse. De nombreux contre-effets semblables et d'effets indirects pourraient être définis, mais cela dépasserait le champ de cette étude. Nous nous sommes donc limités à décrire les effets démographiques les plus clairs et les plus directs.

1.5 Sources et particularités des données

La présente étude a essentiellement été réalisée à partir d'études et de données existantes. Le lecteur trouvera dans les paragraphes qui suivent une brève description des principales sources utilisées.

Registre des Indiens

Des données chronologiques de base sur la population indienne (notamment des renseignements sur le droit à l'inscription) ont été tirées du Registre, selon l'âge et le sexe, pour les années 1980, 1985, 1990 et 1995. Ces données ont

Tableau 2
Service à la population et caractéristiques des collectivités sur lesquels
peuvent influencer les principales dimensions démographiques,
juridiques/politiques/culturelles et socio-économiques

Dimension	Services à la population et caractéristiques des collectivités sur lesquels peuvent influencer les principales dimensions						
	Logement	Aide sociale	Santé	Éducation	Infrastructures locales	Économies locales	Tissu sociopolitique
Taille de la population	X	X	X	X	X	X	X
Structure par âge	X	X	X	X	X		X
Répartition selon le sexe			X				X
Nombre de ménages, de familles	X				X		
Composition des ménages, des familles	X	X					
Taille des ménages, des familles	X						
Répartition selon le droit à l'inscription	X	X	X	X			X
Répartition selon l'appartenance à une bande	X	X	X	X			X
Appartenance culturelle							X
Répartition selon les ressources humaines		X		X		X	X
Répartition selon l'état de santé	X	X	X				

servi à définir l'évolution dans le temps de différents taux en matière de demande de services. Les données pour l'année 1995 ont également servi à évaluer des processus démographiques, par exemple les caractéristiques de la population inscrite aux termes de la loi C-31 et la fécondité. Le Registre des Indiens contient l'ensemble de données le plus complet qui soit sur la population indienne inscrite. Toutefois, parce qu'il a été établi pour satisfaire à diverses exigences prescrites par la *Loi sur les Indiens*, l'utilisation des données qu'il contient aux fins d'une analyse démographique pose certaines difficultés. Par exemple, il peut s'écouler plusieurs années avant que des individus fassent inscrire dans le Registre différents faits d'état civil (mariages, décès, naissances). En outre, les chiffres relatifs à la population vivant dans les réserves et à la population hors des réserves sont sujets à caution, du fait, en particulier, que certains types d'aide financière sont établis en fonction de la taille de la population vivant dans les réserves. Enfin, bien qu'il permette d'identifier les populations hors des réserves, le Registre n'indique pas dans quelle collectivité ou province ces dernières sont établies.

Tableaux personnalisés du recensement

Des tableaux personnalisés du recensement ont été établis pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à partir des résultats des recensements de 1981, de 1986 et de 1991. Ces tableaux portent sur des régions géographiques spéciales et sur diverses populations, dont celle des Indiens inscrits. Ces tableaux sont une source très riche de données détaillées sur la population indienne inscrite, en ce qu'ils couvrent tout l'éventail des variables du recensement. Toutefois, parce que ces tableaux ont été établis pour servir à diverses fins, on note, dans bon nombre de ces derniers, des différences dans les définitions et catégories utilisées pour décrire les variables. Par ailleurs, les définitions et catégories utilisées dans le cadre du recensement varient d'un recensement à l'autre. Enfin, les données du recensement comportent certaines lacunes qui tiennent d'une part à des incohérences dans le libellé des questions sur l'origine ethnique et le statut d'Indien inscrit, et d'autre part au fait qu'un certain nombre de réserves n'ont pas chaque fois participé aux recensements pris en considération dans cette étude.

Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA)

Les profils produits dans le cadre de cette enquête contiennent des données d'intérêt général sur la population indienne inscrite en 1991, données qui sont présentées pour l'ensemble du Canada et pour les provinces. Parce que ces profils ne comprennent pas de tableaux croisés et parce que la population visée par l'enquête était un peu différente des populations du recensement et du Registre des Indiens, nous ne nous sommes pas beaucoup appuyés sur cette source pour notre étude. Toutefois, nous avons utilisé certains des tableaux produits à partir des résultats de l'EAPA pour la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

Publications du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Pour un certain nombre de questions (par exemple, effectif inscrit dans des établissements d'enseignement, effectif recevant des prestations d'aide sociale et enfants placés, données nationales et régionales), nous nous sommes servis de deux publications du Ministère : *Données ministérielles de base* et *Population du registre des Indiens selon le sexe et la résidence*. Si le document *Données ministérielles de base* contient un vaste éventail de données administratives et démographiques, celles-ci doivent être utilisées avec prudence à cause des changements apportés dans le temps aux procédés administratifs, aux définitions employées et aux méthodes de collecte des renseignements. Soulignons en outre que les chiffres de population établis à partir du Registre des Indiens ne sont pas justes, puisque, comme nous l'avons déjà souligné, certaines personnes tardent à y faire inscrire différents faits d'état civil. En général, il aurait été préférable d'utiliser les chiffres ajustés du Registre des Indiens. Toutefois, cette source ne pouvait pas toujours nous fournir des données aussi fines que nous le souhaitions pour les années étudiées. C'est pour cette raison que nous nous sommes servis des données on redressées du Registre.

Nault et collaborateurs (1993), Projections de la population indienne inscrite

Cette publication donne les projections de la population vivant dans les réserves et de la population vivant hors des réserves, selon la région, le sexe et l'âge. Nous nous en sommes servis pour décrire divers taux et tendances (nous examinons cette source de manière plus approfondie dans la section 3).

Nault et Chen (1993), Projections des ménages et des familles dans la population indienne inscrite

Cette publication contient des projections des ménages et des familles. Nous nous en sommes servis pour décrire différentes tendances et divers taux concernant les ménages.

D'autres sources de données ont par ailleurs été utilisées ou consultées, notamment des travaux de recherche et des données administratives ou personnalisées. Des tableaux personnalisés du recensement et des données administratives nous ont été fournis par le Ministère et ils nous renseignent notamment sur les dépenses d'investissement et sur l'effectif des prestataires de l'aide sociale. Santé Canada nous a fourni un tableau personnalisé sur les services de santé non assurés. Nous avons par ailleurs utilisé les résultats de diverses études démographiques et études thématiques, par exemple l'étude de Clatworthy et Smith (1992) sur les effets de la loi C-31, celles de Chen et collaborateurs (1994) et de Goss Gilroy Inc. (1995) sur l'aide sociale, celle de Gauvin et de Fournier (1992) sur les taux de nuptialité, celle de Kerr et collaborateurs (1995) qui compare les résultats des recensements de 1981 et de 1991 sur la population autochtone et enfin, l'étude préliminaire de Bobet (1996) sur prévalence du diabète.

Nous avons fait des efforts considérables pour apparier les sources de données, les définitions et les périodes de référence, mais il a été fréquemment impossible d'effectuer cet appariement et des compromis ont dû être faits en ce qui concerne les périodes de référence, le champ géographique et le niveau de précision des données. Une de nos principales difficultés tenait au fait que les données consultées ne portaient pas sur les mêmes populations, ces dernières ayant été définies suivant des critères différents. Par exemple, l'Enquête auprès des peuples autochtones avait pour objet d'isoler les personnes qui se disaient Autochtones, alors que le recensement de 1991 visait à déterminer les personnes ayant des origines autochtones.

2. Tendances démographiques récentes dans les populations des Premières nations

Dans cette section, nous examinons brièvement les tendances démographiques récentes parmi les Premières nations. Plus précisément, nous décrivons les changements survenus récemment en ce qui a trait à plusieurs des dimensions clés des Premières nations et nous définissons les tendances historiques observées relativement à plusieurs des facteurs sous-jacents qui ont influé sur ces dimensions. Parmi ces facteurs figurent la fécondité, la mortalité, la migration et les modifications

apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985 (loi C-31). Lorsque les données nous le permettaient, nous avons présenté les tendances pour l'ensemble du Canada et pour les provinces, en faisant la distinction entre la population vivant dans les réserves et celle vivant hors des réserves².

2.1 Fécondité et mortalité

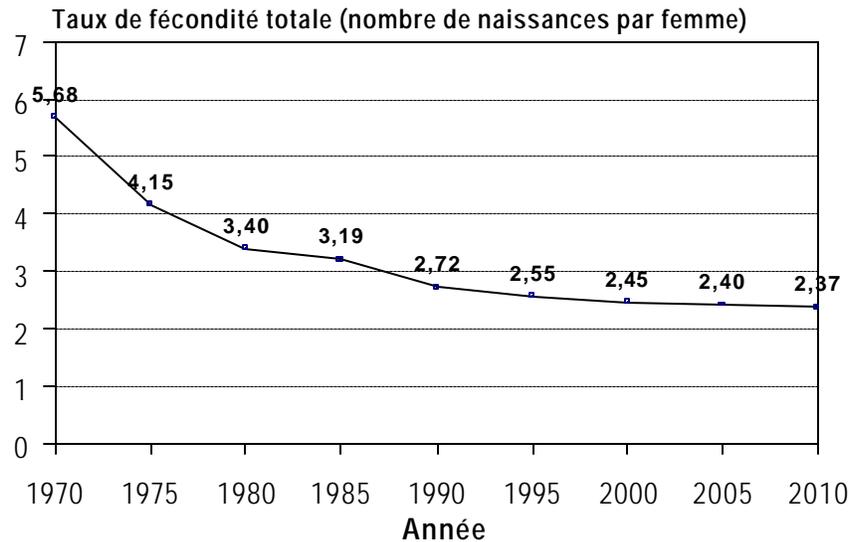
Dans une population où l'immigration et l'émigration sont faibles, la fécondité et la mortalité ont un effet déterminant sur plusieurs aspects de la structure démographique de la population en question³. Plusieurs études ont décrit l'évolution de la fécondité chez les Indiens inscrits. Dans l'ensemble, ces études indiquent qu'au cours des trente dernières années, le taux de fécondité a chuté chez les Indiens inscrits, mais qu'il demeure nettement supérieur au taux pour la population canadienne. Une étude récente, réalisée par Nault et collaborateurs (1993), à l'aide de données provenant du Registre des Indiens, contient des estimations ponctuelles du taux de fécondité totale (nombre de naissances par femme) dans la population indienne inscrite au cours de la période 1970-1990 ainsi que des projections pour la période 1995-2010 (ces estimations et projections sont présentées dans la figure 1). Dans cette étude, Nault a estimé que le taux de fécondité était passé de 5,7 enfants par femme en 1970 à 2,7 enfants par femme en 1990 et il a projeté qu'en 1995, le taux aurait encore diminué pour s'établir à 2,6 enfants par femme.

Dans son analyse, Nault indique par ailleurs que durant la période 1970-1990, le recul du taux de fécondité dans la population indienne inscrite avait été plus fort que dans la population canadienne dans son ensemble. Cela dit, en 1990, le taux de fécondité totale dans la population indienne inscrite était néanmoins supérieur de 49 % au taux dans la population canadienne dans son ensemble (1,8 enfants par femme). En se fondant sur les tendances antérieures, Nault et collaborateurs ont projeté que le taux de fécondité dans la population indienne inscrite continuerait de diminuer à court et à moyen terme, mais qu'il demeurerait supérieur au taux dans la population canadienne et cela, au-delà de l'an 2010.

² Sauf indication contraire, le terme « Premières nations » désigne la population des Indiens inscrits.

³ Bien que l'on ne dispose pas de données récentes sur l'effectif des Indiens inscrits ayant émigré du Canada, les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones nous indiquent que 1 310 Indiens inscrits ont immigré au Canada entre 1986 et 1991. Ainsi, la migration internationale semble avoir peu d'effet sur les caractéristiques de la population indienne inscrite du Canada.

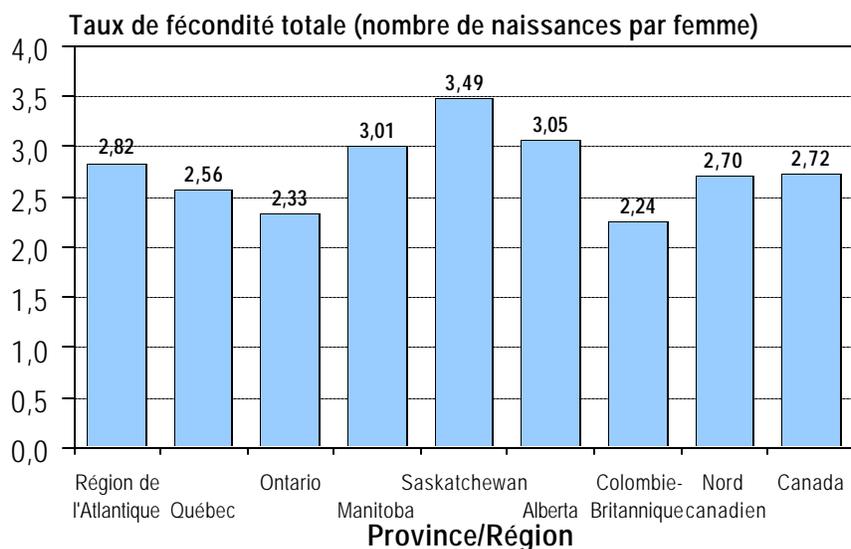
Figure 1
Taux estimé de fécondité totale dans la population indienne inscrite,
Canada, 1970-2010



Sources : Registre des Indiens, données compilées par Nault et collaborateurs (1993). Les chiffres pour l'année 1995 et les années suivantes sont des projections établies par Nault et collaborateurs, suivant une hypothèse de croissance modérée.

Les données sur la fécondité chez les Indiens inscrits qui ont été rassemblées par Nault et collaborateurs mettent en évidence des différences importantes selon la province ou la région. En 1990, les taux de fécondité dans la population indienne inscrite selon la province se situaient entre 2,2 enfants par femme environ en Colombie-Britannique et 3,5 enfants par femme en Saskatchewan (voir figure 2). Soulignons par ailleurs que les Indiens inscrits affichaient des taux de fécondité supérieurs à la moyenne nationale dans les provinces de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta ainsi que dans la région de l'Atlantique. Dans toutes les autres provinces/régions, en particulier en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, le taux de fécondité des Indiens inscrits était inférieur à la moyenne nationale. Au cours de la période 1970-1995, le taux de fécondité dans la population indienne inscrite, comme du reste le taux dans l'ensemble du Canada, a diminué dans toutes les provinces/régions.

Figure 2
Taux estimé de fécondité totale dans la population indienne inscrite, selon la province/région, Canada, 1990



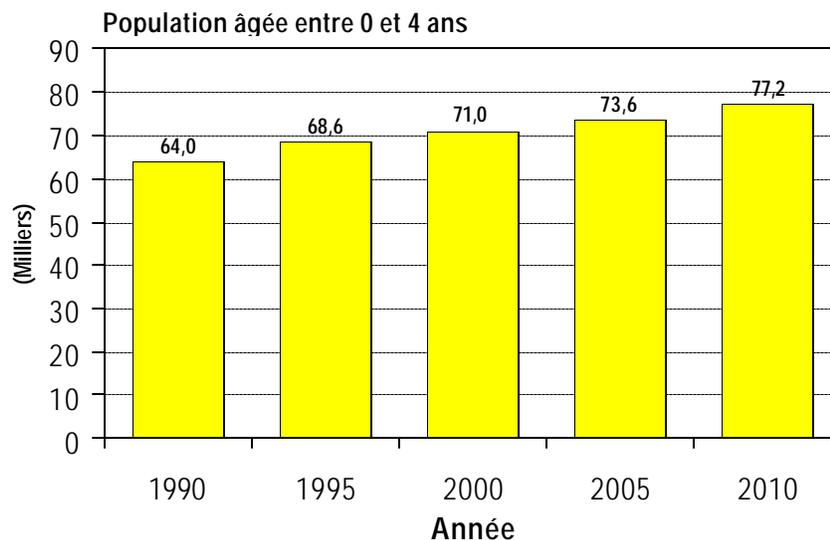
Source : Registre des Indiens, données compilées par Nault et collaborateurs (1993).

Bien que les résultats de l'étude de Nault et collaborateurs de même que les résultats de plusieurs autres travaux de recherche aient montré très clairement qu'il y avait eu baisse importante de la fécondité chez les Indiens inscrits, cette fécondité plus faible ne s'est pas répercutée sur le nombre des naissances. En fait, des données publiées récemment par la Direction générale des services médicaux, à Santé Canada (Santé Canada, 1996) montrent que chez les Indiens inscrits, le nombre des naissances a augmenté, passant de 7 500 en 1980 à plus de 12 200 en 1993. Entre 1980 et 1993, le taux brut de natalité (soit le nombre annuel de naissances pour 1 000 habitants) n'a presque pas bougé, oscillant autour de 27,5 naissances pour 1 000 habitants. Cette augmentation des naissances, en dépit d'une baisse du taux de fécondité totale, tient à la progression de la taille de la population indienne inscrite en âge de procréer. Durant la période, l'augmentation de la taille de la population en âge de procréer a largement compensé la baisse de la fécondité⁴.

⁴Bien qu'une partie de l'augmentation de la population en âge de procréer chez les Indiens inscrits soit attribuable aux nouvelles inscriptions et réintégrations aux termes de la loi C-31, le gros de cet accroissement est dû au vieillissement des Indiens qui ont été inscrits avant l'adoption de la loi C-31.

Et parce que durant la période 1995-2010, la progression de l'effectif des Indiens inscrits en âge de procréer devrait continuer d'être supérieure au recul de la fécondité, il est à prévoir qu'à court et à moyen terme le nombre de naissances continuera d'augmenter dans cette population (voir figure 3)⁵.

Figure 3
Nombre estimé de naissances vivantes au cours des cinq années précédant l'année indiquée, population indienne inscrite, Canada, 1990-2010



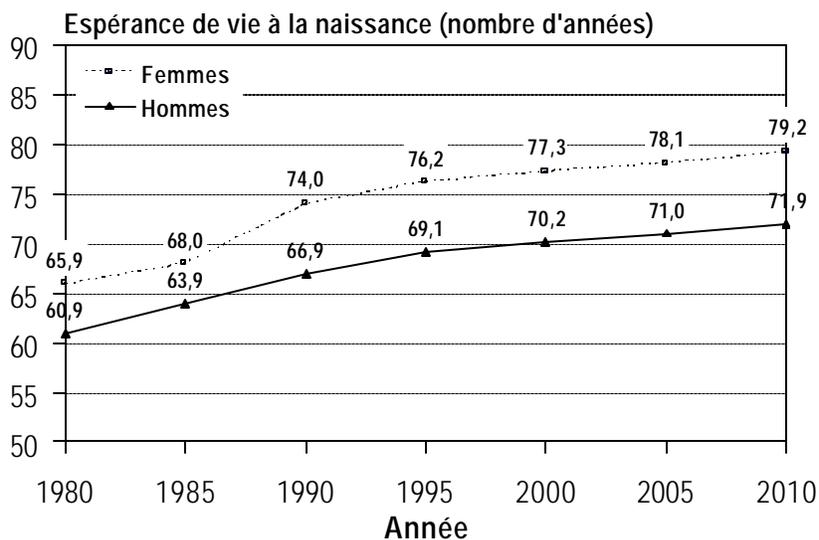
Source : Registre des Indiens, données compilées par Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée.

On prévoit par ailleurs que le recul continu de la mortalité contribue, à court et à moyen terme, à faire grossir la population indienne inscrite. Les données présentées par Nault et collaborateurs (1993) révèlent qu'entre 1980 et 1990, l'espérance de vie à la naissance est passée d'environ 66 ans à 74 ans chez les Indiennes inscrites et d'environ 61 à 67 ans chez les Indiens inscrits (figure 4). Au cours de cette période, l'espérance de vie à la naissance a également augmenté dans l'ensemble

⁵On peut également s'attendre que les mariages mixtes (mariages entre un homme Indien et une femme qui n'est pas Indienne) contribuent à l'augmentation de la population en âge de procréer. Aux termes des modifications apportées en 1985 aux règles relatives au droit à l'inscription, les enfants issus d'une union entre un Indien et une femme qui n'est pas une Indienne peuvent avoir droit à l'inscription (tout dépendant du statut du père). Pour plus de précisions sur cette question, voir la sous-section 2.3.

de la population canadienne⁶. Bien que l'écart entre l'espérance de vie dans la population indienne inscrite et dans la population canadienne se soit réduit durant la période, il demeurerait important en 1990 (écart d'environ 6 ans chez les femmes et de 8 ans chez les hommes).

Figure 4
Espérance de vie à la naissance, estimée et projetée, selon le sexe, population indienne inscrite, Canada, 1980-2010



Source : Données établies par Nault et collaborateurs (1993), à partir des chiffres ajustés du Registre des Indiens. Les chiffres pour 1995 et les années suivantes sont des projections.

Les données relatives à l'espérance de vie à la naissance vont, dans l'ensemble, dans le même sens que les taux bruts de mortalité (nombre de décès pour 1 000 habitants) publiés récemment par Santé Canada (Santé Canada, 1996). Parmi les

⁶Bien qu'il existe des données récentes sur l'espérance de vie dans la population indienne inscrite et que l'on dispose des taux de mortalité dans cette population selon la province et la région, le nombre peu élevé de décès déclarés à l'échelle provinciale ou régionale donne lieu à des tendances et des schémas incohérents. Des données diffusées récemment par Santé Canada indiquent par exemple que dans la plupart des provinces/régions, il y a eu baisse des taux comparatifs de mortalité chez les Indiens inscrits aux cours de la période 1980-1993. Les baisses semblent être particulièrement importantes dans le Nord canadien et dans les Prairies. Par contre, les données de Santé Canada indiquent également qu'il y a récemment eu (depuis 1988) augmentation du taux comparatif de mortalité chez les Indiens inscrits au Québec et dans la région du Pacifique et que ce taux était supérieur en 1993 à ce qu'il était en 1980. Ces données doivent être interprétées avec prudence en ce que les modalités de déclaration établies par Santé Canada (en particulier en ce qui concerne la couverture des données) ne sont pas uniformes dans toutes les provinces/régions.

Indiens inscrits, ce taux est passé de 6,7 décès pour 1 000 habitants en 1980 à environ 5,5 décès pour 1 000 en 1993. Les taux comparatifs de mortalité indiquent des baisses semblables durant la période.

À la lumière des tendances passées, on s'attend à court et à moyen terme de continuer d'assister à des améliorations sur les plans de la mortalité et de l'espérance de vie. Comme le fait voir la figure 4, en 2010, l'espérance de vie à la naissance devrait avoir atteint 79 ans chez les Indiennes inscrites et 72 ans chez les Indiens inscrits. À court terme, cette amélioration n'aura aucun effet sur la répartition par âge de la population indienne inscrite. À plus long terme cependant, le recul de la mortalité aura pour effet d'accroître le poids des cohortes plus âgées dans la structure par âge de cette population.

Une des tendances de la mortalité les plus importantes à avoir été observées chez les Indiens inscrits est la baisse phénoménale de la mortalité infantile. En effet, entre 1980 et 1993, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits est passé de 24 décès à 11 décès pour 1 000 naissances vivantes. Mais en dépit de ce recul, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits demeure supérieur de 60 % environ au taux pour l'ensemble de la population canadienne. Ajoutons toutefois que l'écart entre les deux populations s'est considérablement réduit durant la période. D'après les données de Santé Canada, le gros de la réduction de l'écart entre la mortalité infantile chez les Indiens inscrits et chez l'ensemble des Canadiens est attribuable à la baisse de la mortalité néonatale (mortalité pendant les 28 premiers jours de la vie). Pour Santé Canada, ces réductions doivent principalement être attribuées à un meilleur accès aux services de santé.

2.2 Inscriptions et réintégrations aux termes de la loi C-31

Bien que la fécondité et la mortalité continueront de jouer un rôle déterminant dans l'évolution démographique des Premières nations, plus particulièrement à long terme, les modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens* (communément appelées modifications aux termes de la loi C-31) sont le facteur qui a le plus influé sur la structure de la population indienne inscrite au cours des dix dernières années.

La loi C-31 adoptée en 1985, contient trois ensembles de dispositions susceptibles de se répercuter sur l'évolution démographique des Premières nations, à savoir :

- # les dispositions concernant le rétablissement dans leur droit à l'inscription (réintégration) des personnes qui avaient perdu le statut d'Indien inscrit aux termes de dispositions antérieures de la Loi et, pour la première fois, l'inscription de leurs enfants;

- # les nouvelles règles établissant le droit à l'inscription des enfants dont l'un des parents avait droit à l'inscription après le 17 avril 1985 (règles concernant la transmission du statut);
- # les dispositions donnant aux Premières nations la possibilité d'établir les modalités et règles concernant l'appartenance à leur effectif (règles régissant l'appartenance à la bande).

Bien que l'on ait accordé beaucoup d'attention aux conséquences du premier ensemble de dispositions (celles sur le rétablissement du droit à l'inscription et sur les nouvelles inscriptions), les effets sur la population des Premières nations des deux autres ensembles de dispositions risquent d'être beaucoup plus importants à moyen et à long terme, en particulier en ce qui concerne la population hors des réserves.

Les dispositions qui, jusqu'à maintenant, ont eu les effets démographiques les plus considérables et qui ont reçu le plus d'attention sont celles qui portent sur le rétablissement du droit à l'inscription (réintégration) et sur les nouvelles inscriptions. La figure 5 montre le nombre d'inscriptions effectuées aux termes de la loi C-31 au 31 décembre 1996 de même que le nombre de nouvelles demandes d'inscription reçues entre 1989 et 1996. Au 31 décembre 1996, l'effectif des personnes ayant obtenu le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 s'établissait à plus de 106 000, soit 17 % de la population indienne inscrite totale à cette date.

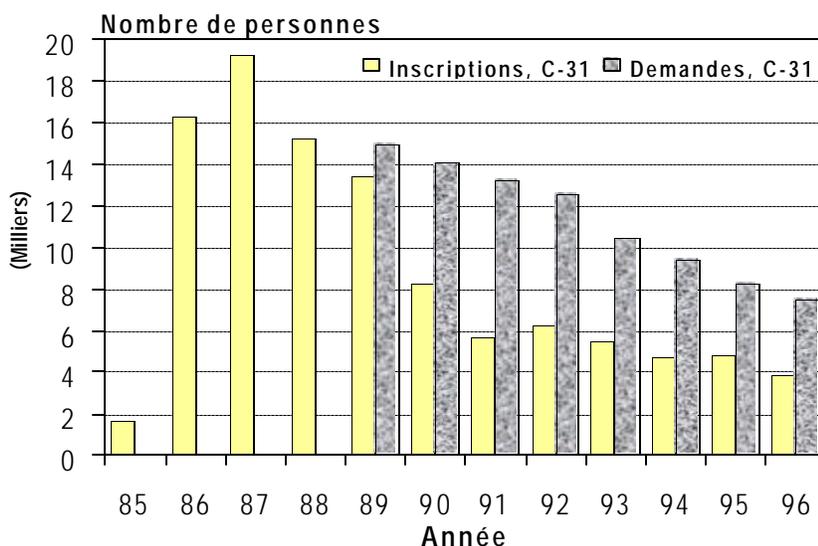
La majorité des personnes ayant recouvré leur droit à l'inscription étaient des femmes, qui avaient perdu ce droit en épousant des hommes qui n'étaient pas des Indiens inscrits, et les enfants issus de ces unions⁷.

La figure 5 montre par ailleurs que le nombre des nouvelles inscriptions, qui a atteint un sommet de 19 000 environ en 1987, a diminué très fortement par la suite, pour s'établir à 4 000 environ en 1996. L'effectif des personnes présentant une demande d'inscription a lui aussi affiché une forte baisse durant la période; en 1996, cet effectif était de 7 800 personnes environ. Ce schéma des inscriptions et des demandes d'inscription autorise à conclure que le gros des inscriptions susceptibles

⁷ Les dispositions de la loi C-31 qui touchent aux réintégrations et aux nouvelles inscriptions semblent avoir eu un certain effet sur la répartition selon le sexe de la population indienne inscrite à l'extérieur des réserves. Entre 1985 et 1990, le rapport des hommes aux femmes est passé de 0,89 à 0,83 chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves. Dans les populations vivant dans les réserves, le rapport n'a pas bougé.

d'être effectuées en vertu de la loi C-31 ont déjà été faites. Cela dit, les données donnent aussi à penser que des demandes d'inscription et des inscriptions continueront de se faire aux termes de la loi C-31, cette dernière ne comportant pas de mesure de temporisation.

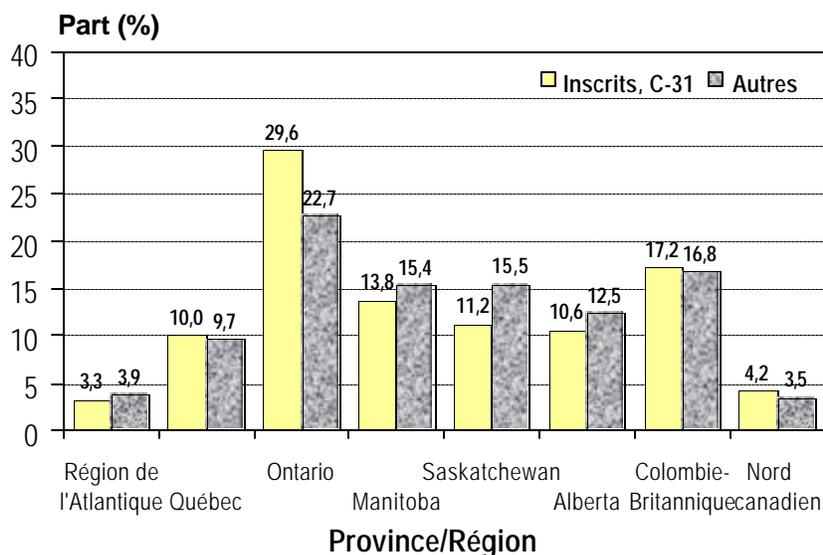
Figure 5
Nombre de personnes ayant fait une demande d'inscription et nombre de personnes inscrites aux termes de la loi C-31, selon l'année, Canada, 1985-1996



Sources : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapports S4, 1988-1996 et Données ministérielles de base, 1994.

La figure 6 donne la part des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 et la part des autres Indiens inscrits dans la population indienne inscrite totale, suivant la province/région, au 31 décembre 1995. Ces répartitions montrent que les provinces/régions dans lesquelles l'effectif des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 a le plus contribué à l'accroissement de la population indienne inscrite totale sont l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et le Nord canadien. Dans ces provinces et cette région, la part représentée par l'effectif des personnes inscrites aux termes de la loi C-31 est supérieure à la part représentée par les autres Indiens inscrits. Dans les Prairies et l'Atlantique, l'effectif des personnes inscrites aux termes de la loi C-31 a eu moins de poids dans l'accroissement de la population indienne inscrite totale, la part représentée par les Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 étant inférieure à la part représentée par les autres Indiens inscrits (cette part était particulièrement petite en Saskatchewan).

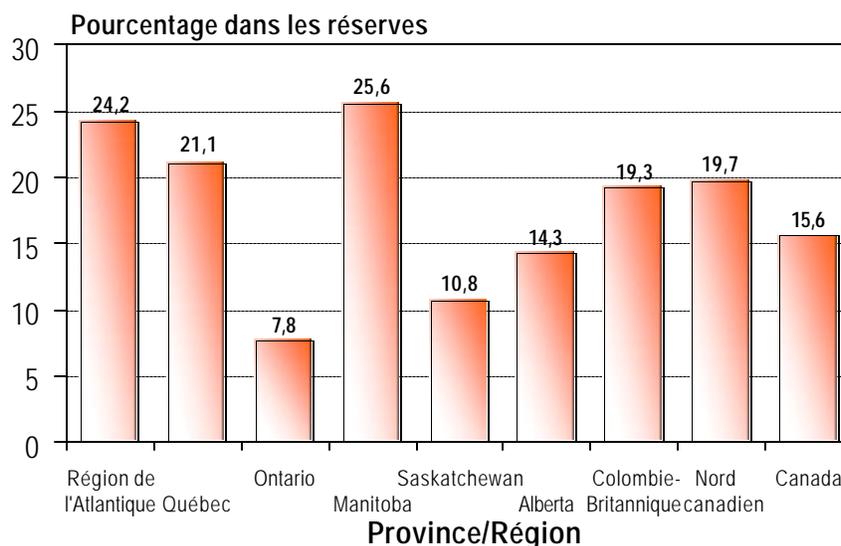
Figure 6
Répartition des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 et des Indiens inscrits, selon la province/région, au 31 décembre 1995



Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

La figure 7 donne la répartition, selon la province/région et pour l'ensemble du Canada, de la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves. Comme on peut le voir, la part des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves est assez petite. D'après les chiffres du Registre des Indiens (au 31 décembre 1995), parmi les quelque 100 958 Indiens ayant obtenu leur statut aux termes de la loi C-31, l'effectif de ceux vivant dans une réserve ou sur des terres de la Couronne n'était que de 15 650 environ, ce qui représente à peu près 15,6 % de l'ensemble de cette population. Des écarts considérables existent suivant la province/région dans le pourcentage de cette population vivant dans les réserves. Les provinces et la région dans lesquelles les Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves constituaient les pourcentages les plus élevés étaient le Manitoba (25,6 %), la région de l'Atlantique (24,2 %), le Québec (21,1%), le Nord canadien (19,7 %) et la Colombie-Britannique (19,1 %). Dans toutes les autres provinces/régions, la proportion des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves était inférieure au pourcentage moyen pour l'ensemble du Canada. Les provinces dans lesquelles ont été enregistrées les plus faibles proportions d'Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves sont l'Ontario (7,8 %) et la Saskatchewan (10,8 %).

Figure 7
Proportion de la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31
vivant dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995

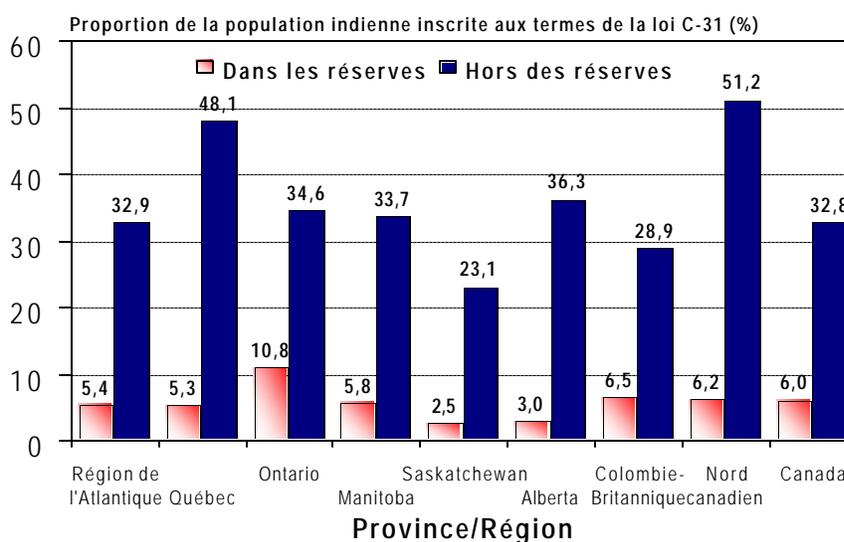


Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

Comme le fait voir la figure 8, l'entrée en vigueur des dispositions de la loi C-31 relatives aux nouvelles inscriptions et aux réintégrations n'a pas dans l'ensemble donné lieu à une forte augmentation de la population vivant dans les réserves. D'après les données du Registre des Indiens, les personnes inscrites aux termes de la loi C-31 ne représentaient, au 31 décembre 1995, que 6 % environ de la population indienne inscrite dans les réserves. Cette année-là, l'Ontario est la province dans laquelle les personnes inscrites aux termes de la loi C-31 représentaient la part la plus élevée de la population dans les réserves (10,8 %) et la Saskatchewan et l'Alberta, les provinces dans lesquelles elles constituaient la part la plus petite (2,5 % et 3,0 % respectivement). Dans les autres provinces/régions, la part que représentait la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31 dans la population indienne inscrite vivant dans les réserves se situait entre 5,3 % et 6,5 %⁸.

⁸ Les données présentées dans la figure 8 portent sur la population indienne inscrite vivant dans une réserve ou sur des terres de la Couronne.

Figure 8
Proportion de la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31,
dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région,
Canada, au 31 décembre 1995

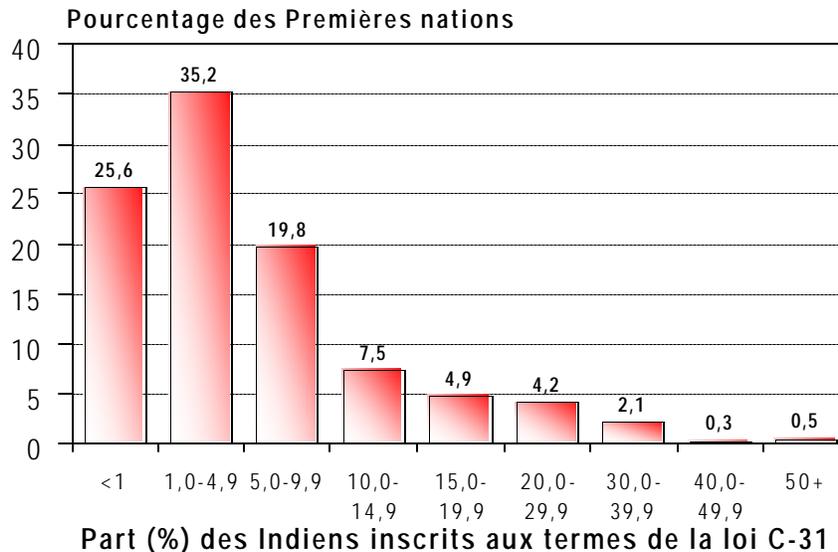


Source: Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

La figure 9 donne la répartition des Premières nations dans les réserves suivant la part que représentent dans ces dernières les personnes inscrites aux termes de la loi C-31. Comme on peut le voir dans cette figure, les personnes inscrites aux termes de la loi C-31 constituent, dans la majorité des réserves, une fraction assez petite de la population. Par exemple, parmi 81 des Premières nations environ, les personnes inscrites aux termes de la loi C-31 représentaient moins de 10 % de la population indienne inscrite dans les réserves. La figure 9 montre par ailleurs que parmi un petit nombre des Premières nations, l'entrée en vigueur des dispositions de la loi C-31 concernant les nouvelles inscriptions et le rétablissement du droit à l'inscription a donné lieu à une forte augmentation de la population indienne inscrite dans les réserves. Dans 41 Premières nations (ou dans 7 % environ de ces dernières), les personnes inscrites ou rétablies dans leur droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 représentaient plus de 20 % de la population indienne inscrite dans les réserves et dans 20 Premières nations (3 % environ de ces dernières), elles formaient plus de 30 % de la population indienne inscrite dans les réserves. Les données du Registre des Indiens indiquent que si, pour un petit nombre de Premières nations, les dispositions de la loi C-31 relatives aux nouvelles inscriptions et au rétablissement du droit à l'inscription ont donné lieu à un fort accroissement de l'effectif dans les réserves, ces dispositions ont eu peu d'effet sur l'effectif de la

population indienne inscrite dans la plupart des réserves ⁹.

Figure 9
Répartition des Premières nations dans les réserves suivant la part représentée dans ces dernières par les Indiens inscrits aux termes de la loi C-31



Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

La figure 8 (à la page précédente) montre clairement que les modifications apportées aux termes de la loi C-31 ont eu beaucoup plus d'effet sur l'effectif des Indiens inscrits hors des réserves. Dans l'ensemble du Canada, l'effectif des personnes inscrites aux termes de la loi C-31 constituait près du tiers de la population indienne inscrite hors des réserves et, dans le Nord canadien, il représentait la majorité de la population hors réserve (51,2 %). Au Québec également, l'effectif des personnes inscrites aux termes de la loi C-31 représentait une fraction importante de la population hors réserve (48,1 %). La province dans laquelle les personnes inscrites aux termes de la loi C-31 représentait la plus faible proportion de la population hors réserve est la Saskatchewan (23,1 %). Dans toutes les autres provinces/régions, cette fraction se situait entre 28,9 et 36,3 %.

⁹Il importe de souligner que bien que les données de 1995 semblent indiquer que les modifications adoptées aux termes de la loi C-31 aient eu peu d'effet sur l'effectif de la plupart des Premières nations dans les réserves, plusieurs Premières nations ont exprimé des inquiétudes à ce sujet, en 1990, dans l'étude d'impact sur la loi C-31 (voir Affaires indiennes et du Nord canadien, 1990).

2.3 Loi C-31 et transmission du statut

En plus des dispositions relatives aux nouvelles inscriptions et au rétablissement du droit à l'inscription, la loi C-31 contenait de nouvelles règles en matière de transmission de statut, règles selon lesquelles auraient droit à l'inscription tous les enfants nés d'Indiens inscrits après le 17 avril 1985. Ces règles, qui figurent à l'article 6 de la *Loi sur les Indiens (modifiée)*, peuvent, à moyen et à long terme surtout, avoir des effets considérables sur la taille et la structure de la population indienne inscrite et des collectivités des Premières nations.

En vertu des nouvelles dispositions de la loi, le droit à l'inscription est désormais déterminé à la naissance et il ne peut pas être perdu ou rétabli par la suite. La transmission du statut d'Indien inscrit est régie par deux paragraphes de l'article 6. Le paragraphe 6(1) dispose qu'un enfant a droit au statut d'Indien inscrit si ses parents sont tous deux inscrits ou ont le droit de l'être. Pour ce qui est du paragraphe 6(2), il dispose qu'un enfant a droit à l'inscription dès lors que l'un de ses parents est inscrit en vertu du paragraphe 6(1) ou a droit de l'être (dans ce cas, l'un des parents n'est pas un Indien inscrit et est donc vraisemblablement un non-Indien). Un enfant *n'a pas droit à l'inscription* si l'un de ses parents est inscrit en vertu du paragraphe 6(2) et que l'autre est un non-Indien. Autrement dit, les enfants issus d'une deuxième génération consécutive de mariages mixtes n'ont pas droit à l'inscription. Ces nouvelles règles signifient que le taux d'exogamie (ou la fréquence des mariages mixtes) aura un effet déterminant sur la taille et les caractéristiques de la population ayant droit à l'inscription. Avec le temps, on peut s'attendre que parmi les Premières nations dans lesquelles les mariages mixtes sont fréquents, il y aura réduction de l'effectif des enfants ayant droit à l'inscription. On peut également s'attendre qu'il y ait réduction de la taille des populations des Premières nations ayant droit à l'inscription.

Très peu de travaux de recherche ont été faits sur l'évolution de la nuptialité dans la population indienne inscrite au Canada. Gauvin et Fournier (1992) ont présenté des données chronologiques sur les mariages officiellement déclarés parmi les Indiens inscrits au cours de la période 1975-1990. Il importe toutefois de souligner qu'après 1985, les données sont considérées comme peu fiables en raison des changements apportés aux modalités de déclaration des unions. Dans leur étude, Gauvin et Fournier ont déterminé le nombre de mariages endogames (mariages entre Indiens inscrits) et le nombre de mariages exogames (entre Indiens inscrits et non-Indiens). Clatworthy et Smith (1992) ont établi les taux d'exogamie estimatifs pour la période 1985-1991, en se fondant sur le statut attribué aux termes de l'article 6 aux enfants nés après le 17 avril 1995 et sur le statut de la population en

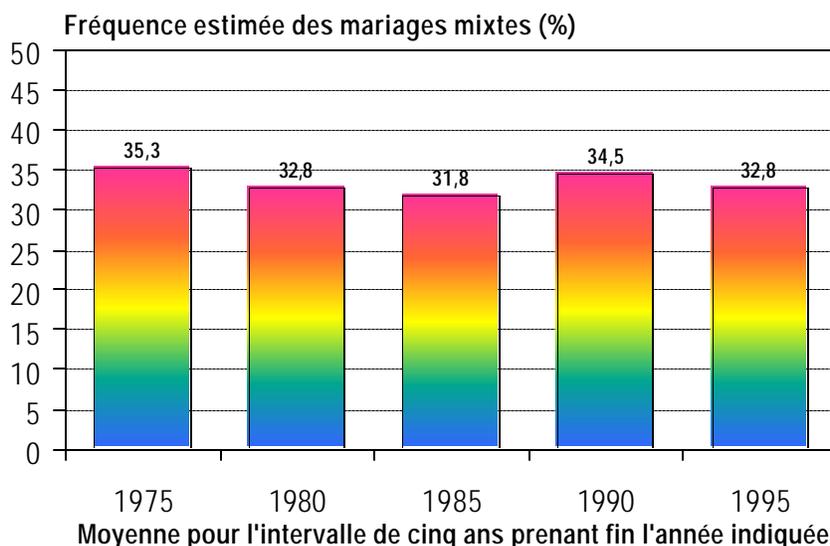
âge de procréer¹⁰, aux termes du même article.

La figure 10 présente certains des résultats de l'étude de Gauvin et Fournier (pour la période 1975-1985) ainsi que les estimations calculées aux fins de la présente étude pour les années 1990 et 1995, à l'aide de la méthode mise au point par Clatworthy et Smith¹¹. Bien que les méthodes utilisées dans l'un et l'autre cas ne soient pas les mêmes et que les périodes sur lesquelles portent les estimations soient différentes, les deux approches donnent à penser que la fréquence des mariages mixtes chez les Indiens inscrits est demeurée relativement constante au cours de la période 1975-1995. Durant la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 1995, la fréquence des mariages mixtes dans l'ensemble du Canada s'établissait à 33 % environ, ce qui correspond à peu près à la fréquence moyenne pour la période 1975-1985 établie par Gauvin et Fournier.

¹⁰ La méthode employée par Clatworthy and Smith (1992) ne sert pas à établir une estimation du nombre des mariages mixtes. Elle sert plutôt à déterminer la probabilité qu'un enfant soit issu d'un mariage mixte (Indien/non-Indien). Cette méthode est issue de la logique des règles relatives à la transmission de statut qui figurent à l'article 6 de la loi C-31.

¹¹ Les données de Gauvin et Fournier ont été converties en des estimations de probabilité conditionnelle. Cette probabilité peut être interprétée comme suit : si un Indien inscrit s'est marié durant la période considérée, quelle est la probabilité qu'il ou elle ait épousé une personne qui n'était pas un Indien? Cette mesure des mariages mixtes est comparable à celle mise au point par Clatworthy et Smith, à savoir : si un enfant est né, quelle est la probabilité que ce dernier soit issu d'une union entre un Indien inscrit et une personne qui est un non-Indien?

Figure 10
Fréquence estimée des mariages mixtes dans la population indienne inscrite, Canada, 1975-1995 (moyenne pour des intervalles de cinq ans)



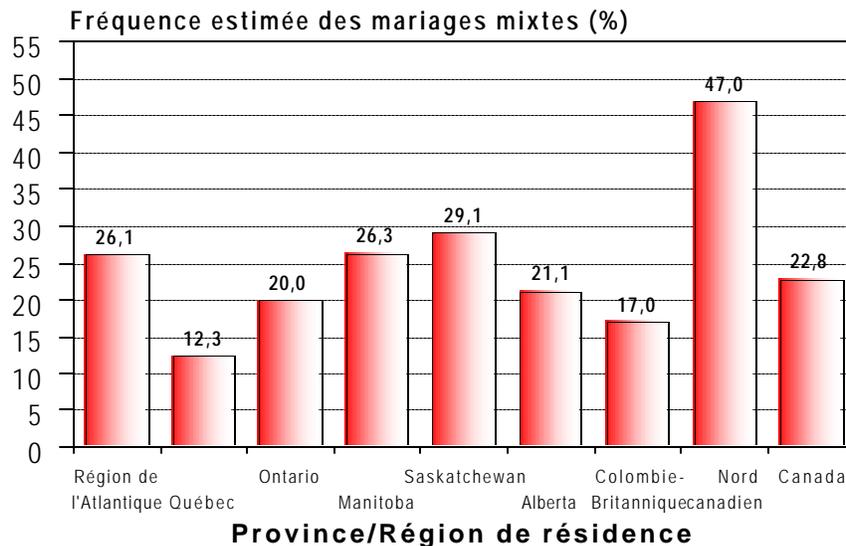
Sources : Les données pour la période 1970-1985 ont été établies à partir des chiffres de Gauvin et Fournier (1992). Les estimations pour la période 1986-1995 ont été établies à partir des données du SII sur le droit à l'inscription aux termes de l'article 6 de la loi C-31 des personnes en âge de procréer et des enfants nés après la modification de la loi.

Aux fins de cette étude, nous avons également produit des estimations des mariages mixtes pour les populations indiennes inscrites vivant dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région. La figure 11 contient les estimations pour la population vivant dans les réserves et la figure 12, pour la population vivant hors des réserves. L'examen des chiffres révèle que les mariages mixtes sont beaucoup plus fréquents chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves¹². Pour la période de cinq ans prenant fin en décembre 1995, le pourcentage de mariages mixtes dans l'ensemble des populations hors des réserves a été estimé à 57,4 %. Le pourcentage correspondant pour les populations dans les réserves a été établi à 22,8 %.

¹² Les chiffres relatifs aux proportions des mariages mixtes dans les réserves et hors des réserves doivent être interprétés avec prudence : lorsqu'une personne vivant dans une réserve épouse un non-indien, elle quitte parfois la réserve.

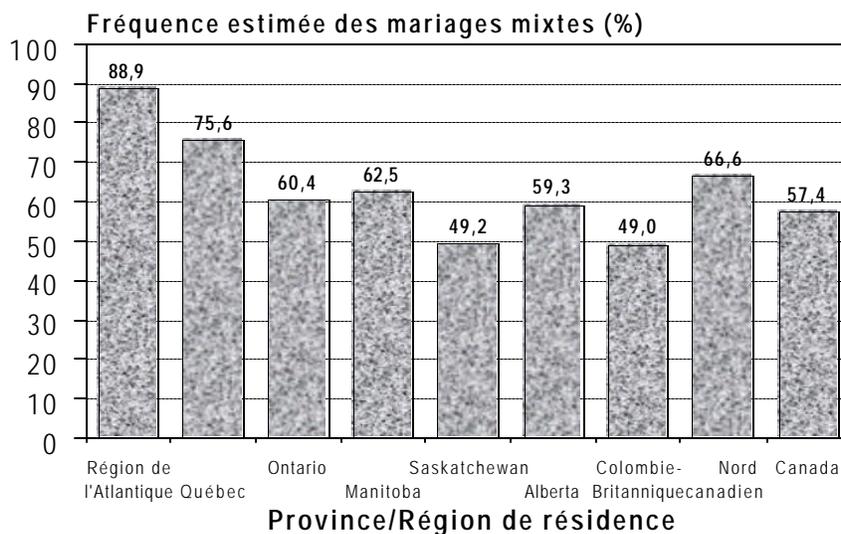
Par ailleurs, les chiffres mettent en évidence des écarts importants dans la fréquence des mariages mixtes suivant la province/région, et cela tant parmi les populations dans les réserves que parmi les populations hors des réserves. Dans les réserves, les provinces/régions dans lesquelles la fréquence des mariages mixtes était supérieure à la moyenne nationale étaient le Nord canadien (47,0 %), la Saskatchewan (29,1 %), le Manitoba (26,3 %) et l'Atlantique (26,1 %). Les provinces/régions dans lesquelles les mariages mixtes étaient les moins fréquents parmi les populations dans les réserves étaient le Québec (12,3 %) et la Colombie-Britannique (17,0 %). Hors des réserves, les pourcentages de mariages mixtes les plus forts ont été observés dans la région de l'Atlantique (88,9 %), au Québec (75,6 %) et dans le Nord (66,6 %). Par rapport aux autres provinces/régions, les mariages mixtes dans les populations hors des réserves étaient beaucoup plus bas en Colombie-Britannique (49,0 %) et en Saskatchewan (49,2 %).

Figure 11
Fréquence estimée des mariages mixtes dans la population indienne inscrite vivant dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995



Source : Registre des Indiens, 1995.

Figure 12
Fréquence estimée des mariages mixtes dans la population indienne inscrite vivant hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995

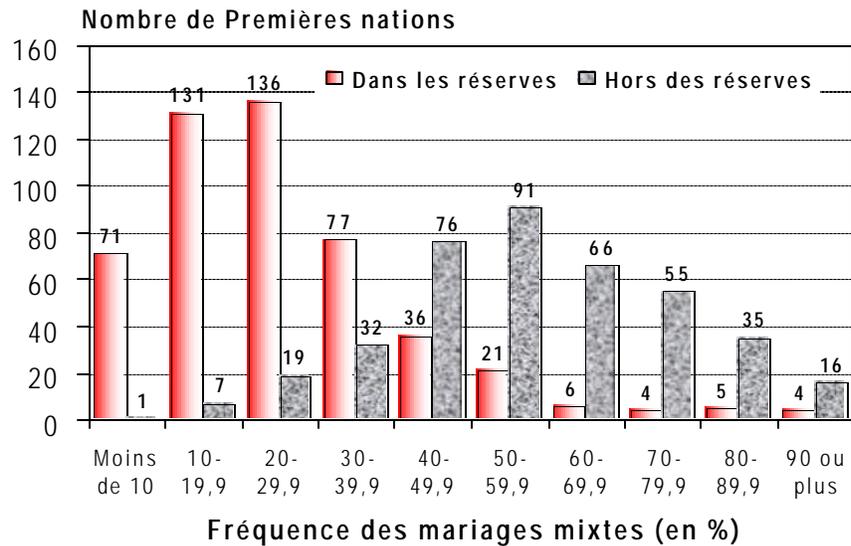


Source : Registre des Indiens, 1995.

Comme cela a été le cas pour les personnes inscrites aux termes de la loi C-31, des écarts considérables ont été notés dans la fréquence des mariages mixtes parmi les populations et les réserves des Premières nations. La figure 13 fait voir la répartition des collectivités des Premières nations vivant dans les réserves et hors des réserves, selon la fréquence des mariages mixtes. Dans la plupart des populations vivant dans les réserves, la fréquence des mariages mixtes était assez faible. Parmi les 491 collectivités des Premières nations vivant dans les réserves pour lesquelles des estimations ont pu être produites, la fréquence des mariages mixtes était inférieure à 20 % dans 202 de ces dernières (41 % environ de l'ensemble des réserves). Pour 213 réserves (43 % de l'ensemble des réserves), le pourcentage estimé des mariages mixtes était modéré, se situant entre 20 et 39,9 %. Dans 76 réserves (environ 15 % du nombre total des réserves), la fréquence des mariages mixtes a été estimée à 40 % ou plus¹³.

¹³ Les données sur les naissances étant insuffisantes, il a été impossible de calculer la fréquence des mariages mixtes dans environ cent collectivités des Premières nations. En général, ces collectivités étaient relativement peu nombreuses (moins de 100 personnes). Comme on le verra plus loin dans cette étude, la fréquence des mariages mixtes varie en raison inverse de la taille de la collectivité. Ainsi, il se peut que dans bon nombre des collectivités pour lesquelles des estimations de la fréquence des mariages mixtes n'ont pu être calculées, les mariages mixtes soient très fréquents. Il faut donc tenir compte de cette possibilité lorsque l'on interprète les données ci-dessus sur la répartition des mariages mixtes. Cette mise en garde vaut aussi pour les données concernant les collectivités des Premières nations vivant hors des réserves.

Figure 13
Répartition des Premières nations selon la fréquence des mariages mixtes
et le lieu de résidence, Canada, 1995



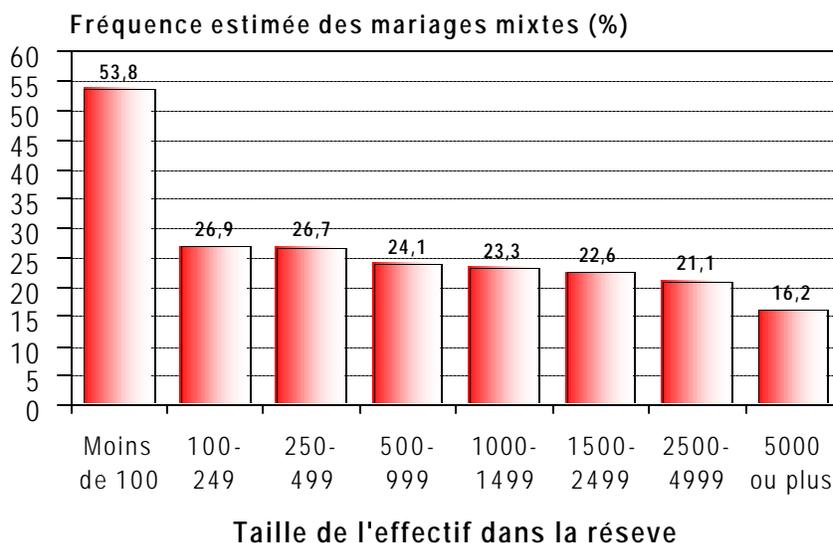
Source : Estimations établies à partir des données du Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

Toutefois, dans une forte majorité des collectivités des Premières nations vivant hors des réserves, les mariages mixtes étaient très fréquents, ce qui tranche avec la situation dans les collectivités dans la plupart des réserves. Dans environ 263 collectivités hors des réserves, le pourcentage des mariages mixtes a été estimé à au moins 50 %. Ces collectivités représentent les deux tiers environ des 398 collectivités des Premières nations vivant hors des réserves pour lesquelles des estimations ont pu être produites. Dans 51 collectivités des Premières nations vivant hors des réserves (13 % environ des collectivités hors des réserves), le pourcentage des mariages mixtes a été évalué au moins 80 % durant la période 1991-1995.

À l'heure actuelle, on sait peu de choses sur le lien entre les mariages mixtes et les autres caractéristiques des collectivités. Un des facteurs qui, bien évidemment, influe sur la fréquence des mariages mixtes est la taille de la collectivité. S'il est raisonnable de penser que plus une population est nombreuse, plus une personne a des chances d'y trouver un conjoint, il est tout aussi raisonnable d'affirmer que la fréquence des mariages mixtes est moins élevée dans les grandes collectivités que dans les petites. La figure 14, qui fait voir la fréquence moyenne des mariages mixtes parmi des réserves des Premières nations de diverses tailles, révèle (comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre), une relation inverse entre la fréquence des

mariages mixtes et la taille de la collectivité. Dans les collectivités vivant dans les réserves et dont l'effectif est de moins de 100 personnes, la fréquence des mariages mixtes est de 54 %, soit trois fois la fréquence moyenne dans les réserves ayant un effectif de 5 000 personnes ou plus. Les données révèlent par ailleurs que l'effet lié à la taille de la collectivité a beaucoup plus de poids dans les collectivités peu nombreuses. Par exemple, dans les réserves dont l'effectif se situe entre 100 et 249 personnes, la fréquence des mariages mixtes s'établit à 27 % environ, ce qui représente la moitié environ de la fréquence moyenne estimée pour les collectivités de moins de 100 personnes.

Figure 14
Fréquence estimée des mariages mixtes dans les réserves des Premières nations, selon la taille de l'effectif dans les réserves, Canada, 1995



Source : Estimations établies à partir des données du Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

Comme nous l'avons déjà souligné, compte tenu des nouvelles règles adoptées aux termes de l'article 6 de la loi C-31 en matière de transmission de statut, les mariages mixtes peuvent dans un avenir plus ou moins proche entraîner une réduction de l'effectif des Indiens inscrits chez les Premières nations, les enfants issus d'une deuxième génération consécutive de mariages mixtes n'ayant pas droit à l'inscription. Dans la première génération, les enfants issus de l'union d'une personne inscrite aux termes du paragraphe 6(1) et d'une personne qui est un non-Indien auront droit d'être inscrits, en vertu du paragraphe 6(2). Dans la deuxième génération, les enfants issus de l'union d'une personne inscrite en vertu du paragraphe 6(2) et d'un non-Indien n'auront pas droit à l'inscription. Le moment où se feront sentir les effets des nouvelles règles relatives à la transmission du statut

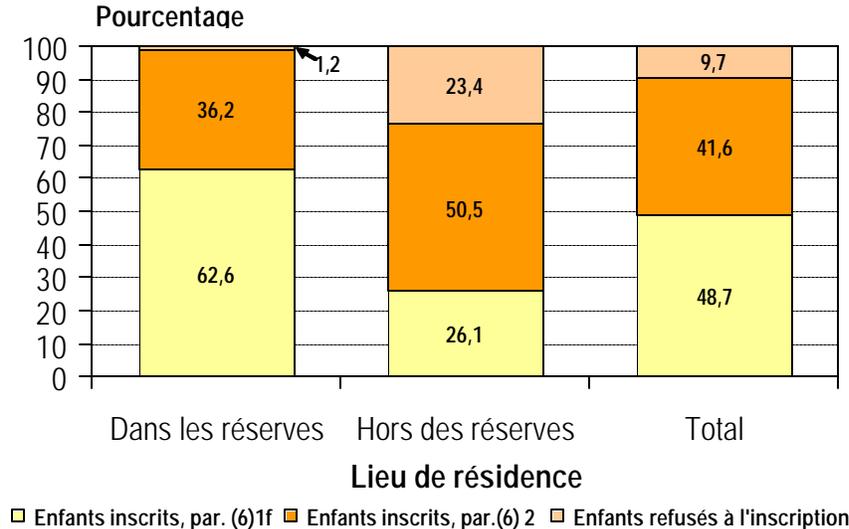
et l'importance de ces effets dépendent essentiellement des deux facteurs que voici : la taille de la population actuellement inscrite aux termes du paragraphe 6(2) et la fréquence des mariages mixtes.

Les effets découlant des nouvelles règles sur la transmission du statut seront particulièrement importants à long terme. Cela dit, les effets à court terme ne sont pas négligeables non plus. Un nombre important de personnes inscrites aux termes de la loi C-31 l'ont été en vertu du paragraphe 6(2). Dans ce groupe de personnes, les enfants issus de mariages mixtes n'ont pas droit à l'inscription. Clatworthy et Smith (1992) ont mis au point une méthode d'estimation de la taille de la population n'ayant pas droit à l'inscription. Entre le moment où a été adoptée la loi C-31 et le 31 décembre 1995, le nombre d'enfants nés d'Indiens inscrits et n'ayant pas droit à l'inscription a été estimé à 13 366. Parmi ces enfants se trouvent 1 031 enfants nés dans des réserves et 12 336 enfants nés hors de celles-ci.

La figure 15 donne la répartition estimée des enfants issus d'Indiens inscrits entre l'adoption de la loi C-31 et le 31 décembre 1995, selon le résultat de la demande d'inscription. À l'échelle nationale, on estime que 49 % des enfants ont été inscrits aux termes du paragraphe 6(1) de la Loi et 42 % aux termes du paragraphe 6(2) et que près de 10 % des enfants nés durant cette période se sont vu refuser le droit à l'inscription.

La situation est très différente lorsque l'on examine les données selon que les enfants sont nés dans une réserve ou hors d'une réserve. Dans les réserves, on estime que la grande majorité des enfants (62 % environ) nés depuis l'adoption de la loi C-31 ont été inscrits aux termes du paragraphe 6(1), que 36 % des enfants dans cette cohorte ont été inscrits en vertu du paragraphe 6(2) et que 1,2 % seulement des enfants dans cette même cohorte se sont vu refuser le droit à l'inscription. Pour ce qui est des enfants nés hors des réserves dans cette cohorte, la majorité - 51 % - ont été inscrits aux termes du paragraphe 6(2), 36 % seulement l'ont été aux termes du paragraphe 6(1) et 23 % environ se sont vu refuser le droit à l'inscription.

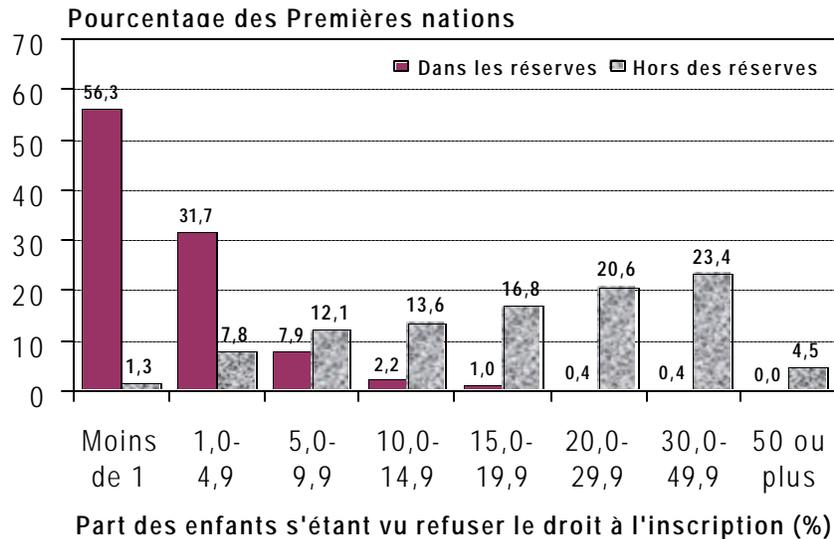
Figure 15
Enfants nés d'Indiens inscrits selon le résultat de la demande d'inscription et le lieu de résidence, Canada, 1986-1995



Source : Estimations établies à partir des données du Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

La figure 16 nous éclaire davantage sur la proportion des enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription. Cette figure fait voir la répartition des populations des Premières nations dans les réserves et hors de celles-ci suivant l'effectif des enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription entre 1991 et 1995 en pourcentage de l'effectif total des enfants nés durant cette période. Comme on peut le voir dans cette figure, un nombre peu important des 491 réserves des Premières nations (pour lesquelles des données suffisantes étaient disponibles) comportent un fort effectif d'enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription. On estime qu'au cours de la période 1991-1995, ces enfants représentaient moins de 5 % des enfants nés dans les réserves administrées par 87 % des Premières nations. Les Premières nations dans lesquelles les enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription représentaient 10 % ou plus des enfants nés dans les réserves ne représentaient que 4 % seulement des Premières nations.

Figure 16
Premières nations : part (en %) des enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription aux termes de l'article 6 de la loi C-31 dans l'effectif total des enfants nés d'Indiens inscrits, Canada, 1995



Source : Estimations établies à partir des données du Registre des Indiens, au 31 décembre 1995.

À l'extérieur des réserves au cours de la même période, les enfants s'étant vu refuser le droit à l'inscription représentaient une minorité, mais une minorité importante, des enfants issus d'Indiens inscrits. Les enfants n'ayant pas droit à l'inscription représentaient au moins 10 % de l'ensemble des enfants nés durant la période dans près de 80 % des 398 collectivités des Premières nations vivant hors des réserves (et pour lesquelles on disposait de données suffisantes pour produire des estimations). Dans près de 28 % des collectivités des Premières nations vivant hors des réserves, les enfants n'ayant pas droit à l'inscription représentaient au moins 30 % des enfants nés durant la période considérée.

2.4 Loi C-31 et règles concernant l'appartenance à l'effectif d'une bande

Comme nous l'avons déjà souligné, la loi C-31 contenait également des dispositions permettant aux Premières nations d'établir leurs propres règles relativement à l'appartenance à la bande. L'appartenance à une bande est assortie de droits politiques, à savoir : le droit de voter aux élections et le droit de se porter candidat au Conseil de bande. Dans bon nombre de Premières nations, cependant, l'appartenance à une bande peut également constituer un critère d'admissibilité aux programmes et services administrés par la bande (par exemple, dans le domaine du logement ou de l'aide sociale). Dans les Premières nations dans lesquelles les règles d'appartenance à la bande sont différentes des règles régissant le droit à

l'inscription, on peut s'attendre que l'effectif de la bande soit différent de l'effectif des Indiens inscrits. Comme l'ont souligné Smith et Clatworthy (1992), cette situation risque de créer des classes qui n'auront pas toutes les mêmes droits et privilèges. Cette inégalité peut engendrer parmi les collectivités des Premières nations des tensions et des conflits qui iront en s'intensifiant.

En mai 1992, 236 ou 40 % environ des Premières nations avaient adopté des règles d'appartenance à l'effectif de la bande. Dans les autres Premières nations, l'admissibilité à la bande a continué d'être régie par les dispositions de la loi C-31 concernant la tenue des listes de bande. Dans leur étude, Clatworthy et Smith (1992) distinguent quatre grandes catégories de règles régissant l'appartenance à l'effectif de la bande :

- # **Règles fondées sur le statut du père et de la mère.** Pour qu'une personne puisse appartenir à la bande, son père et sa mère doivent être membres de la bande (ou avoir droit de l'être).
- # **Règles du sang.** Pour appartenir à la bande, la personne doit avoir une certaine quantité de sang indien, la plupart du temps, 50 % ou plus.
- # **Règles découlant de la Loi sur les Indiens.** Pour appartenir à la bande, la personne doit satisfaire aux exigences définies en ce qui a trait au droit à l'inscription, à l'article 6 de la *Loi sur les Indiens* de 1985.
- # **Règles fondées sur le statut d'un seul parent.** Pour qu'une personne puisse appartenir à la bande, son père ou sa mère doivent être membres de la bande (ou avoir droit de l'être).

Le tableau 3 présente la répartition des Premières nations selon la catégorie de règles régissant l'appartenance à la bande¹⁴. Comme on peut le voir dans le tableau, chez la majorité des Premières nations (69 % environ), l'appartenance à la bande est déterminée par les règles qui figurent dans la *Loi sur les Indiens* de 1985. En mai 1992, ces Premières nations représentaient 70 % environ de la population indienne inscrite au Canada. Dans 90 Premières nations (15 % environ

¹⁴ Les lecteurs doivent savoir que les données présentées dans ce rapport ne portent que sur les principaux éléments des règles ou codes régissant l'appartenance à la bande adoptés par les Premières nations. Une proportion importante des codes contiennent des dispositions supplémentaires (et parfois uniques) qui peuvent avoir un effet considérable sur l'effectif des diverses bandes. Smith (1992) a examiné un grand nombre des dispositions et a déterminé diverses sous-catégories de codes. Par ailleurs, on note des différences importantes d'un code à l'autre en ce qui concerne les critères choisis au moment de l'adoption du code pour déterminer l'admissibilité à la bande. Au moment de l'adoption de plusieurs codes, certains segments de la population indienne inscrite ont été exclus de la bande.

de l'ensemble des Premières nations), l'appartenance à la bande est déterminée par des règles fondées sur le statut d'un seul parent. En 1992, ces Premières nations représentaient 13 % environ de la population indienne inscrite totale. Dans 67 Premières Nations (11 % environ des Premières nations), l'appartenance à la bande est déterminée par des règles fondées sur le statut des deux parents. En 1992, ces Premières nations représentaient quelque 9 % de la population indienne inscrite. Enfin, dans 30 Premières nations (environ 5 % des Premières nations), l'appartenance à la bande est déterminée par des règles du sang. En 1992, ces Premières nations constituaient 8 % environ des Premières nations.

Le tableau 3 met par ailleurs en évidence des différences importantes suivant la province/région dans le genre de règles qui déterminent l'appartenance à la bande. Si, dans la majorité des populations des Premières nations dans toutes les provinces/régions, l'appartenance à la bande est déterminée par les règles régissant le droit à l'inscription figurant dans la *Loi sur les Indiens*, dans toutes les provinces également (sauf au Québec), une minorité importante des Premières nations appliquent d'autres règles. Les provinces dans lesquelles on trouve le plus grand nombre de Premières nations qui appliquent des règles autres que celles figurant dans la Loi sont l'Alberta et la Saskatchewan.

Chacune des grandes catégories de règles contiennent des dispositions relatives à l'ascendance. L'effet des différentes règles sur l'effectif des bandes dépendra de l'évolution de la nuptialité. Par exemple, dans le cas des règles fondées sur le statut des deux parents, toutes les générations issues de l'union d'un Indien inscrit et d'un non-Indien n'auraient *pas droit* d'appartenir à la bande. Par contre, dans le cas des règles concernant le statut d'un seul parent, toutes les générations issues du mariage d'un Indien inscrit et d'un non-Indien auraient droit d'appartenir à la bande.

Tableau 3
Répartition des codes des Premières nations régissant l'appartenance, à la bande, selon les critères sur lesquels repose le code, Canada et provinces/régions, 1992

Province/Région	Genre de code				Total
	Statut du père et de la mère	Règles du sang	Loi sur les Indiens(1)	Status du père ou de la mère	
Région de l'Atlantique	6	0	21	4	31
%	19,4	0,0	67,7	12,9	100,0
Québec	0	0	36	4	40
%	0,0	0,0	90,0	10,0	100,0
Ontario	11	14	82	19	126
%	8,7	11,1	65,1	15,1	100,0
Manitoba	0	2	50	8	60
%	0,0	3,3	83,3	13,3	100,0
Saskatchewan	24	1	38	5	68
%	35,3	1,5	55,9	7,4	100,0
Alberta	3	6	23	10	42
%	7,1	14,3	54,8	23,8	100,0
Colombie-Britannique	23	3	135	34	195
%	11,8	1,5	69,2	17,4	100,0
Nord canadien	0	4	24	6	34
%	0,0	11,8	70,6	17,6	100,0
Canada	67	30	409	90	596
%	11,2	5,0	68,6	15,1	100,0

(1) Dans cette catégorie, on compte 360 Premières nations qui n'ont pas adopté leur propre code ainsi que 49 Premières nations qui ont adopté un code en se fondant sur le statut d'un seul parent et disposant que les personnes admises dans la bande ont également droit à l'inscription. Ces règles sont comparables à celles définies dans la *Loi sur les Indiens*.

Source : Tableau adapté à partir de Smith (1992).

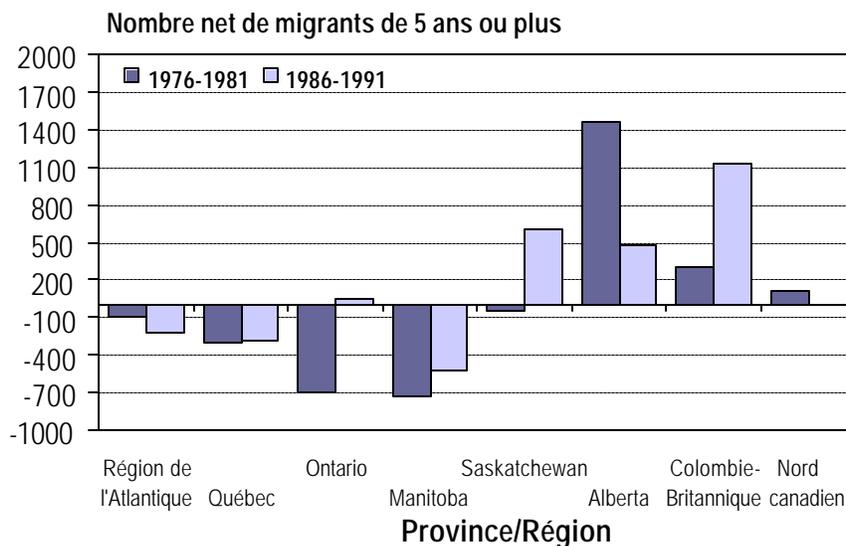
2.5 Migration

La plupart des travaux de recherche faits jusqu'à maintenant sur les mouvements migratoires chez les Indiens inscrits portaient sur la redistribution de cette population sur le territoire canadien. À notre connaissance, aucune étude n'a été faite sur la migration internationale nette parmi les Indiens inscrits du Canada. Cela dit, nous savons que le nombre d'Indiens inscrits venus s'établir au Canada de l'étranger est très petit. Aussi, la plupart des observateurs estiment-ils que les migrations internationales ne constituent pas un phénomène démographique important chez les Indiens inscrits. Par conséquent, dans la population indienne inscrite, le phénomène de la migration se limite essentiellement aux migrations internes, c'est-à-dire aux migrations entre les provinces et les régions et aux migrations dont les réserves sont le point d'origine ou de destination.

Il existe des études sur la migration interprovinciale ou interrégionale chez les Indiens inscrits du Canada et ces dernières couvrent la plupart des intervalles de cinq ans compris dans la période 1976-1991. La figure 17, qui a été produite à partir des résultats du recensement de 1981 et de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, fait voir la migration nette chez les Indiens inscrits selon la province/région. En raison des différences qu'elles comportent, ces deux sources de données ne nous permettent pas d'estimer avec exactitude le nombre d'Indiens inscrits ayant migré sur l'ensemble de la période 1976-1991, mais elles nous permettent cependant de déterminer les schémas migratoires dans cette population durant les périodes 1976-1981 et 1986-1991. Les données semblent indiquer que bien qu'il y ait des différences entre les deux périodes dans le nombre net de personnes ayant migré dans chacune des provinces/régions, les schémas migratoires sont très semblables. Au cours des deux périodes considérées, la population indienne inscrite a affiché un solde migratoire positif en Alberta et en Colombie-Britannique et un solde négatif dans la région de l'Atlantique, au Québec et au Manitoba. En Ontario et en Saskatchewan on a assisté à un renversement de la migration nette : au cours de la période 1976-1981, ces deux provinces ont enregistré un solde migratoire positif et au cours de la période 1986-1991, un solde négatif. Dans le Nord, la population indienne inscrite a enregistré un léger excédent migratoire au cours de la première période, mais un déficit au cours de la seconde¹⁵.

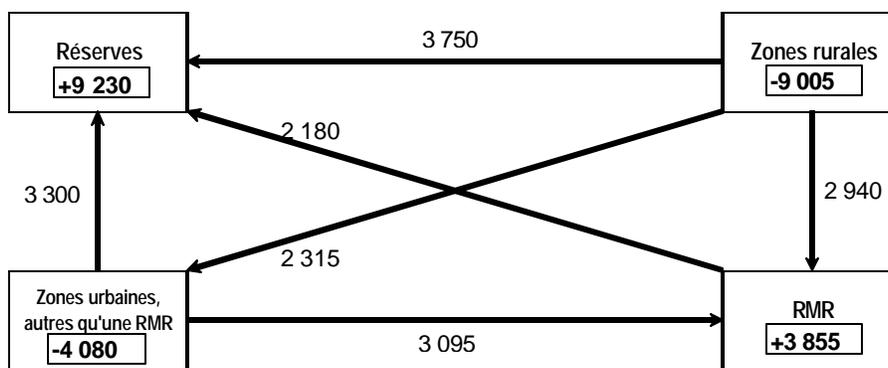
¹⁵ Au cours de ces deux périodes, les schémas de la migration interprovinciale dans la population indienne inscrite étaient comparables à ceux dans l'ensemble de la population canadienne. Cela donne à penser que chez les Indiens inscrits, comme dans l'ensemble de la population canadienne, les facteurs économiques peuvent avoir un effet déterminant sur la migration interprovinciale.

Figure 17
Migration nette estimée chez les Indiens inscrits, par province/région, Canada, 1976-1981 et 1986-1991



Sources : Tableaux personnalisés du recensement du Canada, 1981. Tableaux personnalisés de l'Enquête auprès des peuples autochtones, 1991.

Figure 18
Courants nets de la migration entre les réserves et les zones hors réserve, 1986-1991, Indiens inscrits de 5 ans ou plus, Canada, 1991



Dans la figure 18, les chiffres figurant dans une case correspondent au nombre net de migrants.

Nota : Ont été exclus 1 790 immigrants internes venus de réserves non dénombrées et 1 315 immigrants internationaux.

Source : Tableaux personnalisés de l'Enquête auprès des peuples autochtones, 1991.

Les données autorisent par ailleurs à penser que durant les deux périodes ci-dessus, la migration n'a pas eu beaucoup d'effet sur la répartition de la population indienne inscrite selon la province/région. Pour la période 1976-1981, une variation nette de 3 740 personnes seulement a été enregistrée. Cet effectif ne représentait que 1,3 % de la population indienne inscrite âgée de 5 ans ou plus en 1981. Pour la période 1986-1991, la variation nette s'établissait à 3 305 personnes, soit 0,9 % de la population indienne inscrite âgée de 5 ans ou plus en 1991 (d'après les données de l'EAPA).

Plusieurs études ont indiqué que les courants migratoires entre les réserves et les zones hors des réserves constituaient un aspect plus important de la migration chez les Indiens inscrits que les migrations interprovinciales. Les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones (analysés récemment par Clatworthy, 1995) ont révélé qu'entre 1986 et 1991, l'effectif total des personnes ayant migré entre les réserves et les zones hors de celles-ci était de 19 060 et que l'effectif total des personnes ayant migré entre les zones hors des réserves (entre zones rurales, petites villes et grands centres urbains) était de 39 105. La figure 18 montre les courants de migration entre les réserves et les zones hors des réserves. Cette figure fait voir que durant la période 1986-1991, les réserves ont enregistré un solde migratoire positif de 9 230 Indiens inscrits. Ces immigrants venus s'établir dans les réserves venaient de zones rurales et de zones urbaines, grandes et petites. Le solde migratoire positif observé dans les réserves durant la période 1986-1991 semble s'inscrire dans une tendance qui s'était amorcée depuis longtemps. En effet, bien qu'il n'existe pas de données publiées pour la période 1981-1986, les données et analyses dont on dispose pour la période 1966-1981 révèlent elles aussi des soldes migratoires positifs dans les réserves (Norris, 1990, et Signer, 1992).

La population indienne inscrite vivant dans les grandes villes a elle aussi affiché une balance migratoire positive (3 855 immigrants). Ce gain est attribuable à l'établissement d'immigrants venus de petites zones urbaines et de zones rurales. Pour ce qui est des populations indiennes inscrites dans les petites zones urbaines et dans les zones rurales, elles ont toutes deux enregistré un solde migratoire négatif, le nombre net d'émigrants s'étant établi à 4 080 dans le premier cas et à 9 005 dans le second.

Les courants nets de migration observés entre les réserves et les zones hors des réserves durant la période 1986-1991 sont semblables aux courants pour plusieurs des périodes antérieures, à savoir un solde migratoire positif dans les réserves et les grandes zones urbaines et un solde négatif, dans les zones rurales et les petites zones urbaines.

Au moment de l'entrée en vigueur de la loi C-31 (et même avant), les leaders de plusieurs Premières nations se sont dits inquiets qu'un nombre important des personnes qui s'inscriraient ou seraient rétablies dans leur droit à l'inscription aux termes de la nouvelle loi ne migrent vers les réserves (Affaires indiennes et du Nord canadien, 1990). Clatworthy a examiné les mouvements migratoires, au cours de la période 1986-1991, de la population indienne inscrite aux termes de la loi C-31, en particulier les courants de migration entre les réserves et les zones hors de celles-ci (tableau 4). Dans le cadre de cet examen, effectué à partir des estimations de l'Enquête auprès des peuples autochtones, Clatworthy a établi à 2 000 le nombre net de personnes inscrites ou rétablies dans leur droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 qui, durant la période considérée, ont immigré dans une réserve. Cet effectif représente 20 % environ des quelque 9 230 personnes ayant immigré dans les réserves au cours de la période. Les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones révèlent par ailleurs que le nombre net de personnes inscrites ou rétablies dans leur droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 ayant immigré dans une réserve représentait moins de 10 % de la population inscrite ou rétablie dans son droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 vivant dans les réserves en 1991. Ces données autorisent à conclure que la vaste majorité des personnes inscrites ou rétablies dans leur droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 habitaient dans une réserve avant d'obtenir le statut d'Indien inscrit aux termes de la loi C-31.

Tableau 4
Courants nets de migration entre les réserves et les zones hors des réserves au cours de la période 1986-1991, Indiens inscrits aux termes de la loi C-31, Canada, 1991

Lieu de résidence en 1986	Lieu de résidence en 1991			Nombre net de migrants
	Dans les réserves (1)	Hors des réserves	Total	
Dans les réserves (1)	20 760	895	21 655	2 005
Hors des réserves	2 900	62 485	65 385	-2 005
Total	23 660	63 380	87 040	---

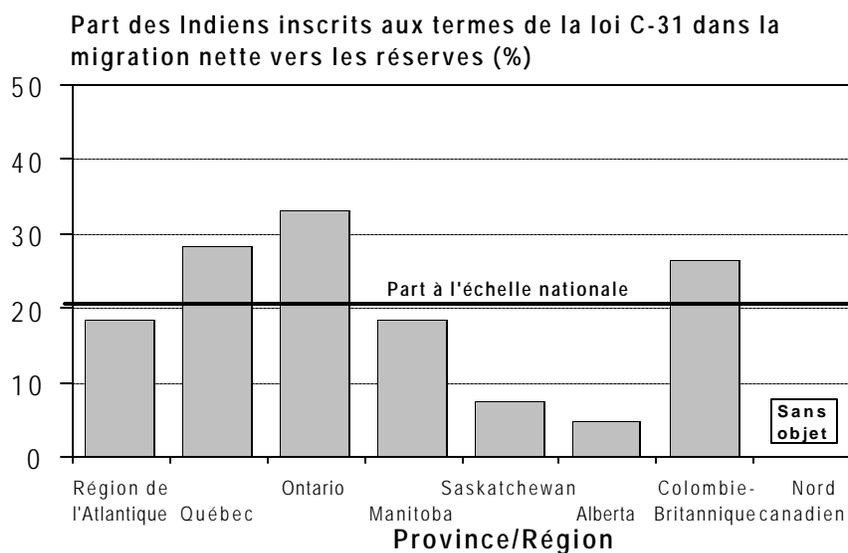
(1) Exclut la population ayant migré dans une réserve non dénombrée à partir d'une réserve non dénombrée.

Source : Tableaux personnalisés de l'Enquête auprès des peuples autochtones, 1991.

Le nombre net de personnes inscrites aux termes de la loi C-31 qui ont migré vers des réserves ne semble pas, à l'échelle nationale du moins, avoir été assez élevé pour avoir un effet démographique important sur la population vivant dans les réserves. Il ne peut cependant pas être exclu que cet effet soit important dans certaines collectivités des Premières nations.

Par ailleurs, on constate que le poids de l'effectif des personnes inscrites aux termes de la loi C-31 dans l'immigration nette vers les réserves variait considérablement selon la province/région. Comme le fait voir la figure 19, la part que représentaient les personnes inscrites aux termes de la loi C-31 dans l'effectif des personnes ayant immigré dans les réserves était élevée en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, mais beaucoup plus faible (moins de 8 % des immigrants), en Saskatchewan et en Alberta.

Figure 19
Part des Indiens inscrits aux termes de la loi C-31 dans la migration nette vers les réserves, selon la province/région, Canada, 1986-1991



Source : Tableaux personnalisés de l'Enquête auprès des peuples autochtones, 1991.

Les données ci-dessus autorisent à penser que les effectifs de personnes inscrites aux termes de la loi C-31 qui ont migré vers les réserves étaient les plus élevés parmi les Premières nations en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Dans toutes les autres provinces et régions, et en particulier en Alberta et en Saskatchewan, ces effectifs étaient relativement beaucoup moins nombreux.

2.6 Formation des ménages et des familles

Par rapport à la plupart des autres aspects de l'évolution démographique des Indiens inscrits, peu de travaux de recherche ont été faits sur la formation des ménages et des familles. Dans une étude récente (1993), Nault et Chen ont calculé, pour les années 1986 et 1991, des estimations *des taux de chefs de ménage et de chefs de famille* chez les Indiens inscrits. Le taux de chefs de ménage est établi en divisant le nombre de soutiens de ménage dans un groupe d'âge donné par l'effectif total dans ce groupe et le taux de chefs de famille, en divisant le nombre de personnes de référence dans les familles dans un groupe d'âge donné par l'effectif total dans ce groupe d'âge¹⁶. Les taux de chefs de ménage ou de famille représentent la probabilité pour un Indien inscrit d'être membre d'un ménage distinct ou d'une famille distincte.

Le tableau 5 présente les données de Nault et Chen pour la période 1981-1991. Les taux de chefs de ménage et de famille sont beaucoup plus élevés dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci. Cet état de choses semble être attribuable aux deux facteurs que voici : les familles et les ménages sont moins nombreux en dehors des réserves que dans les réserves et la fréquence des mariages mixtes (familles ou ménages formés d'un Indien inscrit et d'un non-Indien) est plus élevée à l'extérieur des réserves. Le tableau 5 montre également que dans l'ensemble des cohortes, à l'exception de celle des 15-29 ans et de celle des 65 ans ou plus hors des réserves, les taux de chefs de ménage et de chefs de famille ont peu évolué dans le temps. Dans la cohorte des 15-29 ans (tant dans les réserves qu'hors de celles-ci) et dans celle des 65 ans ou plus (hors des réserves), les taux de chefs semblent avoir progressé durant la période, mais pas beaucoup. Dans les autres cohortes, les taux de chefs sont demeurés relativement constants durant la période considérée.

¹⁶ Les notions de soutien de ménage et de personne repère de la famille correspondent à celles établies aux fins du recensement du Canada. Le soutien de ménage est la personne qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes et les services pour le ménage. La personne repère est la personne qui envoie les paiements. Le mot « famille » désigne un couple marié (ou un couple vivant en union libre), avec ou sans enfant, ou un parent seul.

Tableau 5
Taux estimés de chefs de ménage et de chefs de famille chez les Indiens inscrits, selon le groupe d'âge et le lieu de résidence, Canada, 1981, 1986 et 1991

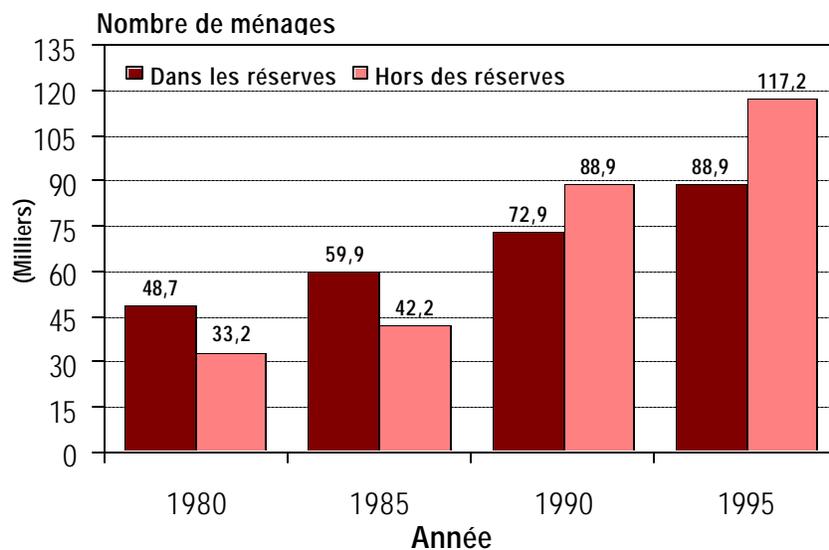
Âge et genre de ménage	Dans les réserves			Hors des réserves		
	1981	1986	1991	1981	1986	1991
Ménages						
15-29 ans	0,1669	0,1664	0,1809	0,3229	0,3514	0,3631
30-44 ans	0,5014	0,5176	0,5211	0,7706	0,7924	0,7361
45-64 ans	0,5923	0,5999	0,6053	0,8577	0,8915	0,8600
65 +	0,6615	0,6615	0,6742	0,7869	0,8107	0,8541
Familles						
15-29 ans	0,1694	0,1760	0,1867	0,2683	0,2992	0,3060
30-44 ans	0,4845	0,4810	0,4774	0,6689	0,6837	0,6606
45-64 ans	0,4993	0,4910	0,4851	0,6762	0,6501	0,6591
65+	0,4082	0,4266	0,4029	0,4430	0,4521	0,4730

Source : Nault et Chen (1993).

Les taux de chefs établis par Nault et Chen peuvent être combinés aux chiffres de la population indienne inscrite pour obtenir des estimations du nombre de familles et de ménages indiens inscrits. La figure 20 présente des estimations du nombre total de ménages indiens inscrits dans les réserves, par intervalles de cinq ans, durant la période 1980-1995. Au cours de cette période, le nombre de ménages indiens inscrits vivant dans les réserves est passé de 48 700 environ à 88 900 environ, ce qui représente une augmentation de 83 %. Pour ce qui est du nombre des ménages indiens inscrits vivant hors des réserves, il est passé de 33 200 environ en 1980 à 117 200 environ en 1995, ce qui représente une augmentation de 253 % environ. Comme le fait voir la figure 21, qui indique le taux d'accroissement annuel moyen du nombre des ménages indiens inscrits, une part importante de l'augmentation du nombre de ménages indiens inscrits hors des réserves est survenue au cours de la période 1985-1990, soit une période où un grand nombre de personnes se sont inscrites ou ont été rétablies dans leur droit à

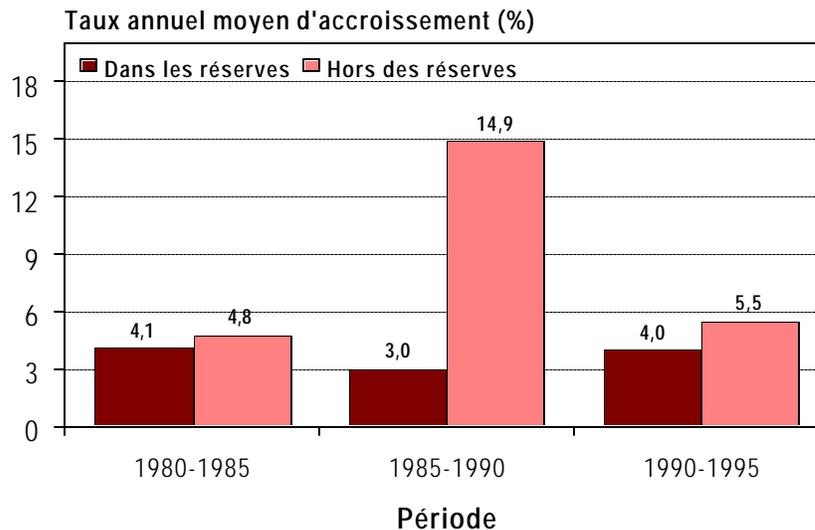
l'inscription aux termes de la loi C-31. Il importe par ailleurs de souligner que tout au long de la période 1980-1995, la croissance du nombre des ménages hors des réserves a été supérieure à la croissance du nombre des ménages dans les réserves. Le fait que le nombre des ménages hors des réserves ait progressé plus rapidement que le nombre de ceux dans les réserves tient à différents facteurs, notamment au fait que le nombre de réintégrations aux termes de la loi C-31 a été plus élevé hors des réserves que dans les réserves, au fait que les mariages mixtes étaient plus fréquents dans la population hors des réserves et au fait que cette population avait un meilleur accès au logement (c'est-à-dire qu'il était plus facile pour la population hors des réserves d'avoir un logement individuel).

Figure 20
Nombre estimé des ménages indiens inscrits, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1980-1995



Source: D'après les estimations de Nault et Chen (1992).

Figure 21
Taux annuel estimé d'accroissement des ménages indiens inscrits, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1980-1995

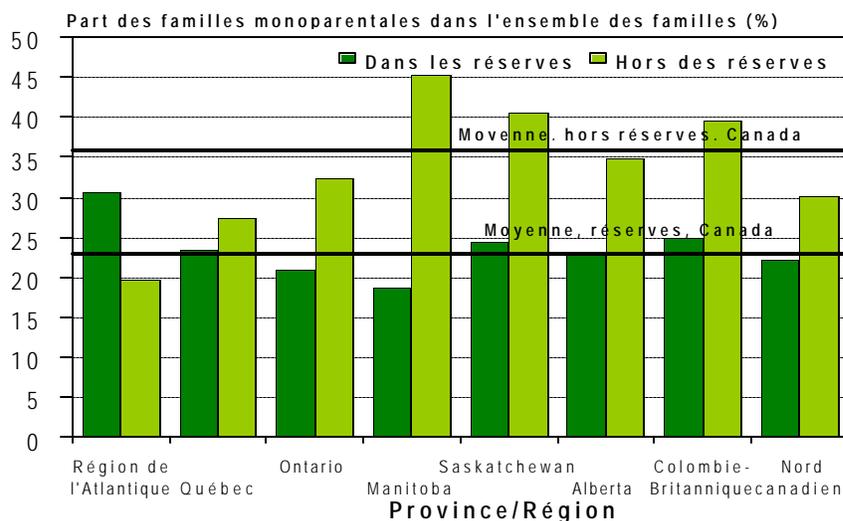


Source : D'après les estimations de Nault et Chen (1992).

Outre les écarts entre les taux d'accroissement des ménages dans les réserves et hors de celles-ci, les données du recensement de 1981 et les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 mettent en évidence des différences entre la composition des ménages vivant dans les réserves et ceux vivant hors des réserves. Dans les réserves, les familles biparentales et les ménages multifamiliaux constituaient une part plus importante de l'ensemble des ménages que ce n'était le cas hors des réserves et cela, tant en 1981 qu'en 1991. Les familles monoparentales représentaient un pourcentage beaucoup plus élevé des familles hors des réserves que dans les réserves. Cette plus forte concentration des familles monoparentales hors des réserves a été observée dans toutes les provinces/régions, si ce n'est dans la région de l'Atlantique. Les familles monoparentales hors des réserves étaient particulièrement nombreuses dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique (figure 22)¹⁷.

¹⁷ Les concepts et les méthodes utilisés au recensement de 1981 pour définir les ménages indiens inscrits sont différents de ceux utilisés dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991. C'est pour cette raison que nous n'avons pas examiné les changements qui se sont opérés dans le temps en ce qui concerne la composition des ménages. Si les données autorisent à penser que certains changements sont survenus (à savoir une augmentation de la fréquence des familles monoparentales hors des réserves), cela peut tenir à des différences conceptuelles entre les deux enquêtes.

Figure 22
Part estimée des familles monoparentales dans l'ensemble des familles indiennes inscrites, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1991



Source : Tableaux personnalisés de l'Enquête auprès des peuples autochtones, 1991.

3. Extrapolation des tendances démographiques récentes chez les Premières nations

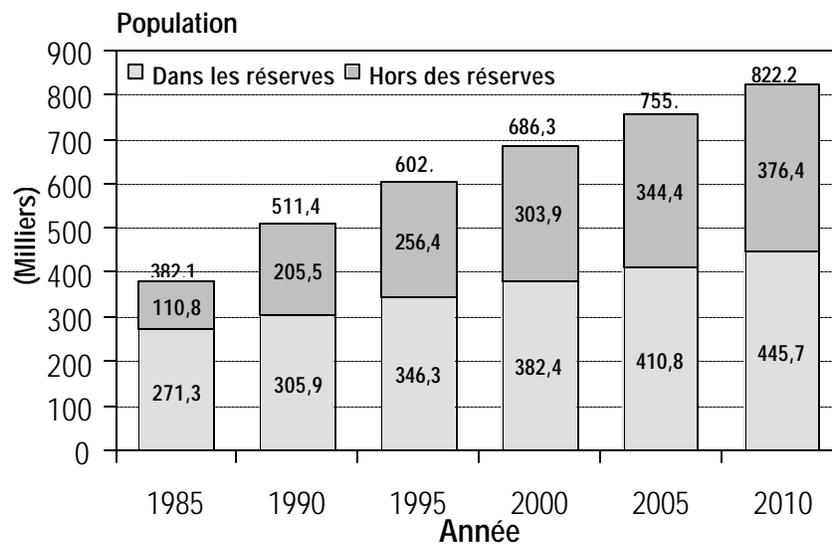
Dans cette section, nous nous penchons sur l'évolution possible, à court et à moyen terme, de certaines caractéristiques démographiques des Premières nations. Les renseignements présentés dans cette section proviennent, dans une large mesure, des projections de la population et des ménages établies par Nault et collaborateurs (1993) et par Nault et Chen (1993). Les caractéristiques démographiques examinés dans cette section comprennent : l'accroissement de la population; la répartition de la population dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région; la structure par âge de la population; le rapport de masculinité; l'effectif inscrit aux termes de la loi C-31; l'effectif ayant droit à l'inscription aux termes du paragraphe 6 de la Loi; l'effectif ayant droit d'appartenir à une bande; le nombre et la répartition des ménages.

3.1 Taille et accroissement de la population

Comme nous l'avons souligné dans la section 2, plusieurs processus démographiques devraient continuer de contribuer à l'accroissement de la taille de la population indienne inscrite. La figure 23 contient des estimations (ajustées pour

tenir compte de la déclaration tardive de naissances et de décès) de la taille de la population indienne inscrite totale, selon les effectifs vivant dans les réserves et hors des réserves, pour certaines années au cours de la période 1985-2010. Ces estimations ont été calculées à partir de projections et de données établies par Nault et collaborateurs (1993). Comme on peut le voir dans la figure, la population indienne inscrite est passée de 382 100 personnes environ en 1985 à 602 700 personnes environ en 1995. Le gros de l'augmentation de la population au cours de cette période est survenu hors des réserves et est attribuable au nombre important d'inscriptions et de réintégrations aux termes de la loi C-31. Entre 1986 et 1995, l'effectif vivant hors des réserves a progressé de 131 % environ (passant de 110 800 à 256 400), tandis que l'effectif vivant dans les réserves augmentait de 28 % environ (passant de 271 300 à 346 300).

Figure 23
Population indienne inscrite estimée, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1985-2010 (projections)



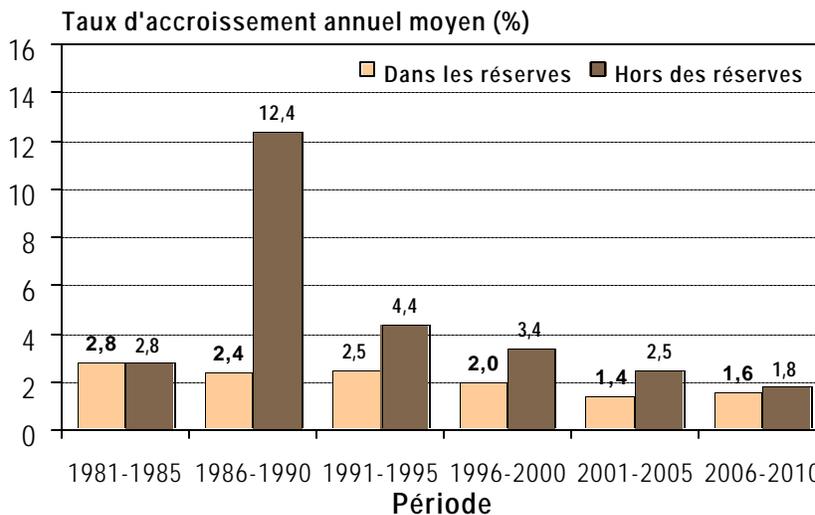
Source : D'après les estimations de Nault et collaborateurs (1993). Estimations ajustées pour tenir compte de la déclaration tardive.

D'après les projections de Nault et collaborateurs (1993), la taille de la population indienne inscrite devrait s'être accrue de 14 % au cours de la période 1995-2000, pour atteindre 686 300 personnes. En 2010, le nombre d'Indiens inscrits devrait être de 822 200, soit un effectif supérieur de 36 % environ à celui en 1995.

Comme le montre la figure 24, le taux d'accroissement de la population indienne inscrite devrait diminuer durant la période 1995-2010. Dans les réserves, on s'attend que le taux d'accroissement annuel passe du niveau d'environ 2,5 % par année

observé récemment (1991-1995) à environ 1,6 % par année au cours de la période 2006-2010. Hors des réserves, on prévoit que le taux d'accroissement annuel passe du niveau de 4,4 % par année enregistré récemment à 1,8 % par année environ entre les années 2006 et 2010.

Figure 24
Taux d'accroissement annuel moyen estimé de la population indienne inscrite, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1981-2010



Source : D'après les projections de Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée. Estimations ajustées pour tenir compte de la déclaration tardive.

La principale raison pour laquelle on s'attend que le taux d'accroissement de la population hors des réserves sera supérieur au taux d'accroissement dans les réserves est que l'on prévoit qu'un fort effectif de personnes obtiendront le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31¹⁸.

Et parce que le taux d'accroissement de la population hors des réserves devrait être supérieur à celui de la population dans les réserves, la part ou la proportion que représentera la population dans les réserves dans la population indienne inscrite totale devrait continuer de diminuer. D'après les estimations, l'effectif vivant dans les réserves représentait 71 % de la population indienne inscrite totale en 1985 et

¹⁸ Dans le cadre des nouvelles règles mises en place dans la *Loi sur les Indiens*, les mariages mixtes pourront eux aussi contribuer, à court et à moyen terme, à l'accroissement de la population indienne inscrite. Bien que cette dimension de l'accroissement de la population n'ait pas été examinée par Nault et collaborateurs, une fréquence élevée de mariages mixtes dans la population hors des réserves pourrait faire en sorte que cette population enregistre un taux d'accroissement supérieur à celui projeté par Nault et collaborateurs.

58 % environ en 1995. Et l'on prévoit qu'en 2010, cette part ne sera plus que de 54 % environ (voir figure 25). Ces baisses de la population dans les réserves seront sans doute dans une large mesure attribuables aux personnes qui demanderont et obtiendront le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 et qui, pour la plupart prévoit-on, décideront de vivre hors des réserves.

3.2 Accroissement selon la province/région

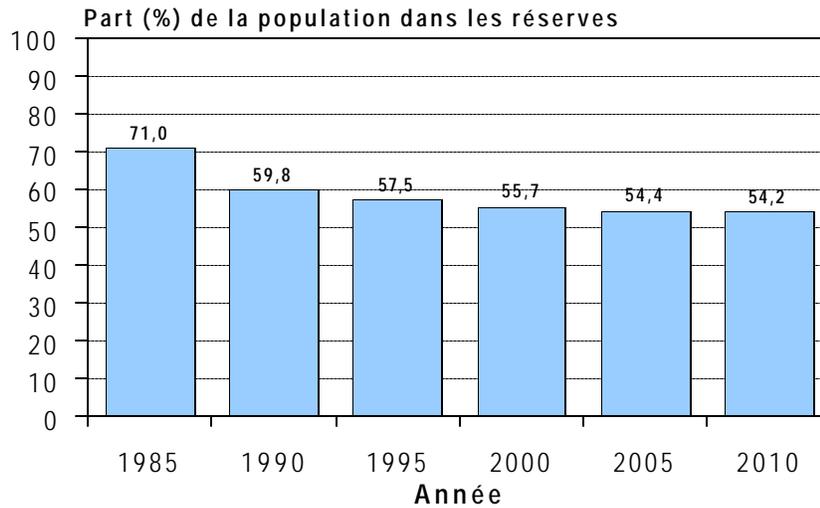
La figure 26 nous donne une estimation, pour l'année 1995, des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région. Cette année-là, l'Ontario était la province/région comptant la population indienne inscrite la plus nombreuse (139 300 personnes), et elle était suivie dans l'ordre par la Colombie-Britannique (100 400), la Saskatchewan (93 600), le Manitoba (90 200), l'Alberta (74 300), le Québec (59 300), la région de l'Atlantique (24 000) et le Nord canadien (21 600).

Comme on peut le voir dans la figure 27, dans la plupart des provinces/régions, la grande majorité des Indiens inscrits (plus de 60 %) vivaient dans des réserves. Les provinces dans lesquelles les Indiens inscrits dans les réserves représentaient la plus petite fraction de la population indienne inscrite totale étaient la Colombie-Britannique (50,2 %), l'Ontario (51,0 %) et la Saskatchewan (52,1 %).

L'accroissement des effectifs indiens inscrits dans les réserves et hors des réserves devrait varier considérablement selon la province/région. La figure 28, qui nous fournit le taux d'accroissement annuel moyen projeté des effectifs dans les réserves et hors des réserves, indique qu'au cours de la période 1995-2010, les effectifs hors des réserves devraient augmenter plus rapidement que les effectifs dans les réserves, et cela, dans toutes les provinces/régions. Au cours de cette période, on prévoit que le Manitoba, le Québec, le Nord canadien et la Saskatchewan seront les provinces/régions dans lesquelles on assistera au plus fort accroissement des effectifs hors des réserves tandis que l'Ontario et la Colombie-Britannique seront les provinces dans lesquelles on observera l'augmentation la plus faible de ces effectifs.

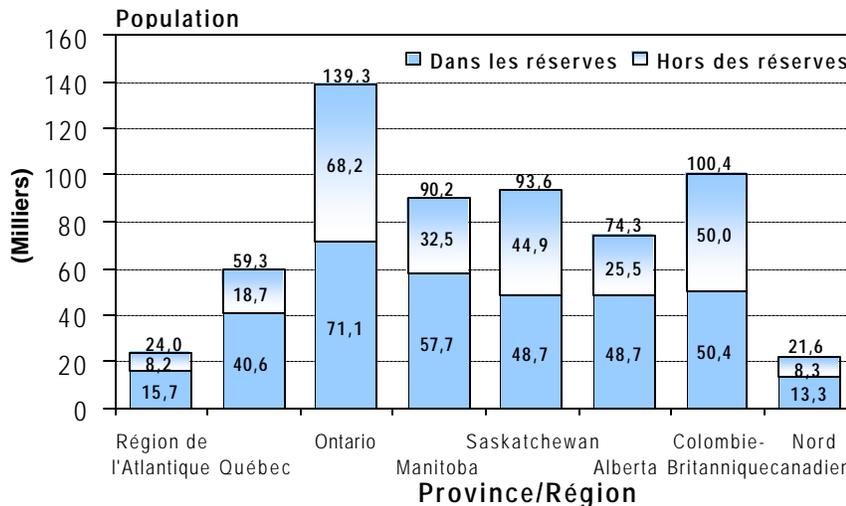
Lorsque l'on considère le taux d'accroissement de la population dans les réserves selon la province/région au cours de la période 1995-2010, on constate que les provinces/régions dans lesquelles ce taux devrait afficher les plus fortes augmentations sont les provinces des Prairies et la région de l'Atlantique. Dans ces provinces et cette région, le taux annuel d'accroissement des effectifs dans les réserves devrait être supérieur au taux national d'accroissement de la population dans les réserves. Les provinces/régions dans lesquelles on s'attend à observer les taux d'accroissement des effectifs dans les réserves les plus bas sont la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Figure 25
Part de la population indienne inscrite dans les réserves,
Canada, 1985-2010



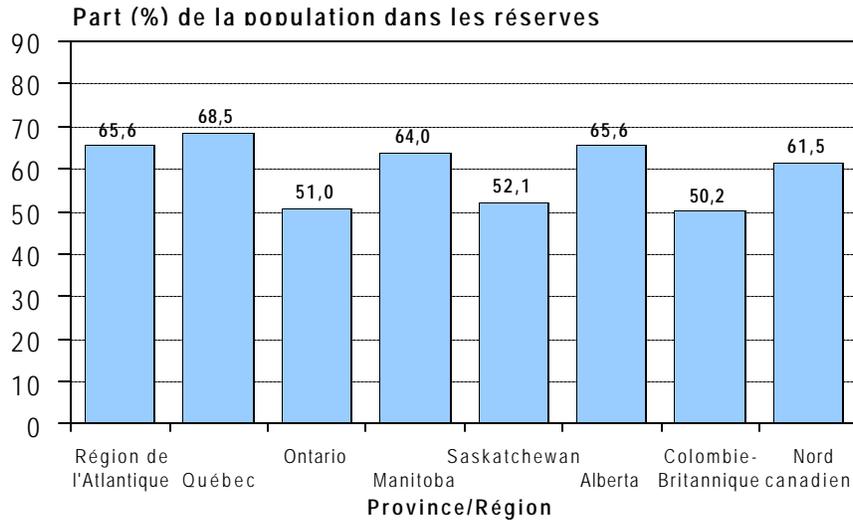
Source : Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée, chiffres ajustés pour tenir compte de la déclaration tardive.

Figure 26
Population indienne inscrite estimée, dans les réserves et hors des
réserves, selon la province/région, Canada, 1995



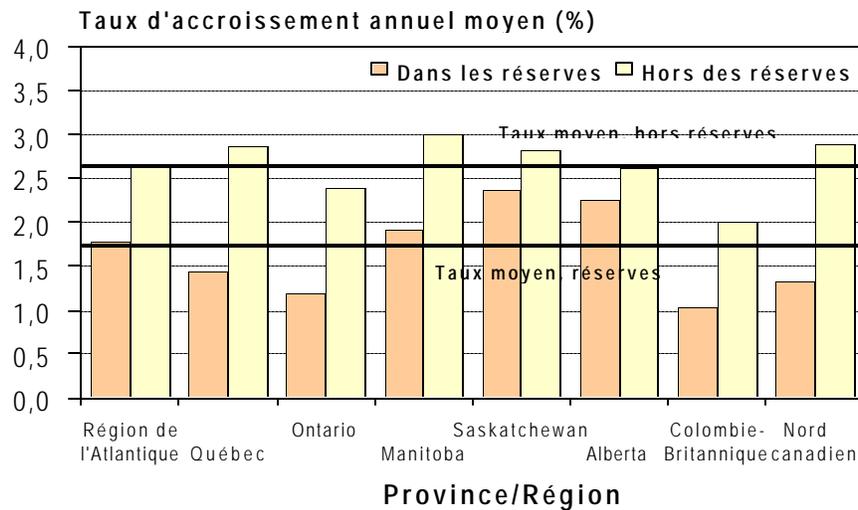
Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 27
Part estimée de la population indienne inscrite dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995



Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 28
Taux d'accroissement annuel moyen de la population indienne inscrite, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010



Source : D'après Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée.

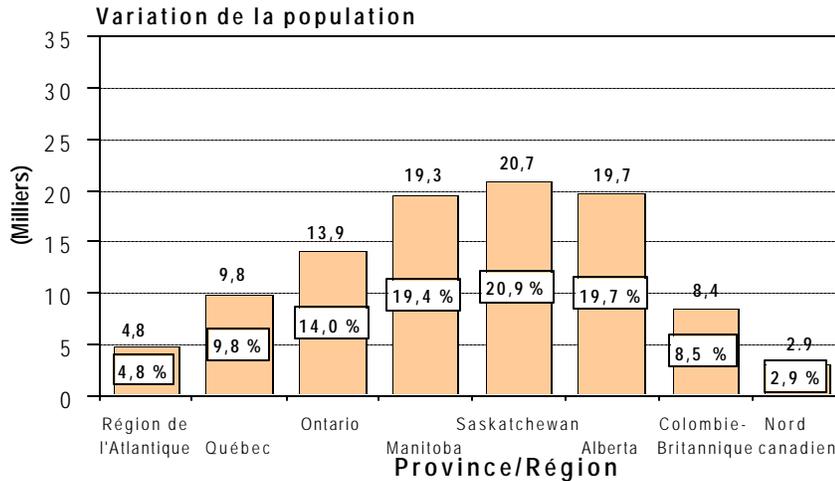
Les figures 29 et 30 nous donnent la répartition prévue de l'accroissement des effectifs dans les réserves et hors des réserves, suivant la province/région, au cours de la période 1995-2010. Les provinces/régions dans lesquelles les plus fortes augmentations des effectifs dans les réserves sont attendues sont la Saskatchewan (20 732 personnes), l'Alberta (19 618 personnes) et le Manitoba (19 259 personnes). Ensemble, ces provinces/régions devraient représenter 60 % environ de l'augmentation totale des effectifs indiens inscrits dans les réserves au cours de cette période.

Pour ce qui est de l'accroissement de la population hors des réserves durant la période 1995-2010, on s'attend qu'ensemble, quatre provinces expliquent le gros (75 % environ) de l'augmentation de son effectif, à savoir : l'Ontario (29 524 personnes), la Saskatchewan (23 747 personnes), le Manitoba (18 404 personnes) et la Colombie-Britannique (17 665 personnes).

Les différences entre les taux d'accroissement dans les diverses provinces/régions devraient entraîner des changements importants dans la répartition de la population indienne inscrite suivant la province/région. Entre les années 1995 et 2010, la part que représenteront les Indiens inscrits dans les réserves dans la population indienne inscrite totale vivant dans les réserves devrait s'accroître au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, et diminuer en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. Dans la région de l'Atlantique et dans le Nord canadien, la part totale de cet effectif dans la population dans les réserves devrait demeurer à peu près la même.

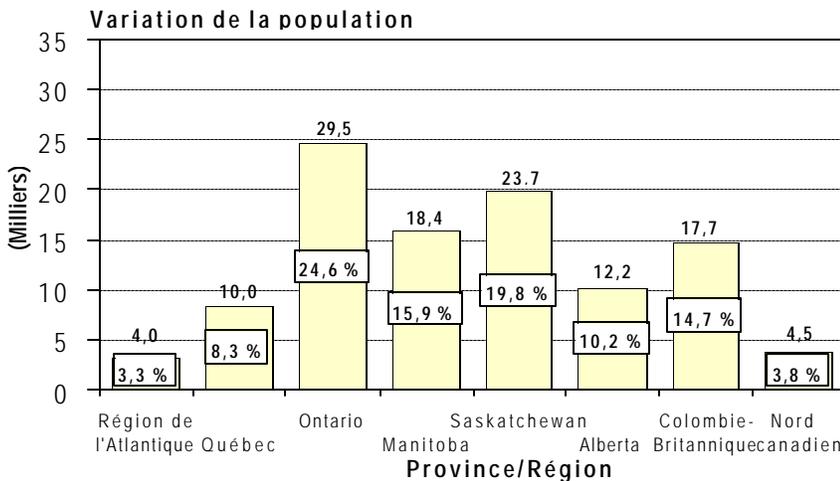
Pour ce qui est de la population indienne inscrite hors des réserves, les changements dans sa répartition selon la province/région au cours de la période 1995-2010 devrait être moins importants que les changements attendus dans la répartition de la population dans les réserves. Au cours de cette période, la part que représenteront les Indiens inscrits hors des réserves dans la population indienne inscrite totale vivant hors des réserves devrait diminuer en Ontario et en Colombie-Britannique et augmenter en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec. Dans les autres provinces/régions, la part représentée par cet effectif dans la population totale vivant hors des réserves devrait rester sensiblement la même.

Figure 29
Répartition de l'accroissement de la population indienne inscrite dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010



Nota : Les chiffres figurant dans une case correspondent à la part (%) que représente la province/région dans l'accroissement de la population dans les réserves à l'échelle nationale.
 Source : D'après Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée.

Figure 30
Répartition de l'accroissement de la population indienne inscrite hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010



Nota : Les chiffres figurant dans une case correspondent à la part (%) que représente la province/région dans l'accroissement de la population hors des réserves à l'échelle nationale.
 Source : D'après Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée.

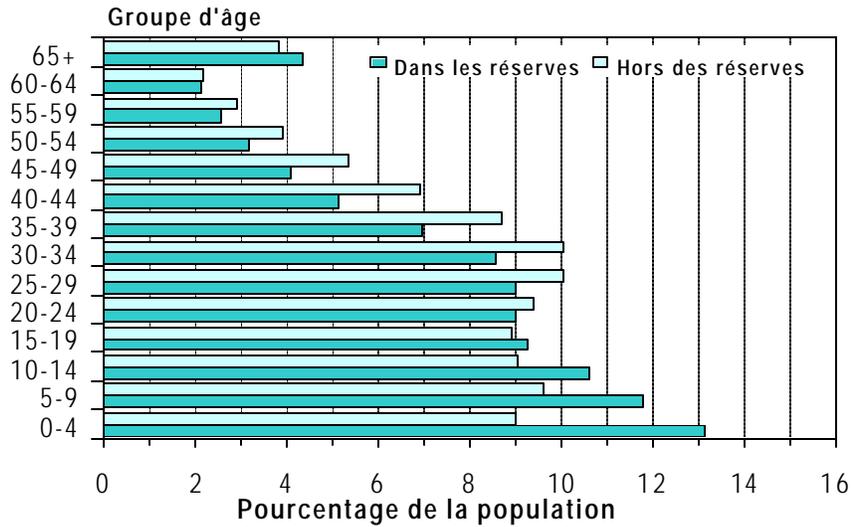
3.3 Structure par âge

La figure 31 illustre la structure par âge des populations indiennes inscrites dans les réserves et hors de celles-ci en 1995. Cette année-là, la population dans les réserves se caractérisait par des effectifs importants d'enfants (0-14 ans) et de jeunes (15-24 ans). En général, les cohortes jeunes représentaient une fraction plus importante dans la population dans les réserves que dans la population hors des réserves. Par rapport à la population dans les réserves, les cohortes de moins de 20 ans représentaient une plus petite fraction de la population hors des réserves et les cohortes de 20 à 64 ans, une fraction plus importante. Enfin, la population indienne inscrite, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci, est plus jeune que la population canadienne.

On s'attend que la baisse prévue de la fécondité, dans les réserves et hors des réserves, entraîne un vieillissement de la population indienne inscrite au cours de la période 1995-2010 (ou, pour parler autrement, une augmentation du poids des cohortes plus âgées dans la population totale). La figure 32 fait voir l'accroissement prévu de diverses cohortes dans la population indienne inscrite vivant dans les réserves au cours de cette période. Comme le montre cette figure, il semble que le gros de l'accroissement démographique dans les réserves sera attribuable à l'accroissement de l'effectif dans la cohorte de 40-54 ans. Il importe toutefois de souligner que l'on s'attend également à des hausses importantes dans la cohorte des 15-24 ans et dans celles des 35-39 ans, des 55-59 ans et des 65 ans ou plus. Comme on peut le voir dans la figure 33, dans la population vivant dans les réserves, ce sont les cohortes de 40 ans ou plus qui devraient enregistrer les taux d'accroissement les plus élevés au cours de la période 1995-2010. Pour ce qui est de la structure par âge de la population hors des réserves, on s'attend à y observer des changements comparables à ceux dans la structure par âge de la population dans les réserves (voir figures 34 et 35).

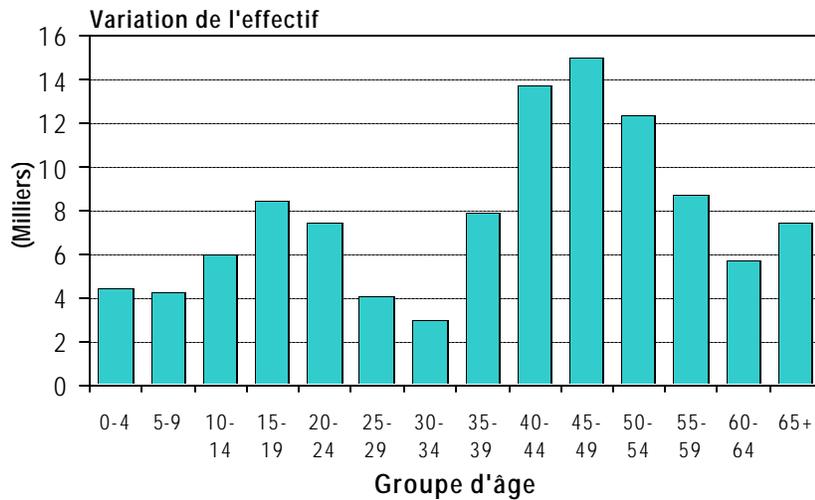
Si les cohortes âgées sont appelées à devenir plus nombreuses, tant dans les réserves qu'hors de celles-ci, on s'attend néanmoins que la population dans les réserves demeurera relativement jeune, à court et à moyen terme. La figure 36, qui compare la structure par âge de la population dans les réserves en 1995 et la structure prévue de cette population en 2010, montre que bien que la part des jeunes cohortes soit appelée à diminuer, ces cohortes continueront de représenter le gros des effectifs dans les réserves. Hors des réserves, l'accroissement du poids des cohortes âgées dans la structure par âge de la population devrait être aussi important que dans les réserves (voir figure 37). En 2010, l'effectif dans les cohortes de cinq années d'âge entre les âges de 0 à 49 ans devraient représenter des parts à peu près égales dans les populations hors des réserves.

Figure 31
Répartition estimée de la population indienne inscrite dans les réserves et hors des réserves, selon l'âge, Canada, 1995



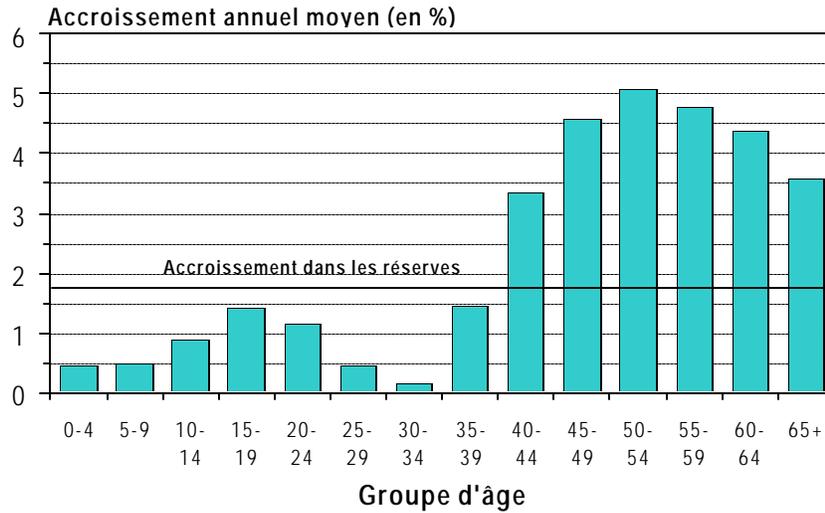
Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 32
Variation estimée de l'effectif de la population indienne inscrite dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010



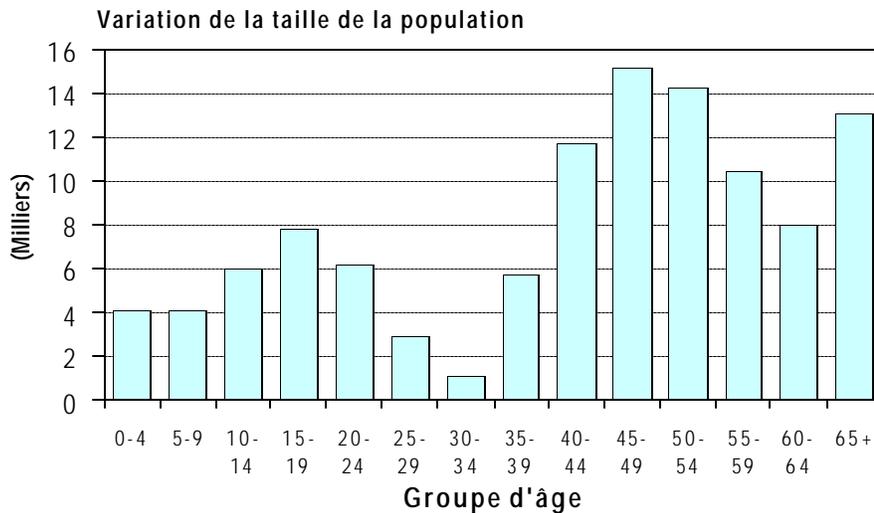
Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 33
Taux estimé d'accroissement annuel moyen de la population indienne inscrite dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010



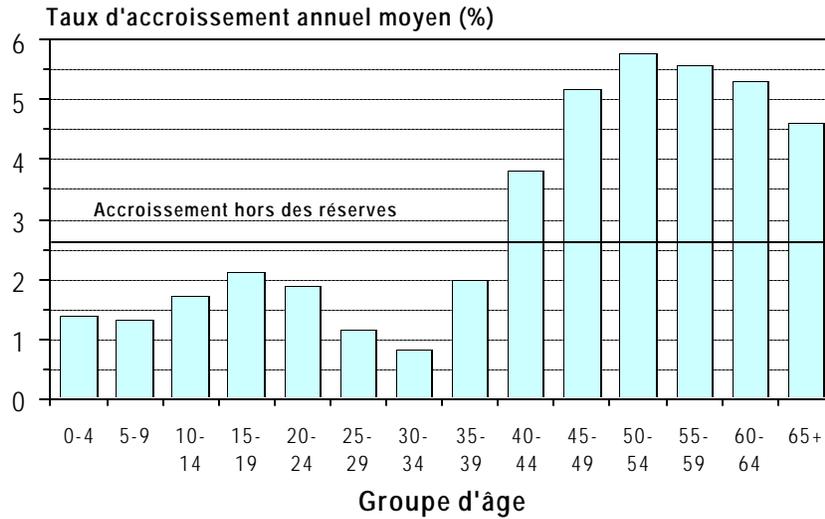
Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 34
Variation estimée de la taille de la population indienne inscrite hors des réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010



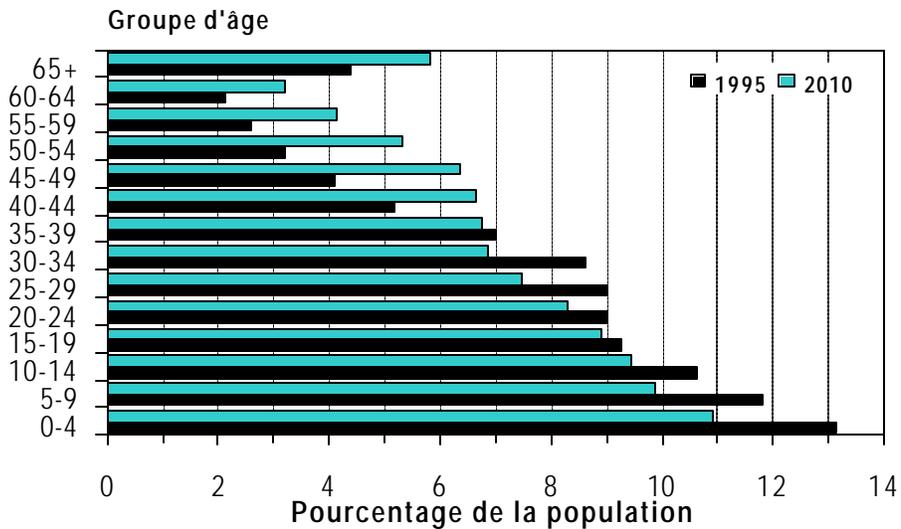
Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 35
Taux estimé d'accroissement annuel moyen de la population indienne inscrite hors des réserves, selon l'âge, Canada, 1995-2010



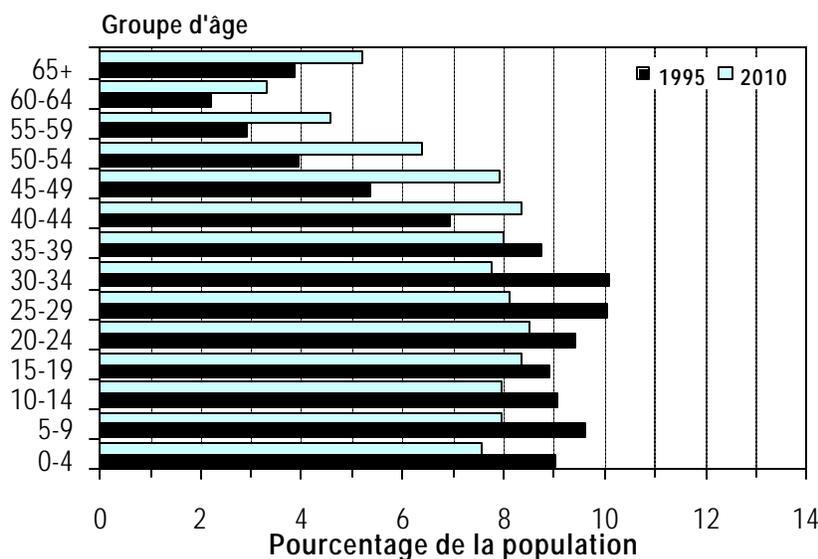
Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 36
Répartition estimée de la population indienne inscrite dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1995 et 2010



Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

Figure 37
Population indienne inscrite estimée, dans les réserves, selon l'âge,
Canada, 1995 et 2010



Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

3.4 Répartition selon le sexe

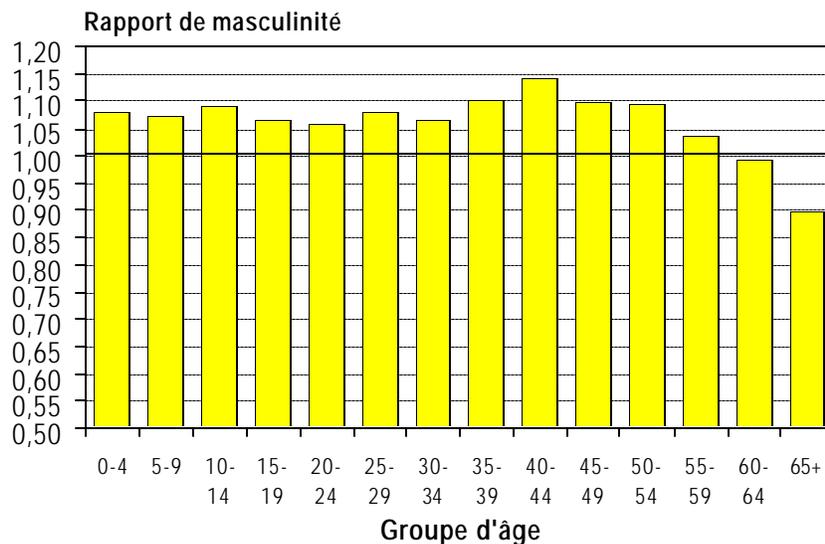
Comme nous l'avons déjà souligné, la réintégration d'un nombre important de personnes aux termes de la loi C-31 a entraîné des changements dans la répartition selon le sexe de la population indienne inscrite. En 1980, le rapport de masculinité dans la population indienne inscrite (soit le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin) était d'à peu près 1,02, ce qui signifie que les hommes étaient plus nombreux que les femmes. En 1995, soit quelque dix années après l'adoption de la loi C-31, le rapport de masculinité n'était plus que de 0,96 et l'on prévoit qu'il se maintiendra à ce niveau tout au long de la période 1995-2010.

Des études antérieures à la nôtre ont mis en évidence des différences dans la répartition selon le sexe entre la population dans les réserves et la population hors des réserves. La plupart du temps, les hommes sont majoritaires dans les réserves, alors qu'hors des réserves, ce sont les femmes qui le sont. Les estimations produites pour l'année 1995 par Nault et collaborateurs (1993) révèlent que dans la population dans les réserves, les hommes sont fortement majoritaires dans tous les groupes d'âge, si ce n'est dans celui des 60 ans ou plus (figure 38). Hors des réserves, les femmes sont majoritaires dans tous les groupes d'âge, sauf dans celui des 15 ou moins, et elles sont particulièrement nombreuses dans les groupes d'âge

avancé (figure 38). Hors des réserves, les hommes ne forment la majorité que dans la cohorte des 15 ans ou moins (figure 39).

Les différences dans la répartition selon le sexe entre les populations dans les réserves et hors des réserves sont attribuables à plusieurs facteurs, notamment au fait que les femmes ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes (et c'est la raison pour laquelle les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les cohortes âgées); au fait qu'avant l'adoption de la loi C-31, les femmes étaient toujours plus nombreuses à quitter les réserves que les hommes (c'est la raison pour laquelle le taux de masculinité est plus élevé dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci) et enfin, au fait qu'un très grand nombre de femmes, qui avaient épousé un non-Indien ou pu, après l'adoption de la loi C-31, recouvrer leur droit à l'inscription et que la majorité de ces dernières vivent hors des réserves¹⁹.

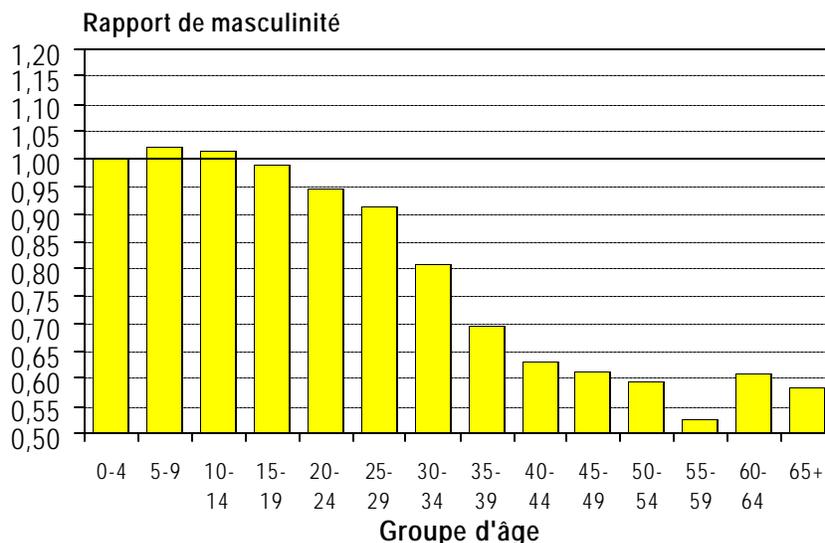
Figure 38
Population indienne inscrite dans les réserves, rapport de masculinité selon l'âge, Canada, 1995



Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

¹⁹ Ce phénomène d'une plus forte émigration féminine hors des réserves précède l'adoption de la loi C-31. En effet, les données de l'EAPA pour la période 1986-1991 montrent que bien que les femmes aient eu une probabilité beaucoup plus forte de quitter la réserve, elles avaient également une probabilité plus élevée de quitter une zone hors des réserves pour s'établir dans une réserve. Les mouvements migratoires durant la période ont eu pour effet net de réduire le déséquilibre entre l'émigration masculine et l'émigration féminine hors des réserves.

Figure 39
Population indienne inscrite hors des réserves, rapport de masculinité,
selon l'âge, Canada, 1995



Source : Nault et collaborateurs (1993), projections de la population, hypothèse de croissance modérée.

3.5 Nouvelles inscriptions et réintégrations aux termes de la loi C-31

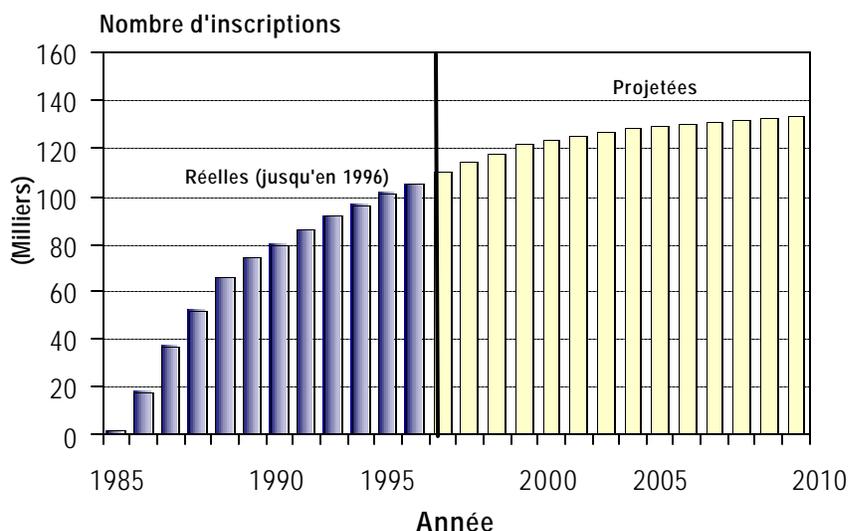
Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, les tendances historiques en matière d'inscriptions et de réintégrations aux termes de la loi C-31 autorisent à conclure que ce processus continuera de contribuer à l'accroissement de la population indienne inscrite. Nault et collaborateurs (1993) ont produit des projections des inscriptions et réintégrations aux termes de la loi C-31, dans le cadre de l'établissement de projections de l'accroissement de la population indienne inscrite. Ces projections, établies à partir de données pour 1990, indiquent qu'en 2015, plus de 147 000 personnes au total pourront avoir obtenu le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31.

La comparaison des projections des nouvelles inscriptions aux termes de la loi C-31 établies par Nault et collaborateurs et du nombre réel des inscriptions effectuées en 1996 autorise à penser que le modèle de projection utilisé par Nault surestime (de 5 % environ) le nombre à court terme des nouvelles inscriptions. Pour les besoins

de cette étude, nous avons ajusté à la baisse les projections des inscriptions établies par Nault et collaborateurs en nous fondant sur le nombre réel des inscriptions déclarées au 31 décembre 1996²⁰.

La figure 40 contient ces estimations ajustées ainsi que le chiffre cumulatif des nouvelles inscriptions au 31 décembre 1996. Les données ajustées indiquent qu'en 2010, le nombre cumulatif des inscriptions aux termes de la loi C-31 aura atteint 133 000 environ, ce qui représente 29 000 inscriptions de plus que le nombre d'inscriptions déclarées au 31 décembre 1996. Bien que l'on s'attende que de nouvelles inscriptions aient lieu au-delà de l'an 2010, leur nombre annuel devrait être bien inférieur à 1 000. Le gros de l'effet de la loi C-31 eu égard à l'accroissement de la population indienne inscrite devrait s'être matérialisé en l'an 2000 (et cela, même si la loi C-31 ne contient aucune clause de temporisation).

Figure 40
Inscriptions cumulatives aux termes de la loi C-31, par année,
Canada, 1985-2010



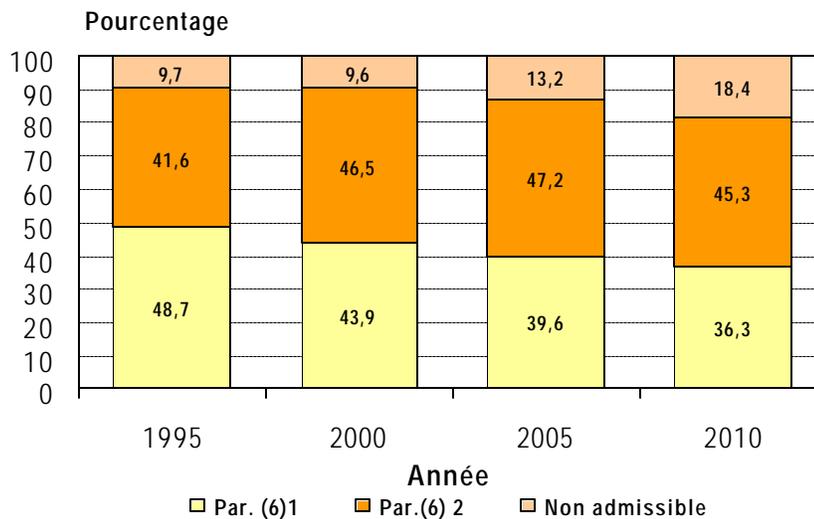
Sources : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapports S4, 1988-1996 et Données ministérielles de base, 1994. Projections de Nault et collaborateurs redressées à partir des chiffres réels pour 1996.

²⁰ La méthode que nous avons employée pour redresser les estimations de Nault et collaborateurs consiste simplement à pondérer les projections annuelles totales par le rapport entre les inscriptions réelles en 1996 et les inscriptions projetées pour 1996 par Nault et collaborateurs. Parce que les projections de Nault et collaborateurs surestiment le nombre des nouvelles inscriptions, il se peut que notre méthode entraîne elle aussi une certaine surestimation. Cette question a été portée à l'attention du Ministère et des travaux sont en cours afin que soient révisées les estimations des inscriptions futures aux termes de la loi C-31 ainsi que les projections de la population.

3.6 Population ayant droit à l'inscription

Si, à l'heure actuelle, les règles définies dans la loi C-31 relativement à la transmission du statut d'Indien inscrit ont peu d'effets sur la taille des populations indiennes inscrites, en particulier sur celle des populations dans les réserves, les projections établies par Clatworthy (1993) semblent indiquer que ces effets s'intensifieront au cours des dix à quinze prochaines années. La figure 41, qui donne la répartition projetée des enfants qui naîtront au cours d'intervalles quinquennaux successifs jusqu'en l'an 2010 selon le résultat de la demande d'inscription, permet d'illustrer la nature et l'importance des effets qu'auront à court et à moyen terme les règles relatives à la transmission du statut. Entre 1995 et 2010, on prévoit que la part des enfants nés ayant droit à l'inscription aux termes du paragraphe 6(1) sera passée de 49 à 36 % environ, que la part de ceux ayant droit à l'inscription aux termes du paragraphe 6(2) aura augmenté de 42 à 45 % environ et que la part des enfants n'ayant pas droit à l'inscription aura progressé de 10 % à plus de 18 %. À la lumière des données présentées plus tôt dans cette étude, ces changements seront moins marqués dans la plupart des collectivités des Premières nations vivant dans les réserves, mais beaucoup plus marqués dans la majorité des collectivités vivant hors des réserves.

Figure 41
Enfants nés d'Indiens inscrits dans l'intervalle quinquennal précédant l'année indiquée, selon le résultat de la demande d'inscription aux termes de l'article 6, Canada, 1995-2010 (projections)



Sources : Estimations pour 1995 établies à partir des chiffres, au 31 décembre 1995, du Registre des Indiens. Estimations pour la période 2001-2011 tirées de "Revised Projection Scenarios Concerning the Population Implications of Section 6 of the Indian Act", Clatworthy (1994).

Comme l'on montré Clatworthy et Smith (1992) et Clatworthy (1993), les effets des règles relatives à la transmission du statut s'intensifieront rapidement après 2010. Il en résultera un accroissement du pourcentage des descendants des populations des Premières nations qui n'auront pas droit à l'inscription. Après 2010, les descendants de la plupart de ces populations (tant dans les réserves qu'hors de celles-ci) comprendront une proportion importante de personnes n'ayant pas droit à l'inscription. De plus, après 2010, plusieurs Premières nations risquent d'enregistrer des baisses absolues importantes dans l'effectif ayant droit à l'inscription.

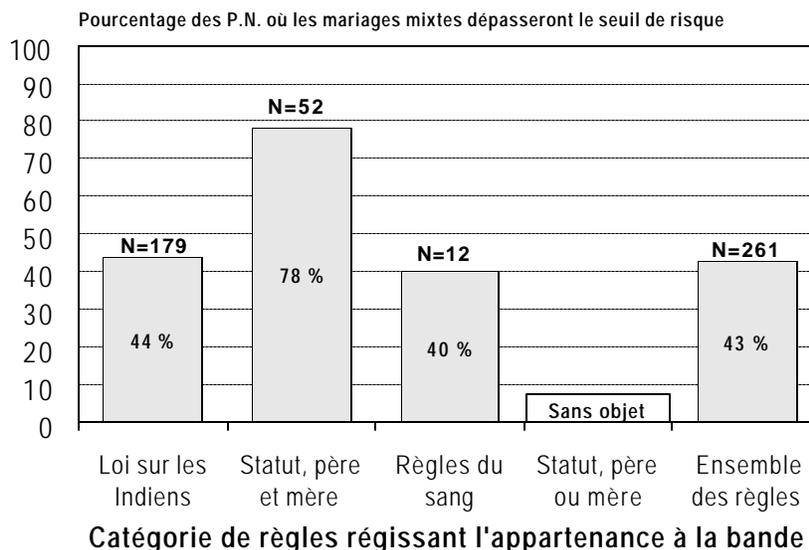
3.7 Population admissible à l'effectif de bande

Dans l'étude qu'ils ont effectuée en 1992, Clatworthy et Smith ont modélisé les effets démographiques qu'entraîneraient les différentes catégories de règles relatives à l'appartenance à la bande suivant divers taux d'exogamie (fréquence des mariages mixtes), pour ensuite établir un ensemble de seuils de risque approximatifs au-delà desquels les mariages mixtes entraîneraient vraisemblablement une forte baisse (de 15 % ou plus) de la proportion des descendants de ces unions qui, à l'intérieur de deux générations, se verraient refuser le droit d'appartenir à la bande.

La figure 42, qui résume les résultats de leur analyse, indique le nombre de Premières nations qui risquent de voir diminuer leur effectif de bande sous l'effet combiné d'un fort taux d'exogamie et des règles particulières régissant l'appartenance à la bande. Au total, 243 Premières nations (43 % environ des Premières nations pour lesquelles des estimations ont pu être produites) affichaient un taux d'exogamie supérieur au seuil de risque. Dans 179 (44 %) des 409 Premières nations dans lesquelles l'appartenance à la bande est déterminée par les règles définies dans la *Loi sur les Indiens*, la fréquence des mariages mixtes était supérieure au seuil de risque de 40 %. Dans 52 (78 %) des 67 Premières nations dans lesquelles les règles d'appartenance à la bande étaient fondées sur le statut du père et de la mère, la fréquence de ces mariages dépassait le seuil de risque de 20 %²¹. Dans 12 (40 %) des 30 Premières nations ayant adopté des règles du sang, la fréquence des mariage mixtes dépassait le seuil de risque de 30 %.

²¹ Le seuil de risque varie suivant la catégorie de règles d'appartenance à la bande. Ces seuils sont plus bas dans le cas des règles du sang et des règles fondées sur le statut du père et de la mère, ces deux catégories de règles étant plus limitatives que les règles définies dans la *Loi sur les Indiens*.

Figure 42
Proportion des Premières nations dans lesquelles les mariages mixtes dépasseront le seuil de risque établi, selon la catégorie de règles régissant l'appartenance à la bande, Canada, 1992



Nota : Les Premières nations dans lesquelles la fréquence des mariages mixtes dépassera le seuil de risque peuvent s'attendre à une diminution de l'effectif de bande sous l'effet combiné de la fréquence élevée des mariages mixtes et de leurs règles particulières en matière d'appartenance à la bande.

Source : Clatworthy et Smith (1992).

Et si la fréquence estimée des mariages mixtes était inférieure au seuil de risque dans 353 Premières nations, il faut s'attendre que dans toutes ces dernières, si ce n'est dans 90, la part des descendants ayant droit d'adhérer à la bande aille en diminuant. L'importance de la diminution sera fonction de la fréquence des mariages mixtes.

La situation sera probablement très différente parmi les 90 Premières nations dans lesquelles les règles d'appartenance à la bande sont fondées sur le statut du père ou de la mère. Avec ce genre de règles, appartiendront à la bande tous les descendants de membres de la bande. Par conséquent, la fréquence des mariages mixtes n'aura pas d'effet sur l'admissibilité des descendants à l'effectif de la bande. Toutefois, d'après les estimations, la fréquence des mariages mixtes dans la majorité de ces Premières nations (47 sur 90) dépassera 40 %. Ainsi, parmi ces Premières nations, la population qui dans l'avenir aura droit de faire partie de la bande comprendra un fort effectif de personnes n'ayant pas droit à l'inscription.

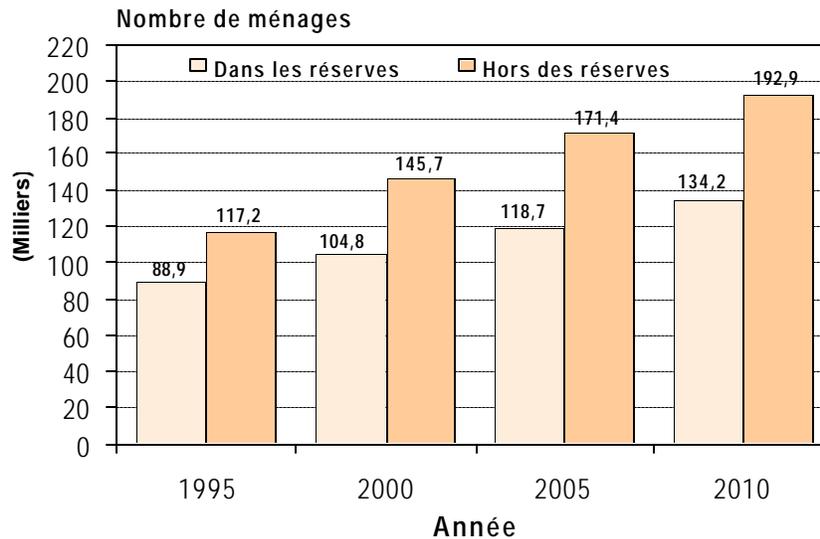
3.8 Accroissement et répartition des ménages

Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, il y a eu forte progression du nombre des ménages indiens inscrits au cours de la période 1985-1995, l'accroissement ayant été particulièrement important hors des réserves. La figure 43 présente la répartition estimée des ménages indiens inscrits dans les réserves et hors des réserves pour certains intervalles durant la période 1985-2010. Ces estimations, établies à partir des projections de Nault et Chen (1993), indiquent qu'à court et à moyen terme, le nombre de ménages est appelé à continuer d'afficher de fortes augmentations²². Dans les réserves, le nombre de ménages indiens inscrits qui était de 88 900 en 1995, devrait augmenter pour atteindre 134 200 en 2010 (ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 % environ). Hors des réserves, le nombre de ménages indiens inscrits devrait s'accroître plus rapidement, passant de 117 200 environ en 1995 à 192 900 en 2010 (ce qui donne un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3 %).

Sur la période 1995-2010, le taux estimé d'accroissement des ménages devrait être supérieur au taux estimé d'accroissement de la population et cela, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci. Il s'ensuivra une réduction de la taille moyenne des ménages. Au cours de cette période, on prévoit que la taille moyenne des ménages passera de 4 à 3,3 personnes par ménage dans les réserves et de 2,2 à 2,0 personnes par ménage hors des réserves.

²² L'accroissement du nombre des ménages est non seulement fonctions de facteurs démographiques (comme l'accroissement et le vieillissement de la population), mais aussi de divers facteurs socio-économiques (comme l'emploi et le revenu), lesquels influent sur la capacité d'une personne d'avoir un logement à sa charge. Les projections des ménages produites par Nault et Chen sont principalement fondées sur des projections de l'accroissement de la population. La situation socio-économique de la population indienne inscrite peut soit favoriser soit restreindre l'accroissement des ménages. Dans les réserves, l'offre de logements peut aussi avoir un effet considérable sur l'accroissement des ménages.

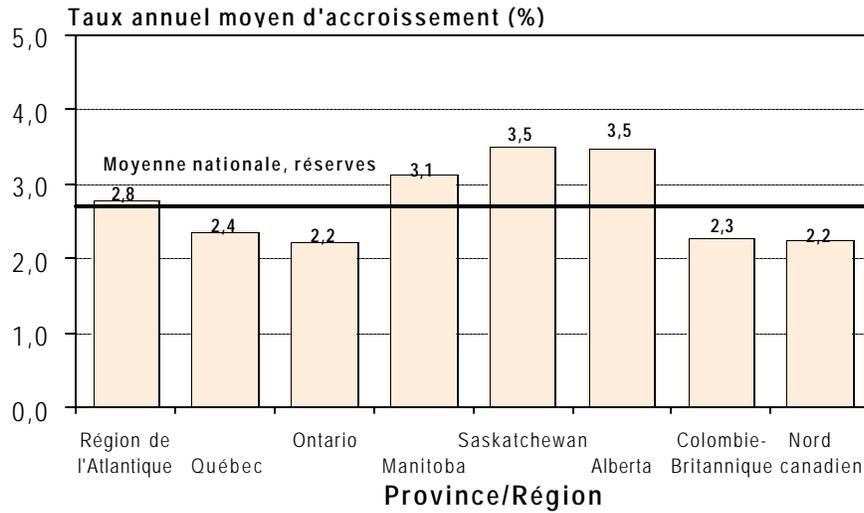
Figure 43
Nombre estimé des ménages indiens inscrits dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1995-2010 (projections)



Source : D'après Nault et Chen (1993), hypothèse de croissance modérée.

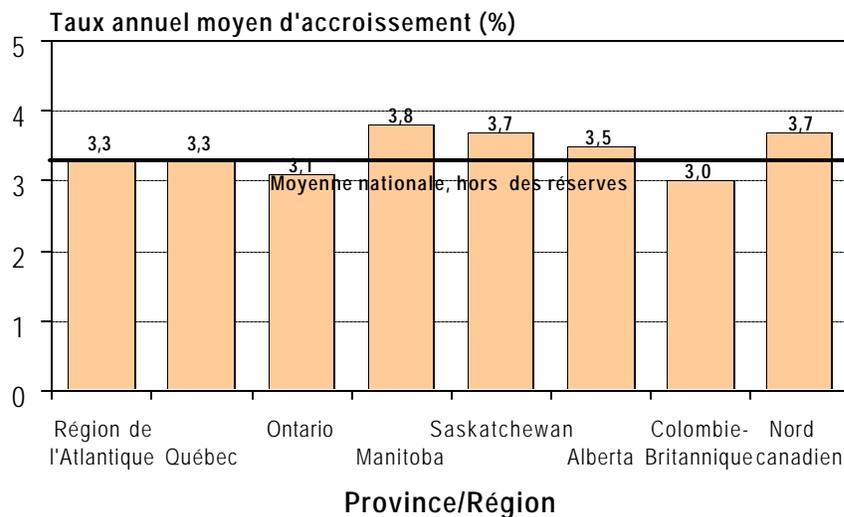
Comme dans le cas de l'accroissement de la population, on s'attend que le taux d'accroissement des ménages varie considérablement suivant la province/région. Les provinces/régions dans lesquelles l'accroissement des ménages dans les réserves devrait être le plus fort sont les provinces des Prairies et la région de l'Atlantique (voir figure 44). Dans ces provinces et cette région, le taux d'accroissement des ménages dans les réserves devrait être supérieur au taux d'accroissement pour l'ensemble des réserves. Pour ce qui est du taux d'accroissement des ménages hors des réserves, les provinces/régions dans lesquelles il devrait être supérieur au taux moyen pour les collectivités hors des réserves sont les provinces des Prairies (voir figure 45) et le Nord canadien.

Figure 44
Taux annuel estimé d'accroissement des ménages indiens inscrits dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010



Source : D'après Nault et Chen (1993), hypothèse de croissance modérée.

Figure 45
Taux annuel estimé d'accroissement des ménages indiens inscrits hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010



Source : D'après Nault et Chen (1993), hypothèse de croissance modérée.

4. Effets des tendances démographiques sur la demande de services

Dans les sections précédentes, nous avons décrit les tendances démographiques et les processus qui influent sur la population indienne inscrite au Canada et nous avons examiné les tendances auxquelles on peut s'attendre dans l'avenir. Nous avons examiné ces tendances en fonction de différentes dimensions, notamment l'âge et le sexe, la composition du ménage et les variations régionales. Dans cette section, nous allons utiliser ces données pour décrire les changements susceptibles de s'opérer, au cours de la période 1995-2010, eu égard à la demande des divers services qui sont assurés à la population indienne inscrite par les Premières nations, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et par Santé et Bien-être social Canada. En général, nous avons dû décrire les tendances passées et (ou) les caractéristiques actuelles sous forme de proportions ou de taux, et de là, procéder à des extrapolations en nous fondant sur des projections démographiques. Compte tenu de la complexité des facteurs qui agissent sur la demande de divers services, le lecteur ne doit voir dans les tendances décrites qu'une indication de ce qui peut arriver.

Parce que cette étude est fondée sur des données existantes, elle ne peut donner un aperçu complet des nombreuses questions sur lesquelles influent les changements démographiques. Nous avons tâché de faire le tour des grandes questions qui revêtent le plus d'intérêt pour les Premières nations et le gouvernement fédéral, notamment les services de santé, les services d'aide sociale, l'éducation, le logement, les infrastructures et les économies locales. Le lecteur doit comprendre que la nature et la qualité des données varient selon la question. Lorsque c'était possible de le faire, nous avons utilisé pour l'analyse des unités de consommation de services (par exemple, un nombre d'étudiants ou un nombre de logements). Dans certains cas, le montant des dépenses représentait les données les plus aisément disponibles ou les plus utiles pour décrire les tendances passées et futures.

La principale difficulté avec laquelle nous avons eu à composer dans cette étude est la nécessité d'utiliser des données provenant de différentes sources, lesquelles ont été compilées suivant des définitions et des périodes différentes. Le problème le plus important à cet égard concerne la définition de la population indienne inscrite. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, des définitions différentes ont été utilisées d'un recensement à l'autre, dans l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), aux fins de la production des données de la Direction générale des services médicaux (DGSM) ainsi que pour les besoins du Registre des Indiens (chiffres ajustés ou non). De plus, une quantité importante des données proviennent de tableaux personnalisés et ont été produits à des fins autres que les nôtres, et selon des classements qui varient (par exemple, en ce qui concerne l'âge). Nous

commentons ces différences, le cas échéant, et nous invitons le lecteur à les garder à l'esprit au fur et à mesure qu'il avancera dans la lecture de cette section.

L'approche que nous avons appliquée pour analyser les effets des différentes questions prises en considération varie elle aussi suivant la question et la disponibilité des données. Dans certains cas, nous avons pu définir les tendances pour les différentes composantes qui influent sur un domaine de service. Par exemple, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, nous avons pu définir les tendances relatives aux étudiants inscrits et au coût par étudiant et nous en avons tenu compte pour établir les projections des coûts futurs. Pour d'autres domaines de service, nous n'avons pas pu procéder à une analyse des composantes et, par conséquent, nous avons établi nos projections en appliquant le taux actuel de consommation à la demande de service.

4.1 Santé

La taille d'une population et sa répartition selon l'âge et le sexe ont une incidence sur les besoins en services de santé, ou la demande de tels services. Dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (qui est dispensé par Santé Canada), les Indiens inscrits, dans les réserves et hors des réserves, de même que les Inuit et les Innu ont droit à des services remboursables auxquels n'ont pas accès la population en général (par exemple, médicaments délivrés sur ordonnance, lunettes, soins dentaires, prothèses et service de transport pour rendez-vous dans des établissements médicaux). Outre ces services, Santé Canada finance divers programmes communautaires, par exemple des services de santé communautaire, des hôpitaux, des programmes dans le domaine de l'hygiène du milieu et le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues.

Les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones ont révélé que la vaste majorité des Indiens inscrits interrogés avaient consulté dans les douze mois précédant l'enquête (par exemple, un médecin, un paraprofessionnel, un guérisseur traditionnel, un infirmier de santé communautaire). Comme on peut le voir dans le tableau ci-après, la fréquence du recours à ces services était fonction de l'âge et du lieu de résidence, les personnes âgées et les personnes vivant hors des réserves consultant des professionnels et paraprofessionnels de la santé plus souvent que les autres. Il est intéressant de souligner que si chez les 55 ans ou moins, il y a un écart considérable entre la fréquence du recours aux services de santé dans les réserves et hors de celles-ci, il n'y a pour ainsi dire pas d'écart chez les 55 ou plus (voir tableau 6).

Tableau 6
Pourcentage de la population indienne inscrite ayant consulté au cours de l'année précédente, selon l'âge, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1991

Groupe d'âge	Dans les réserves	Hors des réserves	Total
15-24	60,8%	72,0%	66,6%
25-54	68,4%	77,2%	73,2%
55+	83,3%	86,1%	84,5%
Total 15+	68,2%	76,5%	72,5%

Source : Enquête auprès des peuples autochtones, 1991, données produites pour la Commission royale sur les peuples autochtones.

L'Enquête auprès des peuples autochtones comprenait des questions sur divers problèmes de santé. Les enquêtés se sont vu demander si un professionnel de la santé leur avait dit qu'ils souffraient de diabète, d'hypertension, d'arthrite ou de rhumatisme, de maladie cardiaque, de broncho-pneumopathie obstructive (bronchite, emphysème, asthme), de tuberculose ou d'épilepsie. Le tableau 7, ci-après, présente les résultats de l'Enquête à l'échelle du Canada. Parce que ces données ont dans l'ensemble été obtenues par autodéclaration, elles sont sujettes à caution. De plus, le libellé de la question ne faisait pas état d'une période particulière, de sorte que les réponses peuvent être plus ou moins fiables, en particulier en ce qui concerne la tuberculose.

Tableau 7
Pourcentage de la population indienne inscrite de 15 ans ou plus ayant déclaré certains problèmes de santé dans l'Enquête auprès des peuples autochtones, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1991

Affection	Dans les réserves	Hors des réserves	Total
Diabètes	8,1%	6,0%	7,0%
Hypertension	12,6%	11,9%	12,2%
Arthrite ou rhumatisme	14,3%	14,5%	14,4%
Maladies cardiaques	6,7%	6,2%	6,5%
Broncho-pneumopathie obstructive	12,6%	14,9%	13,8%
Tuberculose	3,7%	3,0%	3,3%
Épilepsie	1,6%	1,6%	1,6%
Autres	10,5%	13,5%	12,0%

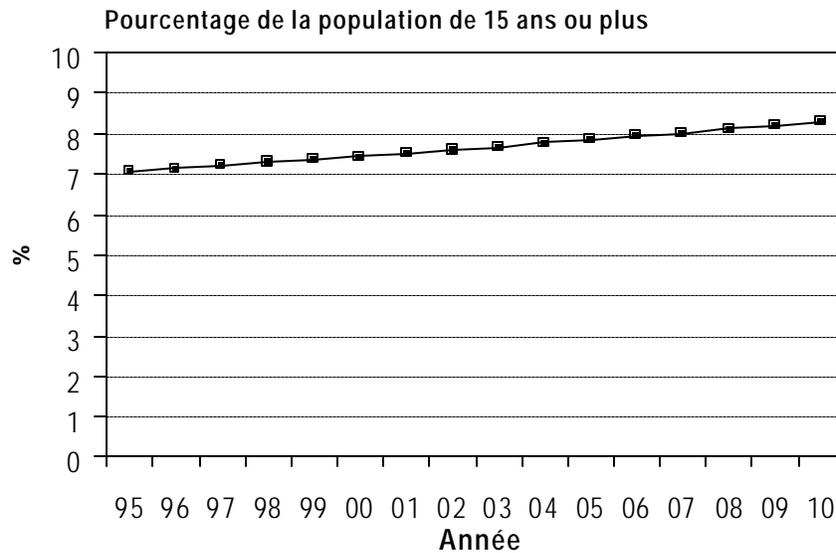
Source : Enquête auprès des peuples autochtones, 1991, données produites pour la Commission royale sur les peuples autochtones.

Le tableau ci-dessus autorise à penser qu'un segment important de la population indienne inscrite souffre d'arthrite, de bronco-pneumopathie obstructive, d'hypertension, de diabète et de maladies cardiaques. Il révèle par ailleurs que le diabète, l'hypertension, les maladies cardiaques et la tuberculose sont plus fréquents dans les réserves qu'hors de celles-ci, alors que la bronco-pneumopathie obstructive est plus fréquente hors des réserves.

Afin d'être en mesure d'établir des projections de l'évolution de la fréquence des affections présentées dans le tableau 7, il aurait été souhaitable de disposer de données sur la fréquence de ces affections à l'intérieur des différents groupes d'âge-sexe. Nous ne disposons pas de telles données, si ce n'est de celles compilées par Bobet (1996), sur le diabète. En posant qu'il n'y aura pas de changements dans la fréquence du diabète selon l'âge dans la population indienne inscrite, on peut s'attendre que le nombre de personnes souffrant de cette maladie augmente considérablement au cours des quinze prochaines années. Comme le fait voir la figure 46, la proportion d'Indiens inscrits souffrant de diabète a été estimée à 7 % en 1995. On prévoit que cette proportion aura atteint 7,5 % en l'an 2000 et qu'en 2010, elle dépassera 8 %. Cette progression est attribuable au fait que le

diabète est plus fréquent chez les personnes âgées et que les Indiens inscrits sont une population vieillissante.

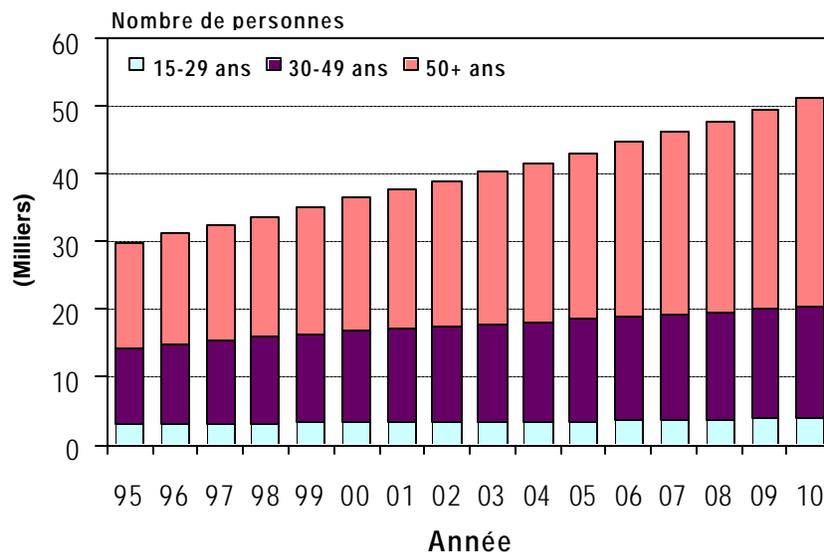
Figure 46
Pourcentage estimé de la population âgée de 15 ans ou plus admissible aux services de la DGSM et atteinte de diabète, d'après les chiffres de 1991 sur la fréquence du diabète selon l'âge, Canada, 1995-2010



Sources : Données sur la fréquence du diabète en 1991 tirées de Bobet (1996); données sur la population admissible aux services de la DGSM obtenues auprès de la Direction des services de santé non assurés, DGSM; données sur l'accroissement démographique établies à partir des données de Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée.

Ces proportions, présentées dans la figure 47, tiennent compte de l'ensemble de la population admissible aux services de la Direction générale des services médicaux de Santé Canada (comme nous l'avons déjà souligné, cette population est plus nombreuse que la population indienne inscrite, en ce qu'elle inclut des Inuit et des Innu). En 1995, le nombre estimé de personnes admissibles à ces services qui souffraient de diabète était de 30 000. On prévoit que ce nombre sera de plus de 35 000 en l'an 2000 et de plus de 50 000 en 2010, soit une augmentation de plus de 20 000 diabétiques en quinze ans.

Figure 47
Nombre estimé de personnes dans la population adulte admissible aux services de la DGSM et atteinte de diabète, d'après les chiffres de 1991 sur la fréquence du diabète selon l'âge, Canada, 1995-2010

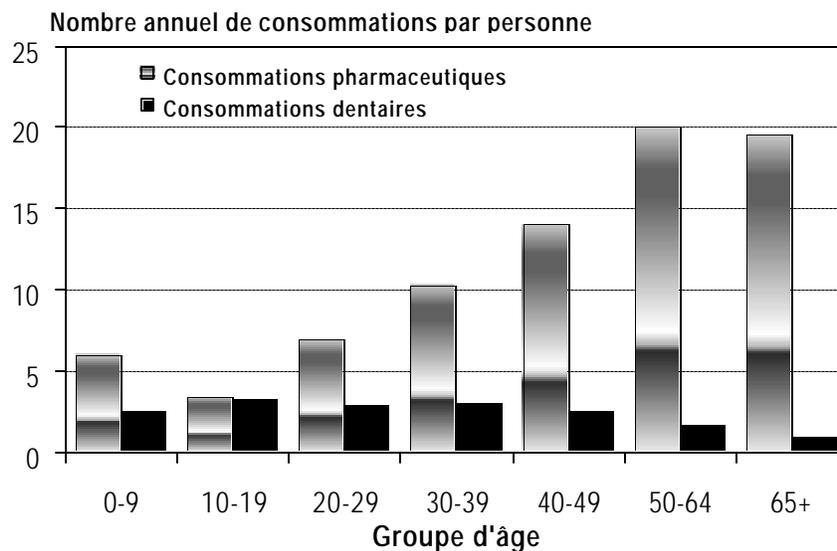


Sources : Données sur la fréquence du diabète en 1991 tirées de Bobet (1996); données sur la population admissible aux services de la DGSM obtenues auprès de la Direction des services de santé non assurés, DGSM; données sur l'accroissement démographique établies à partir des données de Nault et collaborateurs (1993), hypothèse de croissance modérée.

Nous nous sommes adressés à la Direction des services de santé non assurés, à Santé Canada, afin d'obtenir des renseignements plus précis sur le lien entre l'âge, le lieu de résidence et la demande de services non assurés pris en charge par la Direction générale des services médicaux. Les données qui nous ont été fournies concernent les exercices 1994-1995 et 1995-1996, sont ventilées par tranche de dix années d'âge, portent sur deux types de services, les services pharmaceutiques et les services dentaires, et nous renseignent sur le nombre de personnes qui ont reçu ces services, le nombre de consommations (le nombre de fois où chaque personne s'est prévalu des services en question) et le coût. Il importe de souligner que le Programme de services de santé non assurés vient compléter les programmes provinciaux et territoriaux et que la demande de ces services variera selon la province, dans la mesure où les régimes d'assurance-maladie varieront selon la province.

La figure 48 indique le nombre annuel moyen de consommations pharmaceutiques et dentaires par personne, selon le groupe d'âge, au cours des exercices 1994-1995 et 1995-1996 (ce nombre a été établi à partir du nombre total de demandeurs admissibles). Comme on peut le voir, il y a un très gros écart entre la fréquence des consommations pharmaceutiques et celle des consommations dentaires. En général, la fréquence des consommations pharmaceutiques croît avec l'âge. Dans le groupe des 10-19 ans, le nombre annuel moyen de consommations pharmaceutiques est de 4, contre 20 dans le groupe des 50-64 ans. Pour ce qui est du nombre de consommations dentaires par personne, il est inférieur à celui des consommations pharmaceutiques, mais à la différence de celles-ci, il diminue avec l'âge. Ainsi, chez les personnes âgées, la consommation de médicaments est plus importantes que chez les jeunes, alors que les consommations dentaires sont moins nombreuses.

Figure 48
Nombre moyen par personne de consommations dentaires et pharmaceutiques, services non assurés, population indienne inscrite, selon l'âge, Canada, 1994-1995 et 1995-1996

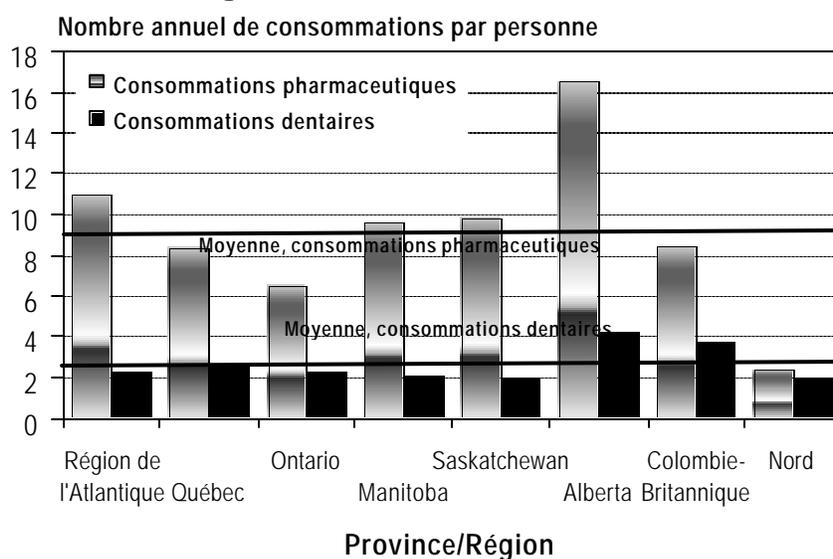


Source : Direction générale des services médicaux, Direction des services de santé non assurés, Santé Canada.

Il est intéressant de constater que dans le groupe de 65 ans ou plus, la demande de services pharmaceutiques est légèrement inférieure à celle chez les 50-64 ans. Nous pensons que cela peut tenir au fait que les 65 ans ou plus sont relativement plus nombreux à être protégés par l'assurance-médicaments provinciale.

La figure 49 donne le nombre annuel moyen par personne admissible de consommations pharmaceutiques et dentaires selon la province/région. Ici encore, la fréquence des consommations pharmaceutiques est nettement supérieure à celle des consommations dentaires. Les écarts dans le nombre de ces consommations entre les provinces sont énormes. La province enregistrant le plus grand nombre de consommations, tant pharmaceutiques que dentaires, est l'Alberta. Dans cette province, le nombre annuel moyen de consommations pharmaceutiques était de 16 par personne au cours des deux années considérées, ce qui est au moins deux fois le nombre au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Pour ce qui est du nombre annuel moyen de consommations dentaires par personne, il y était près de deux fois supérieur au nombre dans les autres provinces, si l'on excepte la Colombie-Britannique. Ces écarts très importants entre les provinces et les territoires sont attribuables au fait que le Programme des services non assurés vient compléter les régimes d'assurance-maladie des provinces et des territoires. Les changements que l'on apporte aux régimes d'assurance-maladie se répercutent obligatoirement sur les services couverts dans le cadre de ce Programme.

Figure 49
Nombre moyen par personne de consommations dentaires ou pharmaceutiques, services non assurés, population indienne inscrite, selon la région, Canada, 1994-1995 et 1995-1996



Source : Direction générale des services médicaux, Direction des services de santé non assurés, Santé Canada.

La figure 50, qui donne un aperçu du coût moyen selon l'âge des consommations de services non assurés, montre que si le nombre moyen par personne de consommations pharmaceutiques était bien supérieur à celui des consommations dentaires, on constate que du point de vue des coûts moyens par personne admissible, les écarts sont moins grands entre les deux types de consommations. Comme c'était le cas pour le nombre moyen des consommations selon l'âge, le coût moyen des consommations pharmaceutiques croît avec l'âge, alors que le coût moyen des consommations dentaires diminue.

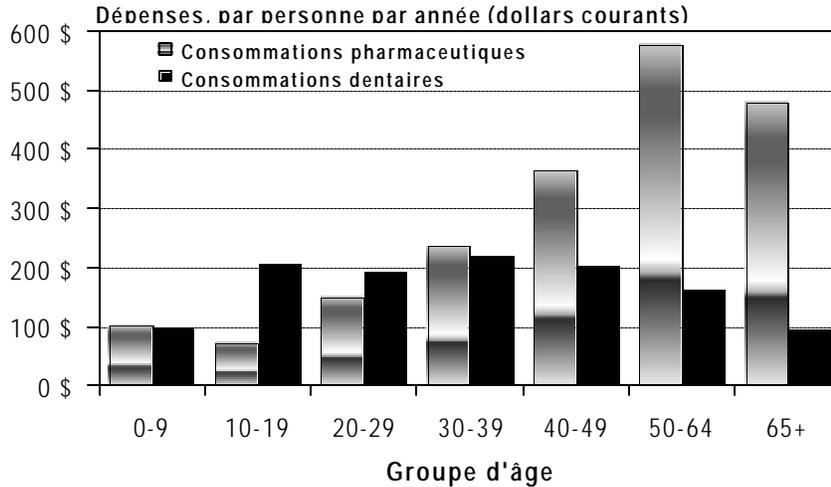
La figure 51 révèle d'importants écarts entre les provinces pour ce qui est du coût de ces consommations. La province dans laquelle le coût moyen par personne est le plus élevé, à la fois pour les consommations pharmaceutiques et dentaires, est l'Alberta. Les provinces/régions dans lesquelles le coût moyen des consommations dentaires est le plus bas sont la Saskatchewan et le Manitoba. La province/région affichant le coût moyen des consommations pharmaceutiques le moins élevé est le Nord canadien (Yukon et Territoires du Nord-Ouest).

Si l'on pose qu'il n'y aura aucun changement dans le nombre moyen de consommations par personne, on peut estimer la demande future de services dans le cadre du Programme des services de santé non assurés²³. C'est ce que nous avons fait, en nous fondant sur le nombre moyen de consommations par groupe d'âge et sur le nombre projeté de personnes admissibles. (Les taux d'accroissement de la population indienne inscrite ont été calculés d'après les données de Nault et collaborateurs (1993) et ont été appliqués à la population admissible aux services de la DGSM pour estimer la population admissible à ces services dans l'avenir).

La figure 52 nous indique le nombre projeté de consommations pharmaceutiques et dentaires obtenu en se fondant sur l'hypothèse ci-dessus. D'après nos projections, le nombre de consommations pharmaceutiques passera de 5,5 millions environ en 1995-1996, à 6,5 millions en l'an 2000 et à 8,4 millions en 2010, soit une progression qui représente une augmentation de plus de 50 % sur quinze ans. Pour ce qui est du nombre de consommations dentaires au cours de la même période, il devrait passer de 1,7 millions en 1995, à 1,9 millions en l'an 2000 et à 2,2 millions en 2010, ce qui représente une augmentation de 32 % sur la période.

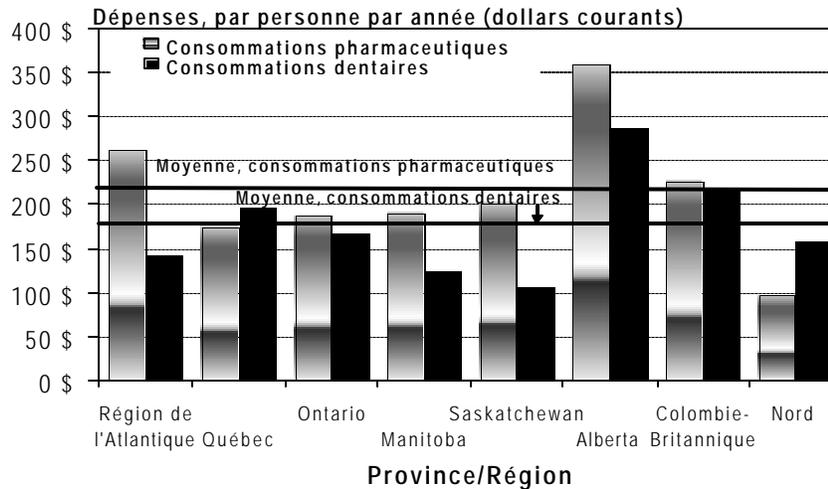
²³ Nous savons que cette hypothèse est fautive en ce que des changements sont régulièrement apportés au Programme et que ces changements, conjugués à ceux qui peuvent être opérés dans les régimes d'assurance-maladie, vont obligatoirement se répercuter sur la fréquence de consommation des services en question. Par exemple, en janvier 1996, de nouvelles lignes directrices ont été adoptées qui viennent limiter le nombre de consommations autorisées durant une période donnée. Ces lignes directrices devraient représenter une économie annuelle de 18 millions de dollars.

Figure 50
Dépenses moyennes par personne au titre des consommations pharmaceutiques et dentaires, selon l'âge, population indienne inscrite, Canada, 1994-1995 et 1995-1996



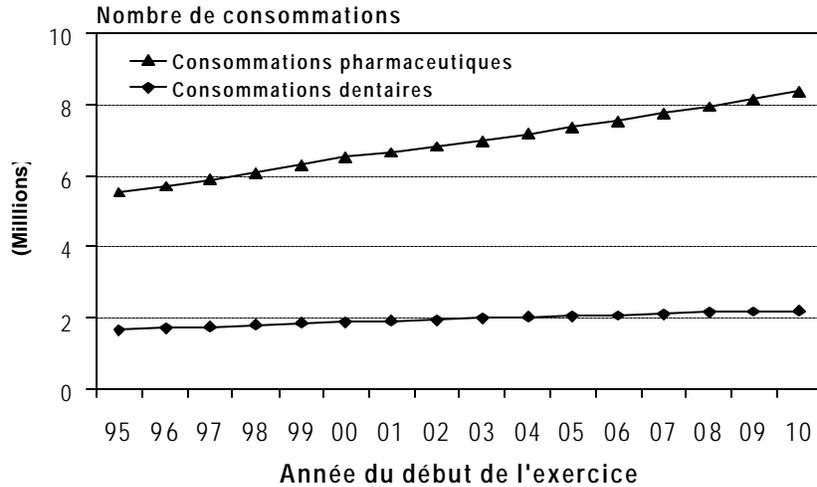
Source : Données fournies par la Direction générale des services médicaux, Direction des services de santé non assurés, Santé Canada.

Figure 51
Dépenses moyennes par personne au titre des consommations pharmaceutiques et dentaires, selon la province/région, population indienne inscrite, Canada, 1994-1995 et 1995-1996



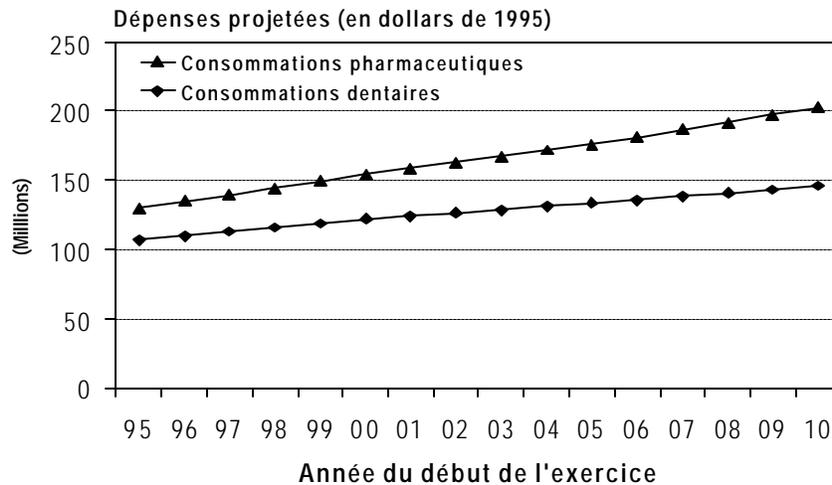
Source : Données fournies par la Direction générale des services médicaux, Direction des services de santé non assurés, Santé Canada.

Figure 52
Nombre projeté de consommations, services non assurés pris en charge par la Direction générale des services médicaux, selon le genre de consommation, Canada, 1995-2010



Sources : Nault et collaborateurs (1993); données fournies par la Direction des services de santé non assurés, Direction générale des services médicaux.

Figure 53
Dépenses projetées au titre des consommations, services non assurés pris en charge par la Direction générale des services médicaux, selon le genre de consommation, 1995-2010



Sources : Nault et collaborateurs (1993); données fournies par la Direction des services de santé non assurés, Direction générale des services médicaux.

Comme on peut le voir dans la figure 53 (à la page précédente), les dépenses au titre des consommations pharmaceutiques et dentaires devraient s'accroître encore plus rapidement que le nombre de consommations. Cela tient au fait que les dépenses au titre de ces consommations sont généralement plus élevées chez les personnes âgées que chez les enfants et que les personnes admissibles forment une population vieillissante (voir figure 50 ci-dessus). Les dépenses au titre des consommations pharmaceutiques, qui étaient de 130 millions de dollars en 1995, devraient s'élever à plus de 150 millions de dollars en l'an 2000 et à plus de 200 millions de dollars en 2010 (ce qui représente une augmentation de 56 %). Pour ce qui est des consommations dentaires, elles ont coûté 107 millions de dollars en 1995 et, d'après les projections, elles devraient coûter plus de 120 millions de dollars en l'an 2000 et 145 millions de dollars environ en 2010 (ce qui correspond à un accroissement de 37 %). Les sommes ci-dessus sont toutes exprimées en dollars de 1995.

4.2 Aide sociale

En supposant que des facteurs tels le taux d'emploi, la structure par âge et la composition des familles demeurent constants, un changement dans la taille de la population entraînera un changement proportionnel dans les dépenses au titre de l'aide sociale des collectivités. De la même façon, tous les facteurs demeurant constants par ailleurs, une augmentation de la taille de la population devrait vraisemblablement entraîner un accroissement de la demande d'autres services sociaux (par exemple, demande de services pour les enfants pris en charge, demande de services de garderie). Outre l'effet de l'accroissement démographique, la répartition de la population selon l'âge et selon la composition de la famille sont d'autres facteurs qui influenceront sur la demande de services d'aide sociale. Par exemple, on peut raisonnablement penser que plus la fraction que représenteront les familles monoparentales dans une population sera petite et plus sera grande celle des couples sans enfant et des familles biparentales, moins le taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale sera élevé.

La situation vis-à-vis de l'emploi est un facteur qui, bien entendu, a un effet indépendant sur le besoin d'aide sociale. On peut mesurer les effets de ce facteur en examinant l'effectif occupant un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi. Étant donné que divers facteurs ont à leur tour une incidence sur le taux d'emploi (par exemple, le genre de famille et le niveau d'instruction), ces derniers se trouvent à influencer indirectement sur la demande de services d'aide sociale.

Malheureusement, nous ne disposons pas de données suffisantes sur la plupart de ces facteurs pour pouvoir dégager la tendance de la demande d'aide sociale dans la population indienne inscrite ou dans la population vivant dans les réserves. Par

contre, nous disposions de données, à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale/régionale, sur le nombre de personnes recevant des prestations d'aide sociale et sur l'effectif vivant dans les réserves. Grâce à ces données, nous avons pu établir des taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale²⁴. Nous avons ensuite appliqué ces taux aux effectifs projetés dans les réserves pour estimer les taux de dépendance futurs (c'est-à-dire le nombre de personnes qui dépendront des prestations de l'aide sociale pour vivre).

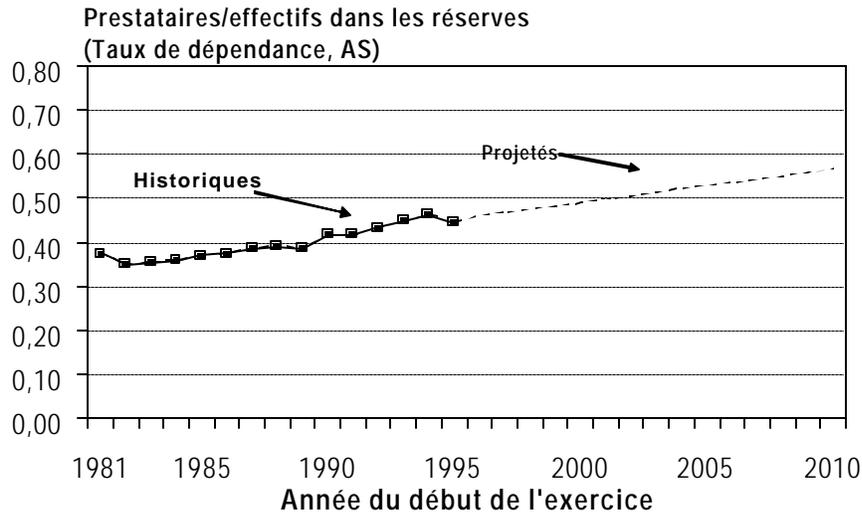
La figure 54 fait voir les taux historiques et projetés de dépendance à l'égard de l'aide sociale dans les réserves, c'est-à-dire le quotient du nombre mensuel moyen de prestataires par l'effectif total dans les réserves durant les années considérées (nous avons à cette fin utilisé les chiffres ajustés du Registre des Indiens). Les taux projetés ont été établis en se fondant sur la progression linéaire observée entre les exercices 1981-1982 et 1995-1996 ($R^2 = 0,89$). En 1981-1982, un peu moins de 40 % des effectifs dans les réserves recevaient des prestations d'aide sociale. En 1995-1996, ce pourcentage était de près de 45 %.

Les taux historiques mettent clairement en évidence une progression à la hausse du nombre de prestataires d'aide sociale de sorte qu'en 2001-2002, on peut s'attendre qu'au cours d'un mois quelconque, 50 % environ des effectifs dans les réserves toucheront des prestations d'aide sociale. Si ce mouvement à la hausse devait être maintenu, cette proportion pourrait atteindre 57 % en 2010.

La figure 55 contient les nombres mensuels moyens, historiques et projetés, des prestataires d'aide sociale dans les ménages. Cette projection a été calculée en multipliant le taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale (donné dans la figure 54) par l'effectif projeté des populations dans les réserves (établi à partir des chiffres de Nault et collaborateurs). Comme on peut le voir, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves qui touchent des prestations d'aide sociale, qui est actuellement de 150 000 environ, devrait atteindre 200 000 environ en 2003 et 250 000 en 2010, ce qui représente une augmentation de 66 % sur les quinze années considérées.

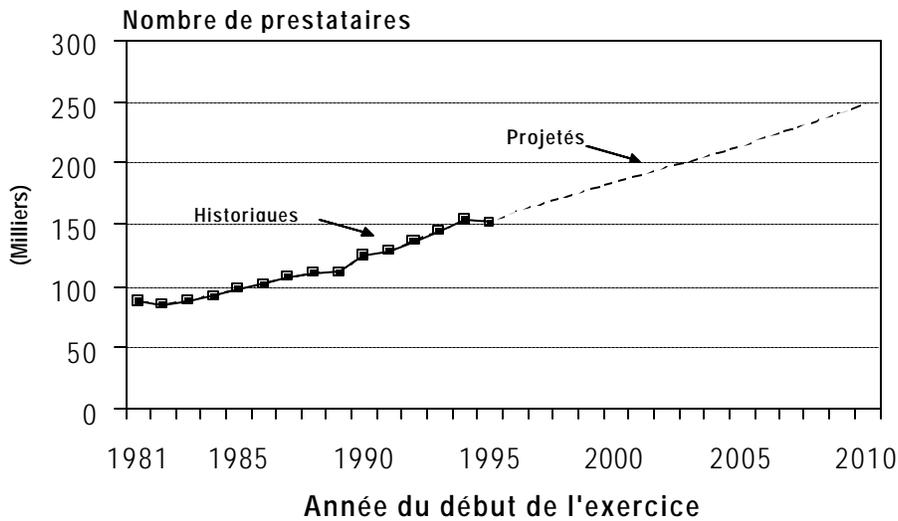
²⁴ Une partie des données sur l'aide sociale ont été recueillies dans le cadre des Modes optionnels de financement. Ces données sont sujettes à caution.

Figure 54
Taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale, historiques et projetés,
Canada, 1981-2010



Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure 55
Effectifs de prestataires d'aide sociale dans les réserves, historiques et
projetés, Canada, 1981-2010



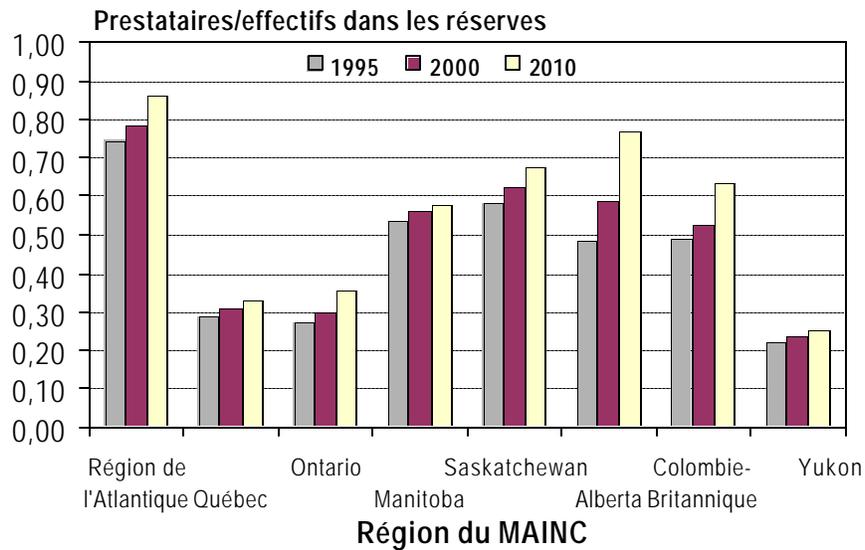
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le taux d'emploi dans les réserves pourrait avoir une très forte incidence sur le nombre des prestataires dans les réserves. En établissant nos projections, nous avons implicitement posé que d'autres facteurs, par exemple, le taux d'emploi dans les réserves et les critères d'admissibilité à l'aide sociale, demeureraient constants. Cependant, il est peu probable que l'on assiste à une augmentation du taux d'emploi dans les réserves. Pour que ce taux puisse y être maintenu seulement, il faudra qu'il s'y crée un nombre considérable d'emplois (nous examinerons cette question plus en détail dans la section 4.6, page 100. Autrement dit, le nombre prévu de prestataires d'aide sociale indiqué dans la figure 55 a été établi en supposant qu'au cours des quinze prochaines années, l'emploi dans les réserves progressera sensiblement au même rythme qu'au cours des quinze dernières années.

Des écarts importants existent selon la province/région dans le taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale. La figure 56 nous donne le taux historique pour l'année 1995-1996 et les taux projetés pour 2001-2002 et 2010-2011 suivant les régions définies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme nous pouvons le voir, l'Atlantique est la région dans laquelle le taux, tant historique que projeté, est le plus élevé (75 % des effectifs dans les réserves). Le taux historique est également élevé dans l'Ouest, en particulier au Manitoba et en Saskatchewan (plus de 50 %). Au Québec, en Ontario²⁵ et au Yukon le taux historique est de moins de 30 %. On prévoit que les taux de dépendance augmenteront dans toutes les régions, mais que les augmentations seront beaucoup plus considérables dans certaines régions que dans d'autres (par exemple, en Alberta et en Colombie-Britannique).

²⁵ Un nombre inconnu de personnes vivant dans les réserves ontariennes reçoivent des prestations d'aide sociale de la province, conformément à la *Loi sur les prestations familiales*. Les statistiques du MAINC ne tiennent pas compte de ces personnes, ni du coût de leurs prestations. Cela signifie donc que les taux pour l'Ontario sous-estiment la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Figure 56
Taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale, historiques et projetés,
population vivant dans les réserves, selon la région et l'année,
1995, 2000 et 2010



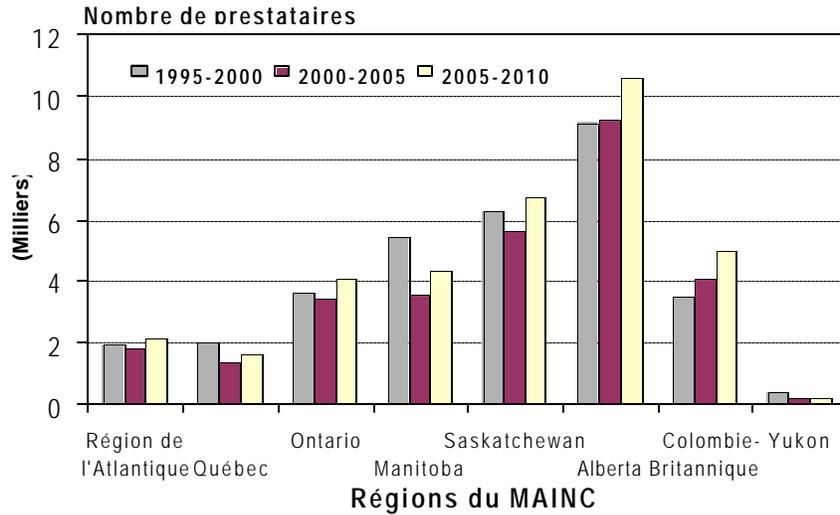
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La figure 57 met par ailleurs en évidence des écarts considérables suivant la région dans l'accroissement prévu du nombre des prestataires d'aide sociale. Parce que l'on prévoit un fort accroissement démographique et une augmentation importante du taux de dépendance, l'Alberta devrait être, et de loin, la province/région dans laquelle on assistera à la plus forte hausse du nombre de prestataires d'aide sociale. On prévoit en effet qu'en Alberta, le nombre de prestataires d'aide sociale enregistrera une augmentation nette de plus de 9 000 au cours des périodes 1995-2000 et 2000-2005 et de plus de 10 000 au cours des années 2005-2010. Au cours de chacun de ces intervalles quinquennaux, le nombre de prestataires devrait afficher un accroissement net de 6 000 en Saskatchewan et de 4 000 à 5 000 au Manitoba. Dans la région de l'Atlantique et au Québec, on prévoit des augmentations moindres, se situant entre 1 500 et 2000 au cours de chacun des intervalles considérés²⁶.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien participe par ailleurs au financement des services d'aide sociale à l'enfance dans les réserves. Comme le montre la figure 58, le pourcentage d'enfants placés parmi l'ensemble des enfants de moins de 16 ans dans les réserves a diminué entre 1981 et 1986, et depuis, il est demeuré relativement constant, se situant aux alentours de 4 % de la population de cet âge. Mais au cours de cette période, il y a eu augmentation importante du nombre d'enfants indiens inscrits dans les réserves et c'est pour cette raison qu'entre 1981 et 1986, le nombre d'enfants placés vivant dans les réserves a diminué, passant de plus de 5 100 à 3 600 environ. Depuis 1986 cependant, le nombre d'enfants placés dans les réserves n'a pas cessé d'augmenter. Cela tient à l'accroissement de la population vivant dans les réserves. En 1994, le nombre d'enfants placés dans les réserves était à nouveau de 5 000. (Il convient de souligner que les statistiques sur l'aide à l'enfance incluent probablement un certain nombre d'enfants qui vivent dans une réserve, dont le père ou la mère est un Indien inscrit, mais qui n'ont pas droit à l'inscription aux termes des règles relatives à la transmission du statut adoptées dans la loi C-31. Le nombre exact de ces enfants n'est pas connu).

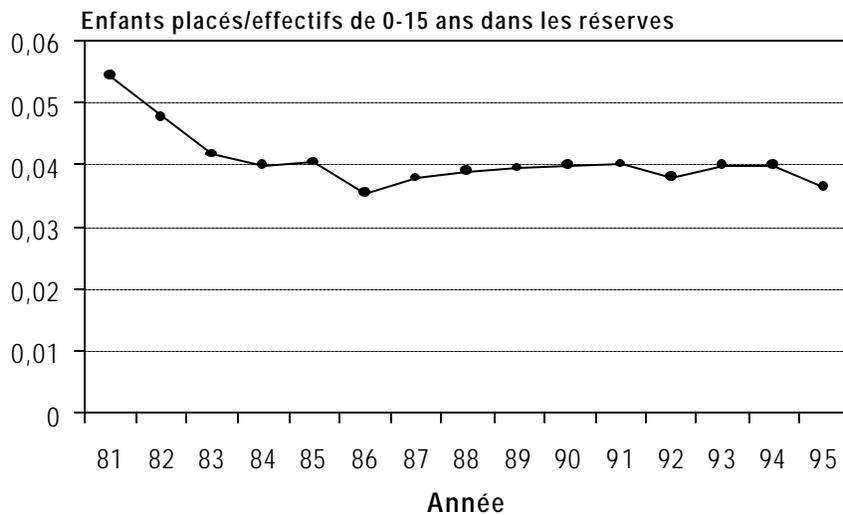
²⁶ L'annexe A contient, pour chacune des régions du pays, des données historiques et des projections détaillées sur le nombre de prestataires d'aide sociale et sur les taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Figure 57
Accroissement projeté du nombre de prestataire d'aide sociale, intervalles quinquennaux, population vivant dans les réserves, selon la région, 1995-2010



Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

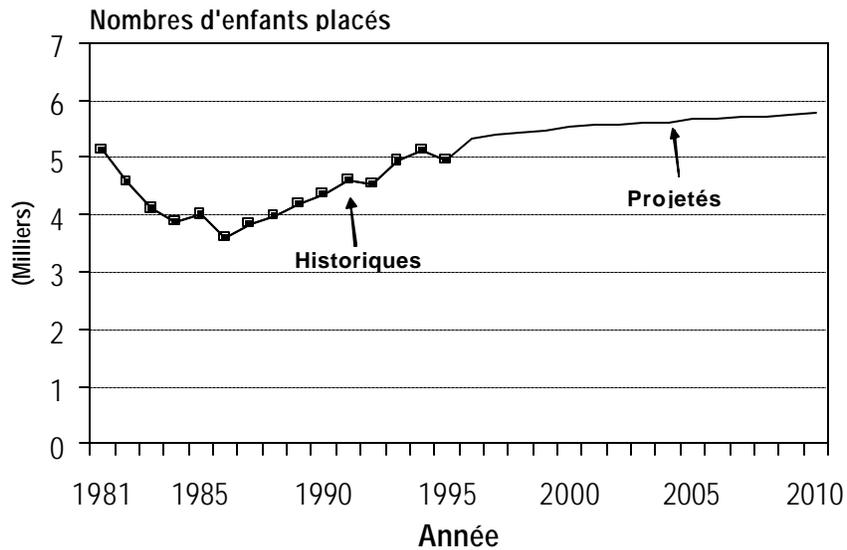
Figure 58
Proportion des enfants placés, population vivant dans les réserves, Canada, 1981-1995



Source : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1996.

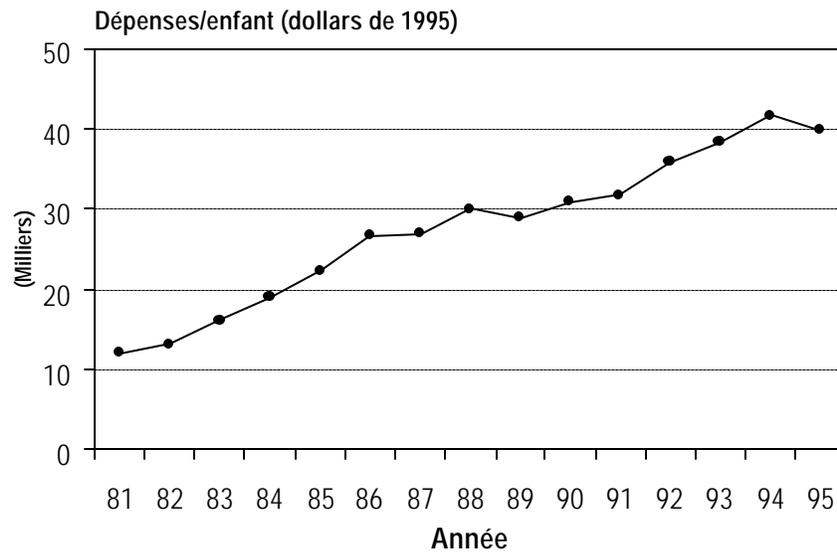
En supposant que la proportion des enfants placés demeure constante, l'accroissement projeté du nombre d'enfants dans les réserves continuera de faire grossir l'effectif des enfants placés, quoique moins rapidement qu'au cours des dix dernières années. En l'an 2000, le nombre d'enfants placés pourrait atteindre 5 500 et en 2010, 5 800 environ (voir figure 59). Les dépenses dans les réserves au titre de l'aide à l'enfance devraient augmenter plus rapidement que le nombre d'enfants placés. Comme le montre la figure 60, les dépenses (en dollars de 1995) par enfant placé ont augmenté continûment au cours de la période 1981-1995.

Figure 59
Nombres, historiques et projetés, d'enfants placés, population vivant dans les réserves, Canada, 1981-2010



Source : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indienne et du Nord canadien, 1996.

Figure 60
Dépenses par enfant placé (en dollars de 1995), population indienne inscrite dans les réserves, 1981-1995



Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1996; indice des prix à la consommation.

4.3 Instruction

Dans les réserves, l'effectif des élèves qui fréquentent l'école primaire ou secondaire peut être considéré comme étant une fonction du nombre de personnes dans des groupes d'âge précis et de la variation du taux de scolarisation à l'intérieur de chacun. Les données nationales et régionales sur l'effectif fréquentant un établissement d'enseignement par groupe d'âge que nous utilisons dans cette section portent sur les années 1985, 1990 et 1995, et proviennent de l'État nominatif (qui est un registre dans lequel sont consignés les noms des élèves qui fréquentent

l'école dans les réserves)²⁷. Afin d'établir les taux de scolarisation, nous avons utilisé les chiffres de population au 31 décembre 1985, 1990 et 1995 que renferme le Registre des Indiens²⁸.

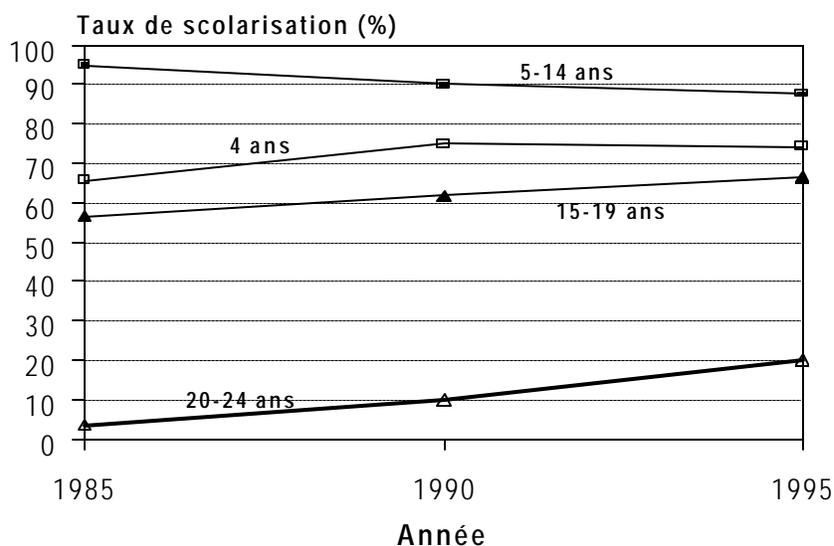
Pour calculer les taux de scolarisation, nous avons réparti l'effectif des élèves en quatre cohortes d'âge, et chaque fois que c'était possible de le faire, selon des tranches quinquennales pour que les données soient comparables aux projections des cohortes établies par Nault et collaborateurs (1993). En raison du taux de décrochage élevé chez les adolescents plus âgés, deux cohortes ont été établies pour couvrir le gros de la population en âge de fréquenter l'école : les 5 à 14 ans et les 15 à 19 ans. Et comme beaucoup d'enfants de quatre ans fréquentent la maternelle ou la prématernelle (le taux de scolarisation étant toutefois inférieur dans ce groupe aux taux dans les autres cohortes), nous avons ajouté la cohorte des quatre ans. Enfin, pour tenir compte du nombre grandissant de jeunes de 20 ans ou plus qui fréquentent l'école secondaire, nous avons établi une cohorte des 20-24 ans (dans ce cas, l'effectif des élèves de 20 ans ou plus a été divisé par la population des 20-24 ans).

La figure 61 donne les taux de scolarisation à l'intérieur de ces quatre groupes d'âge, pour l'ensemble du Canada, en 1985, en 1990 et en 1995. Le taux de scolarisation le plus élevé (90 % environ) s'observe dans le groupe des 5-14 ans. D'après les données de l'État nominatif et du Registre des Indiens, il semblerait que ce taux se soit infléchi au cours des dix dernières années. Ce résultat ne cadre pas avec la tendance générale et les projections selon lesquelles il y a accroissement des effectifs fréquentant les écoles indiennes. Étant donné que les données du Registre des Indiens peuvent ne pas être parfaitement fiables, ce résultat est sujet à caution.

²⁷ Jusqu'à récemment, l'âge des élèves figurant dans l'État nominatif était l'âge au 30 septembre, non au 31 décembre. Par conséquent, pour les années 1985 et 1990, des ajustements ont été faits à la population inscrite dans l'État nominatif afin de produire des estimations du nombre d'élèves dans les différents groupes d'âge au 31 décembre. Par exemple, on a estimé que 25 % des enfants de quatre ans fêtaient leur anniversaire entre octobre et décembre et l'on a soustrait cet effectif de la cohorte de quatre ans pour les inclure dans celle de cinq ans. Nous avons jugé qu'elles n'étaient pas fiables, en ce qu'elles donnaient souvent des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

²⁸ L'État nominatif contient un petit nombre d'élèves qui n'ont pas le statut d'Indien inscrit, qui vivent dans les réserves et dont l'instruction est prise en charge par les Premières nations. Ces élèves comprennent des enfants nés d'Indiens inscrits qui, aux termes des règles relatives à la transmission du statut définies dans la loi C-31, n'ont pas droit à l'inscription.

Figure 61
Taux de scolarisation au primaire et au secondaire, dans les réserves, selon l'âge, 1985, 1990 et 1995



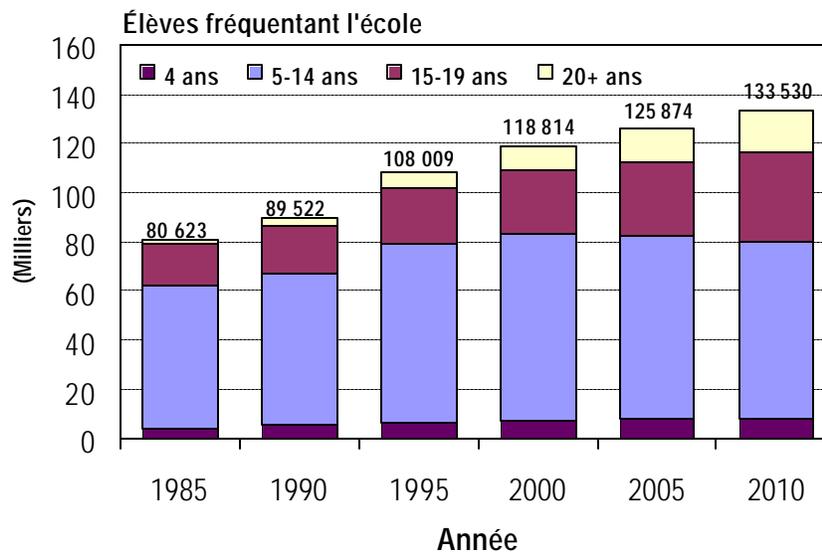
Nota : Effectif des Inuit non inclus dans l'État nominatif de 1990 et de 1995; les données de l'État nominatif de 1985 concernant le Québec ont été ajustées. Des ajustements ont été faits aux données relatives à l'âge dans l'État nominatif de 1985 et de 1990.

Sources : État nominatif, 1985 (chiffres ajustés) 1990 (chiffres ajustés) et 1995; Registre des Indiens, 1985, 1990 et 1995.

Au cours de la période considérée, le taux de scolarisation a augmenté dans les autres groupes d'âge. Chez les enfants de 4 ans, ce taux était de près de 75 % en 1995, alors que chez les 15-19 ans, il est passé de 57 % en 1985 à 67 % en 1995. Comme on pouvait s'y attendre, le taux de scolarisation dans le groupe des 20 ans ou plus est beaucoup plus bas que dans les autres groupes d'âge. Cela dit, il a beaucoup augmenté au cours des dix dernières années : entre 1985 et 1990, il a plus que doublé, passant de 4 % à 10 % environ, puis il a doublé à nouveau entre 1990 et 1995, pour s'établir à 20 %. Et bien qu'encore une fois on puisse avoir certaines réserves quant à la fiabilité des données, la tendance chez les jeunes de 20 ans ou plus est claire et forte et vient confirmer une constatation largement répandue, à savoir que le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves qui fréquentent l'école secondaire n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années.

La figure 62 contient les taux de scolarisation au primaire et au secondaire dans l'ensemble des réserves au Canada, selon le groupe d'âge. Les projections sont fondées sur les taux pour les années 1985-1995 et sur les projections de la population établies par Nault et collaborateurs (1993). On s'attend que l'effectif des élèves au primaire et au secondaire aura augmenté de plus de 10 000 (10 %) entre les années 1995 et 2000. Au cours des dix années suivantes, il continuera de s'accroître, mais plus lentement. Il n'empêche qu'entre 2000 et 2010, cet effectif aura grossi de 12 % ou de près de 15 000 élèves. Cette progression se répercutera sur le budget de l'éducation et sur la demande de nouvelles écoles.

Figure 62
Taux de scolarisation au primaire et au secondaire, historiques et projetés, Indiens inscrits dans les réserves, selon l'âge, Canada, 1985-2010

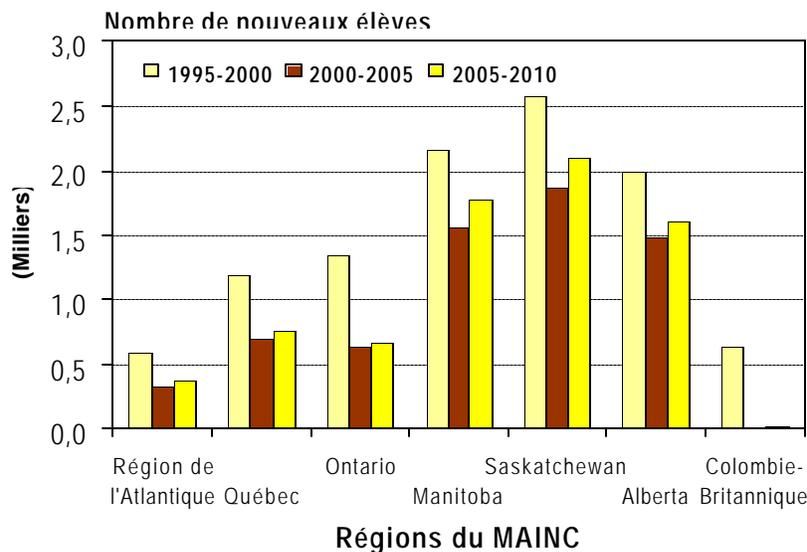


Sources : État nominatif; Registre des Indiens; Nault et collaborateurs (1993).

On ne prévoit pas que la croissance de l'effectif des élèves au primaire et au secondaire soit uniformément répartie entre les provinces/régions. Comme on peut le voir dans la figure 63, c'est dans la région des Prairies que cet effectif devrait augmenter le plus rapidement au cours des quinze années considérées. Si l'on considère les provinces de cette région, on constate que c'est en Saskatchewan que cet effectif devrait afficher les plus fortes augmentations (plus de 2 500 nouveaux élèves entre 1995 et 2000, et 2 000 nouveaux élèves environ au cours de chacun des deux intervalles de cinq ans suivants). L'effectif des élèves au primaire et au secondaire devrait également enregistrer des augmentations

importantes au Manitoba et en Alberta, à savoir entre 2 000 et 2 200 au cours du premier intervalle de cinq ans et entre 1 500 et 1 700 au cours de chacun des deux intervalles suivants. Les accroissements prévus sont plus petits au Québec et en Ontario et plus petits encore dans les provinces de l'Atlantique. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, l'effectif des élèves au primaire et au secondaire devrait y augmenter légèrement entre 1995 et l'an 2000, et peu ou pas au cours de la période 2000-2010.

Figure 63
Croissance projetée des effectifs des élèves au primaire et au secondaire, dans les réserves, selon les régions du MAINC, intervalles de cinq ans, 1985-2010

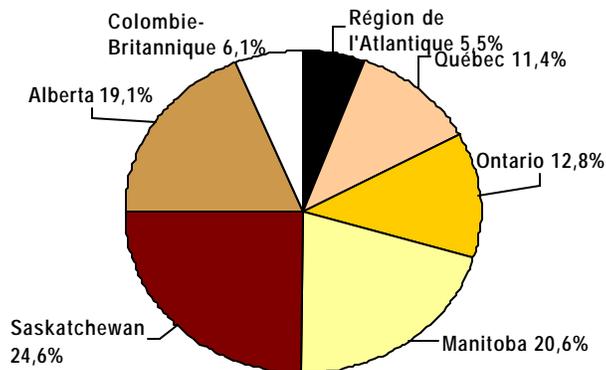


Sources : État nominatif; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

Ainsi, d'après les prévisions, le gros de l'augmentation de l'effectif des élèves au primaire et au secondaire devrait survenir dans les provinces des Prairies. Comme on peut le voir dans les figures 64 et 65, les Prairies devraient représenter plus de 60 % de l'augmentation projetée pour la période 1995-2000 et plus de 70 % de celle prévue entre 2000 et 2010²⁹.

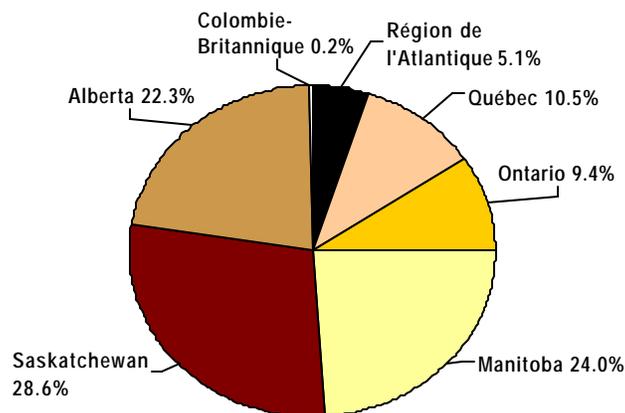
²⁹ Le lecteur trouvera à l'annexe B des figures qui donnent l'augmentation projetée de l'effectif des élèves au primaire et au secondaire, selon la région.

Figure 64
Répartition de l'accroissement projeté des effectifs des élèves au primaire et au secondaire, selon les régions du MAINC, 1995-2000



Sources : État nominatif, 1995; Registre des Indiens, 1995; Nault (1993).

Figure 65
Répartition de l'accroissement projeté des effectifs des élèves au primaire et au secondaire, selon les régions du MAINC, 2000-2010



Sources : État nominatif, 1995; Registre des Indiens, 1995; Nault (1993).

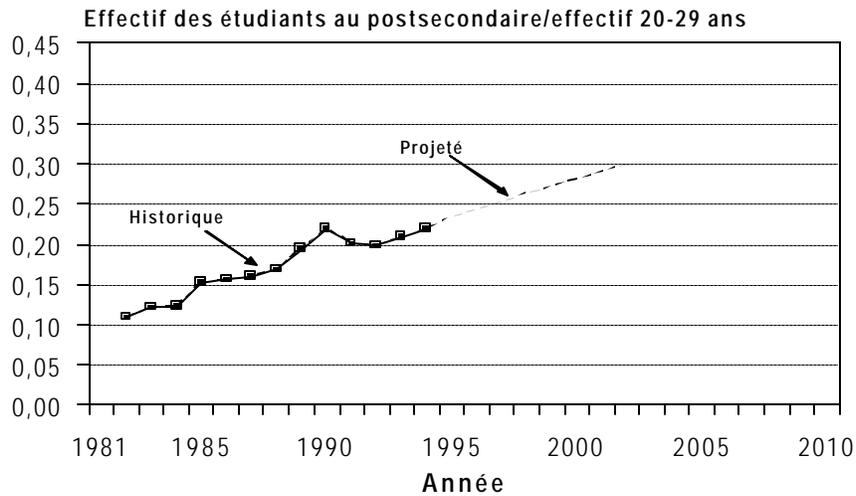
L'effectif des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire peut également être considéré comme étant une fonction de l'accroissement de la population et de la variation du taux de scolarisation. Pour les besoins de cette étude, l'expression « taux de scolarisation au postsecondaire » désigne le nombre total des élèves de 20 à 29 ans, financés par le MAINC et fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire, à plein temps ou à temps partiel, divisé par la population indienne inscrite totale (dans les réserves et hors des réserves) entre les âges de 20 à 29 ans³⁰. Comme on peut le voir dans la figure 66, le taux de scolarisation au postsecondaire a augmenté continûment chez les Indiens inscrits au cours de la période 1981-1994. Le scénario de croissance illustré dans cette figure a été établi en supposant que ce taux continuerait d'augmenter jusqu'en l'an 2000, année où il atteindrait le taux moyen pour l'ensemble de la population canadienne (qui était d'environ 30 % en 1991-1992)³¹, puis par la suite il se stabiliserait à ce niveau.

Sur les quinze années de la période 1995-2010, on prévoit que la population entre les âges de 20 à 29 ans s'accroîtra de 20 000 personnes environ (voir figure 67). La croissance de cette population devrait ralentir entre 1995 et 2005, puis s'accélérer entre 2005 et 2010. L'examen des taux de scolarisation et d'accroissement démographique nous amène à prévoir que l'augmentation du nombre d'étudiants au postsecondaire sera particulièrement forte au cours des années 1995-2000. Comme le montre la figure 68, l'effectif des étudiants au postsecondaire devrait s'accroître de 6 000 au cours du premier intervalle quinquennal (1995-2000) et de 7 000 au cours des dix années suivantes (2000-2010), de sorte qu'en 2010, l'effectif total des Indiens inscrits fréquentant un établissement postsecondaire, à plein temps ou à temps partiel, devrait s'élever à 40 000 étudiants.

³⁰ À moins de disposer des données sur les effectifs fréquentant un établissement postsecondaire selon l'âge (ce qui n'était pas le cas pour cette étude), il n'y a pas de groupe d'âge « idéal » sur lequel on peut se fonder pour calculer le taux de scolarisation au postsecondaire. Les étudiants indiens inscrits sont relativement plus âgés que les autres, en ce qu'ils entrent au collège ou à l'université comme étudiant adulte. Nous avons donc jugé que le groupe d'âge 20-29 ans serait aussi bon qu'un autre, les données sur ce groupe étant d'ailleurs aisément accessibles.

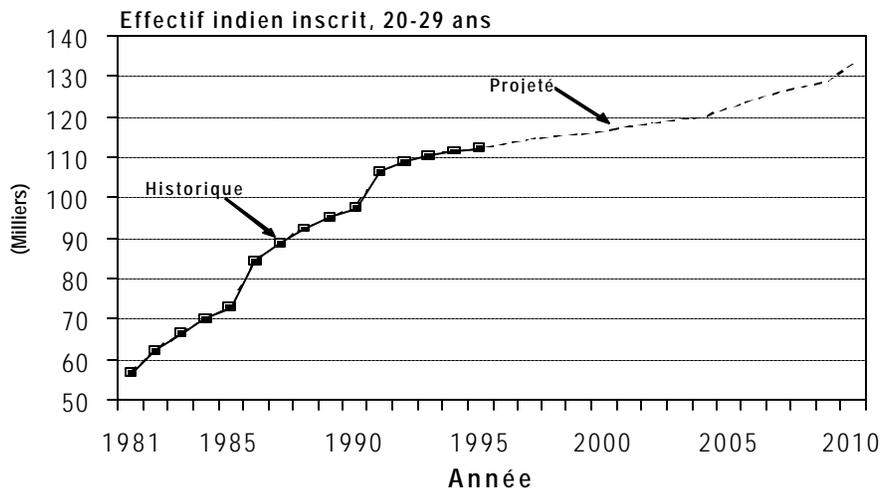
³¹ Taux calculé en se fondant sur les données sur les étudiants fréquentant à plein temps ou à temps partiel les collèges communautaires et les universités au Canada que renferme la publication intitulée *L'Éducation au Canada*, 1995 (Statistique Canada, n° 81-229-XPB au catalogue) et sur les chiffres du recensement de 1991.

Figure 66
Taux de scolarisation au postsecondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite, Canada, 1981-2010



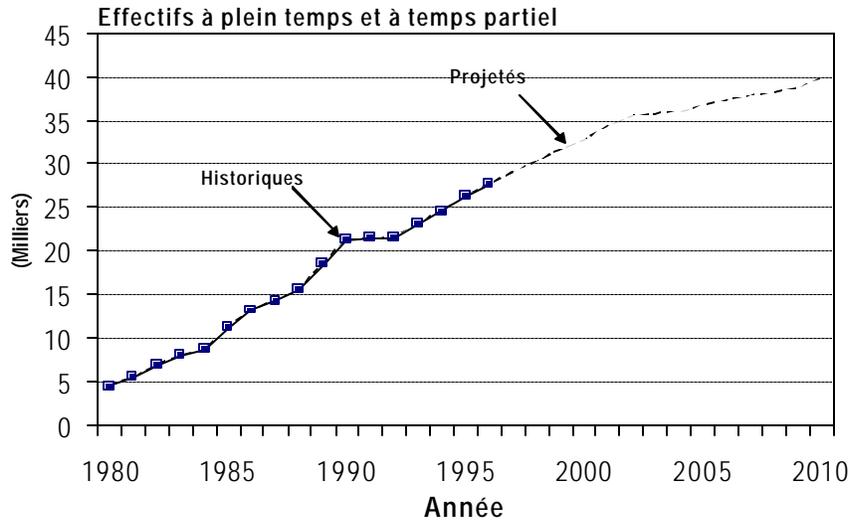
Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Nault et collaborateurs (1993); Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (certaines années).

Figure 67
Effectif indien inscrit entre les âges de 20 à 29 ans, historique et projeté, Canada, 1981-2010



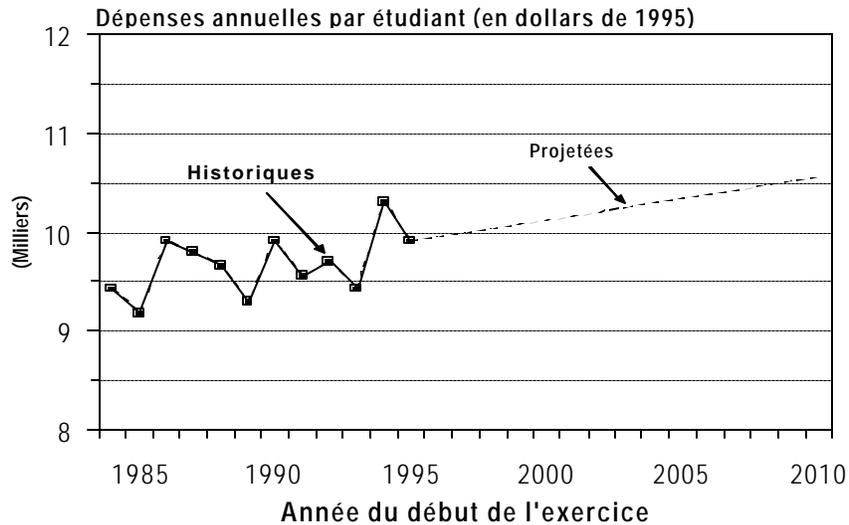
Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Nault et collaborateurs (1993); Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (certaines années).

Figure 68
Tendance de la scolarisation au postsecondaire, Canada, 1980-2010



Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Nault et collaborateurs (1993).

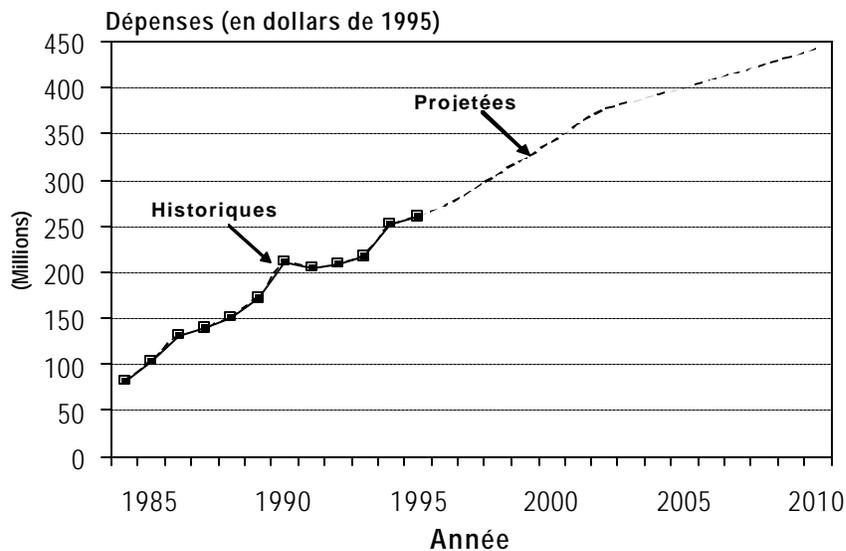
Figure 69
Progression des dépenses par étudiant au postsecondaire, population indienne inscrite, 1984-2010



Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Direction de l'analyse financière et de la révision du Programme, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les dépenses au titre des étudiants au postsecondaire ont elles aussi augmenté et cela, non seulement à cause de l'augmentation des effectifs qui fréquentent des établissements postsecondaires, mais aussi à cause de l'augmentation des frais réels par étudiant. Comme on peut le voir dans la figure 69, bien que le coût par étudiant ait varié au cours de la période 1984-1995, il est toujours allé en augmentant. Si ce mouvement à la hausse devait se poursuivre, le coût par étudiant devrait être passé d'un peu moins de 10 000\$ en 1995 à plus de 10 500\$ en 2010 (coût exprimé en dollars constants de 1995). Cette tendance des coûts, conjuguée à la progression prévue de l'effectif des étudiants au postsecondaire, laisse entrevoir une augmentation rapide des dépenses (voir figure 70). Les pressions qu'exerceront la croissance de l'effectif étudiant admissible, l'augmentation du taux de scolarisation et la hausse du coût par étudiant devraient faire passer les dépenses du niveau de 260 millions environ où elles se situaient en 1995 à quelques 340 millions en l'an 2000 et à 440 millions en 2010 (les sommes sont exprimées en dollars de 1995), ce qui représente, en chiffres réels, une augmentation de 70 % sur les quinze années considérées.

Figure 70
Progression des dépenses engagées par le MAINC au postsecondaire,
Canada, 1985-2010



Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Direction de l'analyse financière et de la révision du Programme, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

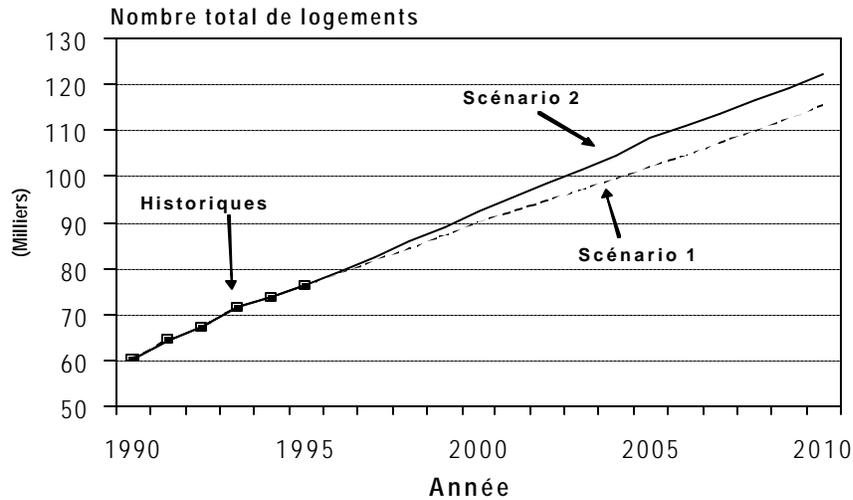
4.4 Logement

La demande de logements dans les réserves est tirée en partie par l'accroissement naturel de la population dans les réserves et par le taux de formation des familles dans les réserves. Elle peut également être tirée par la migration vers les réserves. D'aucuns pensent que l'offre de logements dans les réserves influe sur la migration vers ces dernières. Toutefois, l'analyse de la relation entre la construction de logements et la migration vers les réserves déborde du champ de présente étude. Dans les paragraphes qui suivent, nous nous penchons plutôt sur le stock de logements dans les réserves, stock pour lequel le MAINC produit des données.

Lorsque nous faisons le quotient du nombre de logements dans les réserves (établi par le Ministère à partir de la publication **Données ministérielles de base**) par le nombre de ménages dans les réserves (estimé par Nault et Chen, 1993), nous obtenons un rapport de 0,85 environ. En supposant que ce rapport demeurera constant, on peut s'en servir pour estimer la demande future de logements. Il s'agit alors de l'appliquer au nombre prévu de ménages dans les réserves. Nault et Chen (1993) ont tous deux établi des projections du nombre de ménages et du nombre total de familles vivant dans les réserves, y compris des projections du nombre de familles qui partagent le même logement. Ces projections sont le fondement de deux scénarios. Un scénario selon lequel le nombre de logements construits dans l'avenir ne viendra pas modifier la proportion des familles partageant le même logement et un autre selon lequel le nombre de logements construits sera suffisamment élevé pour que chaque famille puisse avoir son propre logement.

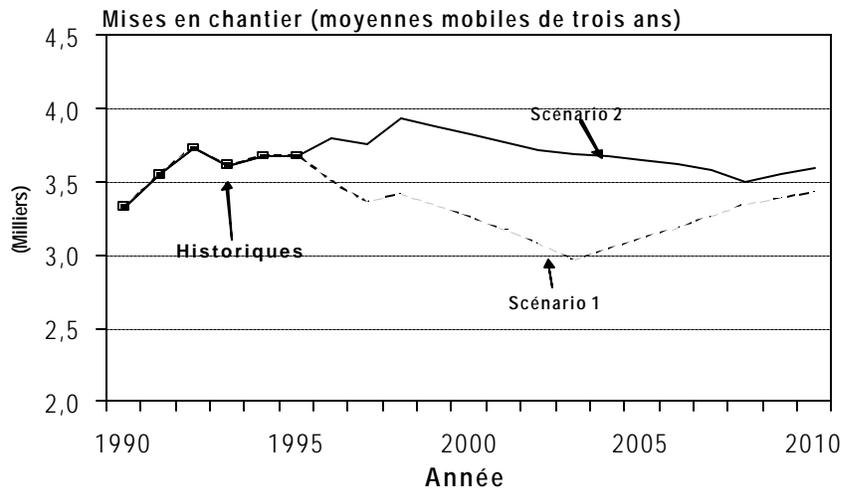
La figure 71 fait voir l'augmentation du nombre de logements dans les réserves entre les années 1990 et 1995 et la croissance possible du nombre de logements, suivant l'un et l'autre scénarios établis à partir des projections de Nault et de Chen. Suivant le premier scénario, il faudrait que le nombre net de nouveaux logements dans les réserves augmente de 14 000 logements environ entre 1995 et 2000, et de 25 000 logements entre 2000 et 2010. Suivant le second scénario, l'augmentation nette du nombre des nouveaux logements devrait être de 16 000 environ au cours de la première période considérée et de 30 000 au cours de la seconde.

Figure 71
Évolution du stock de logements dans les réserves, suivant deux scénarios de construction, Canada, 1990-2010



Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Nault, François et Chen Jiajian, Projections des ménages et des familles d'Indiens inscrits 1991-2015.

Figure 72
Mises en chantier, historiques et projetées, suivant deux scénarios de construction, Canada, 1990-2010



Sources : Données ministérielles de base, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1995; Nault, François et Chen Jiajian, Projections des ménages et des familles d'Indiens inscrits 1991-2015.

On peut également envisager la question sous l'angle du nombre de nouveaux logements qui doivent être bâtis chaque année. Parce qu'un certain nombre de logements doivent être remplacés chaque année, le nombre de nouveaux logements devant être construits dans l'avenir devra être supérieur à l'accroissement net du stock de logements. À l'aide des données ministérielles sur les mises en chantier annuelles et sur le stock total de logements au cours de la période 1990-1995, nous avons établi un rapport de 1,25, ce qui signifie qu'il faudrait 125 mises en chantier par année pour porter le stock net de logements à 100. Ce rapport a ensuite été appliqué à l'un et l'autre scénario afin d'évaluer le nombre de mises en chantier requis chaque année à court et à moyen terme (voir figure 72). Le tableau 8 donne les nombre annuels des mises en chantier, historiques et projetés, au cours de chaque période.

Il importe de se rappeler que les sommes que le Ministère consacre au logement constituent une subvention par unité de logement. Ces sommes couvrent donc une partie seulement des coûts des mises en chantier. D'autres sources de financement existent, par exemple, des particuliers, les bandes et divers organismes (par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement).

Tableau 8
Nombres annuels moyens de logements devant être construits dans les réserves, historiques et projetés, selon deux scénarios de construction, 1990-2010

Scénario	Période		
	1990-1995	1996-2000	2001-2010
1	3 670	3 415	3 158
2	3 670	3 936	3 597

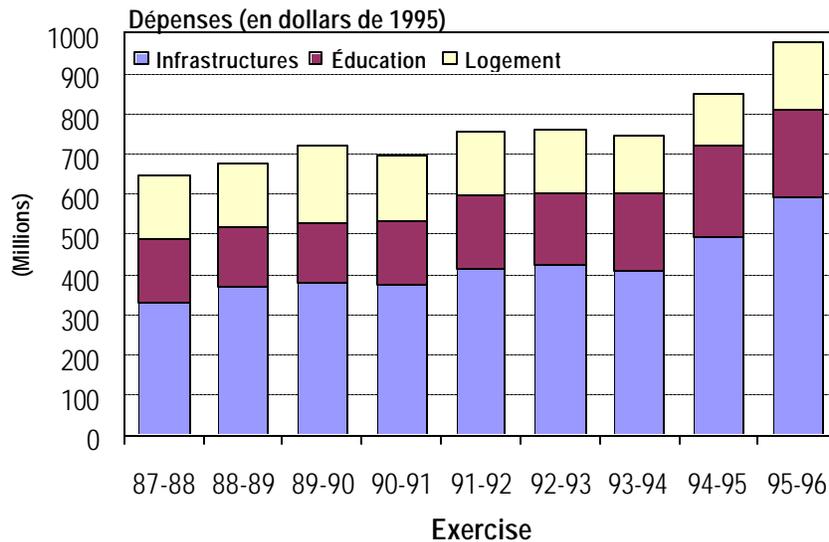
4.5 Infrastructures communautaires

Les immobilisations communautaires se divisent en trois catégories : immobilisations pour l'éducation (écoles), immobilisations pour le logement et immobilisations pour les infrastructures (par exemple, pour des immeubles administratifs et récréatifs, des centres de santé, des routes, des égouts, des installations d'alimentation en eau et en électricité). Les installations dont une collectivité quelconque a besoin sont fonction de l'évolution démographique de cette dernière. Les immobilisations pour répondre à la demande de logements (décrite ci-dessus) sont fonction du nombre des ménages. La demande d'écoles est fonction de l'évolution des effectifs au primaire et au secondaire (dont nous avons parlé dans

les pages qui précèdent). Dans le cas des infrastructures (qui consistent surtout en des installations pour répondre aux besoins des ménages, de particuliers ou de groupes), la demande est fonction soit de l'accroissement du nombre des ménages soit de l'accroissement de la population.

Les données qui nous ont été fournies par le Ministère pour les trois catégories d'immobilisations communautaires portent sur la période 1987-1996 (voir figure 73). Entre 1987-1988 et 1996-1997, les dépenses totales en immobilisations sont passées de 640 millions de dollars environ à 975 millions de dollars environ (sommes exprimées en dollars de 1995), ce qui représente une augmentation de plus de 50 %. La part de la composante « infrastructures » dans les immobilisations communautaires totales (par opposition aux composantes « éducation » et « logement ») est passée de 50 à 60 % au cours de la période considérée.

Figure 73
Programme des affaires indiennes et inuit, dépenses en immobilisations selon la composante, en dollars de 1995, Canada, 1987-1996



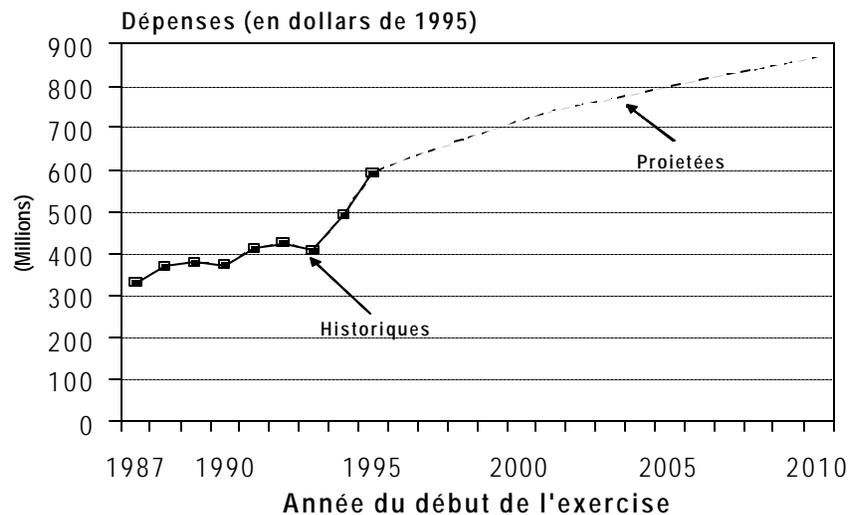
Source : Données fournies par la Direction de l'analyse financière et de la révision du Programme, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous avons calculé le montant des immobilisations au titre des infrastructures, par personne vivant dans les réserves, pour la période comprise entre les exercices 1987-1988 et 1995-1996. Sur cette période, les dépenses par personne ont augmenté de 47 % passant de 1 443 \$ à 2 123 \$ (en dollars de 1995). En supposant que le niveau des dépenses réelles par personne demeurera le même qu'en 1995-1996 (2 123 \$), l'accroissement démographique devrait faire en sorte

que ces dépenses seront passées de près de 600 millions de dollars en 1995-1996 à 715 millions de dollars en 2000-2001 et qu'elles atteindront 865 millions de dollars en 2010 (en dollars de 1995, voir figure 74).

Figure 74
Programme des affaires indiennes et inuit, dépenses au titre des infrastructures, historiques et projetées, en dollars de 1995, Canada, 1987-2010

(ne comprennent pas les dépenses au titre de l'éducation et du logement)



Nota : Les dépenses projetées ont été calculées en se fondant sur les immobilisations réelles par personne en 1995-1996.

Source : Données fournies par la Direction de l'analyse financière et de la révision du Programme, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

4.6 Économies locales

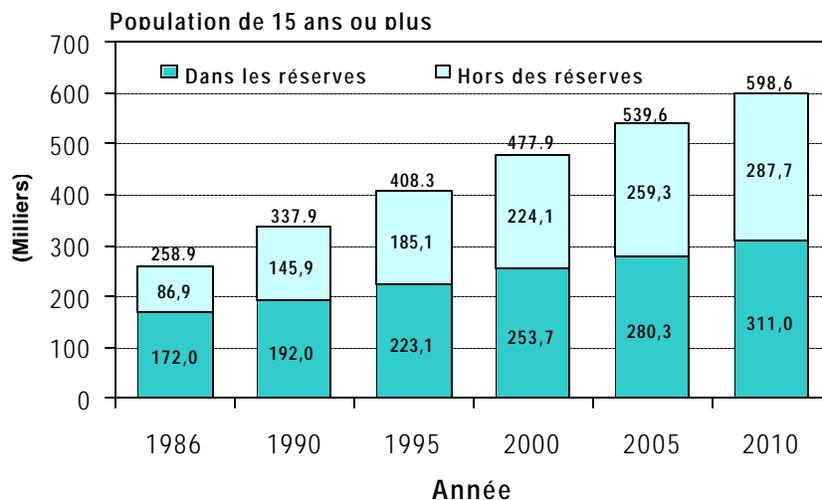
La population indienne inscrite en âge de travailler a beaucoup augmenté entre les années 1986 et 1995 et l'on s'attend qu'elle continuera de le faire, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci (voir figure 75). Ce sont les collectivités hors des réserves qui ont enregistré le taux d'accroissement annuel le plus élevé au cours de la période 1986-1990. Cet état de choses tient au nombre important de personnes (hors des réserves en particulier) qui, durant cette période, ont obtenu le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31. Comme le montre la figure 76, le taux d'accroissement annuel de la population d'âge adulte hors des réserves était de plus de 12 % au cours des années 1986-1990, suite à quoi il s'est fortement infléchi. On prévoit qu'entre les années 1995 et 2000, le taux annuel d'accroissement de la population de 15 ans ou plus aura augmenté d'environ 2,6 % dans les réserves et d'environ 3,8 % hors des réserves. Dans les dix années

qui suivront, le taux d'accroissement devrait diminuer, pour s'établir, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci, à 2,1 %.

À court et à moyen terme, c'est dans la région des Prairies, en particulier dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, que l'on devrait observer l'augmentation la plus rapide de la taille de la population active dans les réserves. L'accroissement de la population en âge de travailler dans les réserves devrait être plus lent au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (voir figure 77). Ainsi, au cours des quinze prochaines années, la population en âge de travailler dans les réserves (soit la population des 15 ans ou plus) devrait s'accroître de plus de 16 000 personnes au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta et d'un peu moins de 14 000 en Ontario. Dans chacune de ces provinces, la taille de la population active dans les réserves devrait s'accroître d'au moins 5 000 personnes entre les années 1995 et 2000 (voir figure 78).

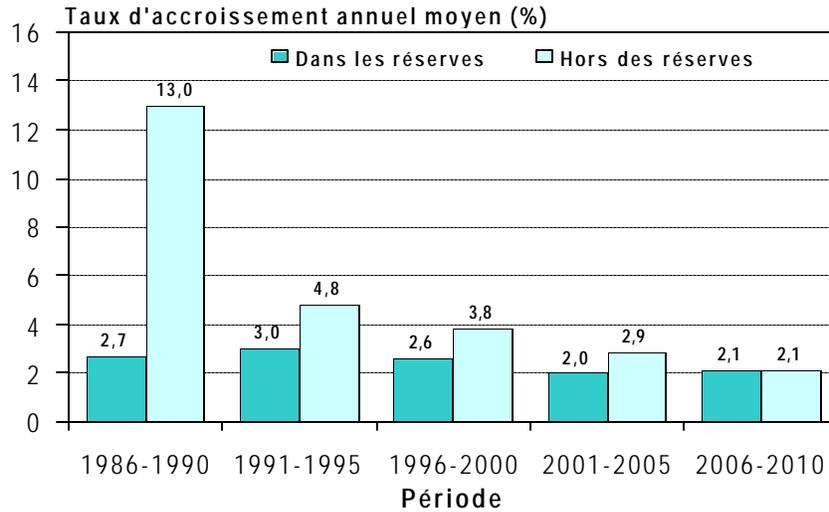
L'accroissement le plus fort de la population indienne inscrite en âge de travailler vivant hors des réserves devrait s'observer en Ontario : cette population devrait s'accroître de près de 11 000 personnes entre 1995 et 2000 et de 16 000 personnes entre 2000 et 2010. Cette même population devrait également connaître de fortes augmentations en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Manitoba, mais elles seront bien inférieures à celle en Ontario (voir figure 79).

Figure 75
Population indienne inscrite de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1986-2010



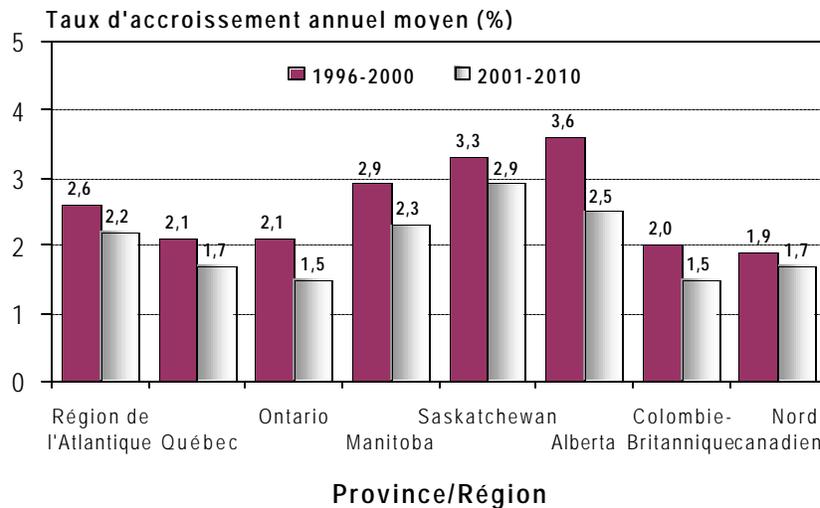
Sources : Estimations pour 1986 établies à partir de Loh (1990); estimations pour 1990 et les années suivantes, à partir de Nault (1993).

Figure 76
Taux d'accroissement annuel moyen estimé de la population indienne inscrite âgée de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1986-2010



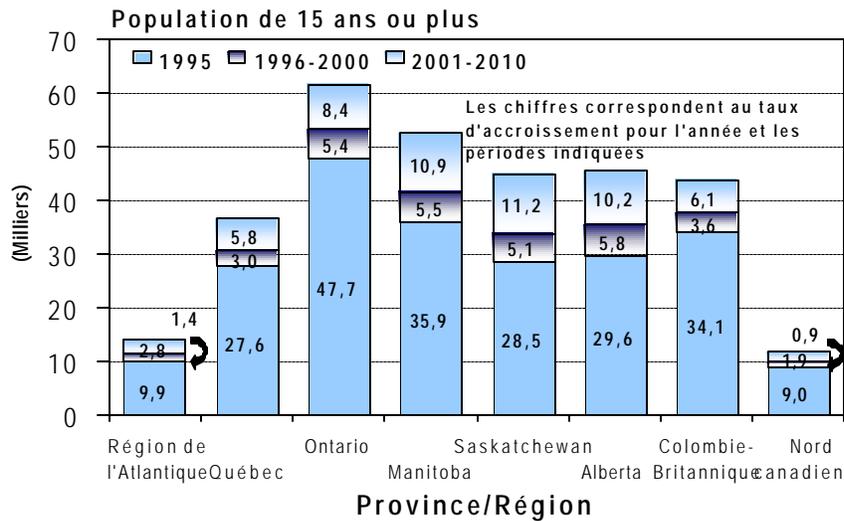
Source : D'après les projections de Nault et collaborateurs (1993); hypothèse de croissance modérée. Estimations ajustées pour tenir compte de la déclaration tardive.

Figure 77
Taux d'accroissement annuel moyen projeté, population indienne inscrite de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1996-2000 et 2001-2010



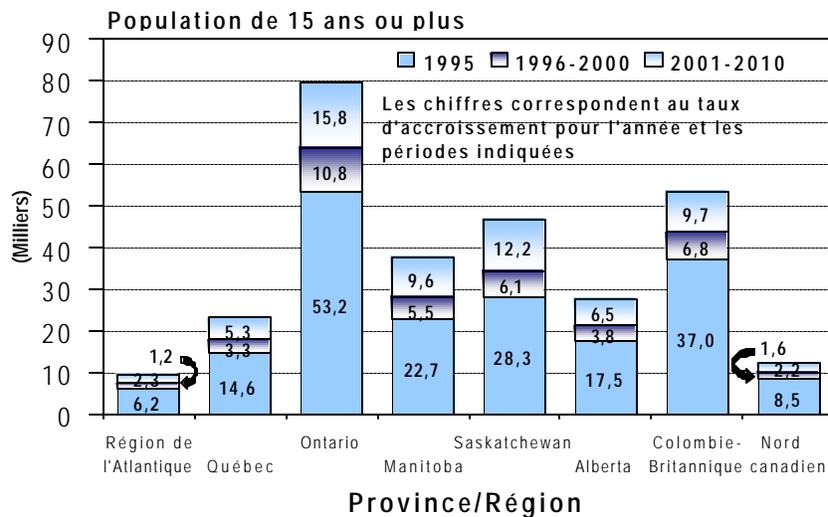
Source : D'après les projections de Nault et collaborateurs (1993); hypothèse de croissance modérée.

Figure 78
Population indienne inscrite de 15 ans ou plus, dans les réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010 (projetée)



Source : D'après les projections de Nault et collaborateurs (1993); hypothèse de croissance modérée.

Figure 79
Population indienne inscrite de 15 ans ou plus, hors des réserves, selon la province/région, Canada, 1995-2010 (projetée)



Source : D'après les projections de Nault et collaborateurs (1993); hypothèse de croissance modérée.

L'augmentation prévue de la population de 15 ans ou plus autorise à conclure que pour accroître voire maintenir seulement le niveau actuel de l'emploi chez les Indiens inscrits, il faudra qu'il se crée de très nombreux emplois dans les réserves. La comparaison des chiffres pour 1981 et 1991 ne révèle aucun accroissement du taux d'emploi chez les Indiens inscrits au cours de la période (voir tableau 9). Le taux d'emploi hors des réserves s'est infléchi durant la période, mais le taux dans les réserves et le taux global (dans les réserves et hors des réserves) sont demeurés les mêmes. Ainsi, au cours des dix années considérées, le taux d'emploi chez les Indiens inscrits a progressé au même rythme que l'accroissement démographique.

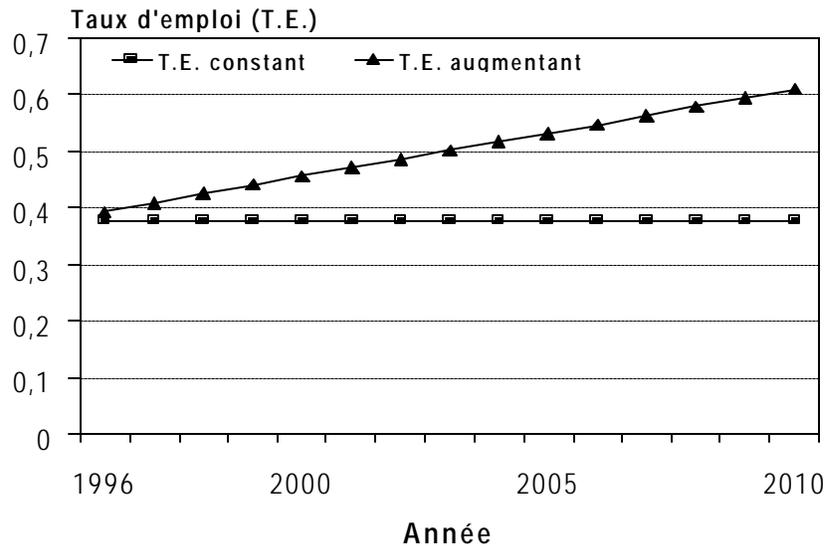
Tableau 9
Taux d'emploi chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1981 et 1991

Lieu de résidence	Période	
	1981	1991
Dans les réserves	32 %	32 %
Hors des réserves	47 %	43 %
Total	38 %	38 %

Sources : Nicholson et Macmillan, 1986, page 64; tableaux personnalisés du recensement, produits pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour évaluer les perspectives d'emploi chez les Indiens inscrits, nous avons envisagé deux scénarios de croissance de l'emploi (voir figure 80). Dans le premier scénario, nous avons posé qu'au cours des quinze prochaines années, le taux d'emploi se maintiendrait au niveau actuel, qui est de 38 %, alors que dans le deuxième, nous avons supposé qu'il progresserait continûment durant la période de sorte qu'en 2010, il correspondrait au taux moyen observé en 1991 dans l'ensemble de la population canadienne, c'est-à-dire 61 % environ.

Figure 80
Croissance requise du taux annuel d'emploi, suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, Canada, 1996-2010



Nota: Le taux d'emploi (T.E.) est le rapport du nombre de personnes occupant un emploi au nombre de personnes dans la population totale (15 ans ou plus).

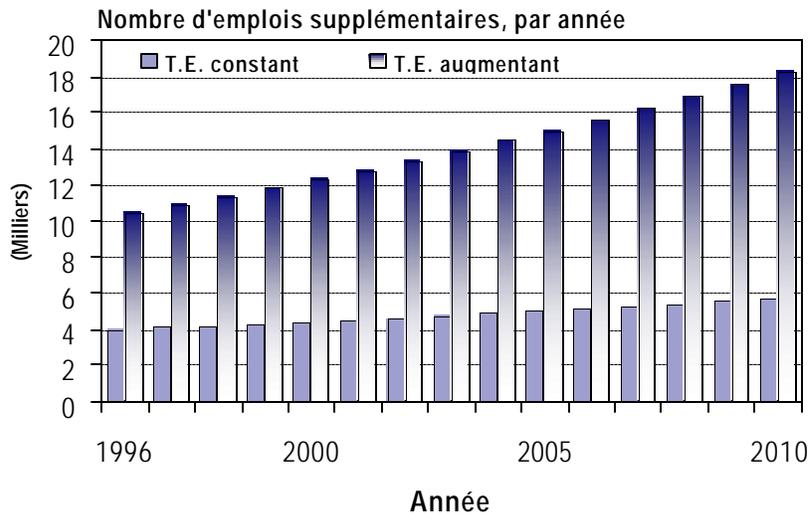
Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que, durant la période considérée, ce dernier correspondra au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite augmentera de telle sorte qu'en 2010, il corresponde au taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Source : Totalisations du recensement de 1991 produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Compte tenu de l'accroissement démographique prévu dans la population indienne inscrite au cours de la période considérée, il faudrait qu'il se crée chaque année entre 4 000 et 6 000 emplois suivant le premier scénario (voir figure 81), et entre 10 000 et 18 000 emplois, suivant le second. Le tableau 10 et les figures 82 à 85 font voir les effets qu'impliqueront ces deux scénarios au cours des périodes 1996-2000 et 2001-2010 pour les populations dans les réserves et hors des réserves, suivant la province/région (des figures plus détaillées selon la région sont présentées à l'annexe C).

Figure 81
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, Canada, 1996-2010



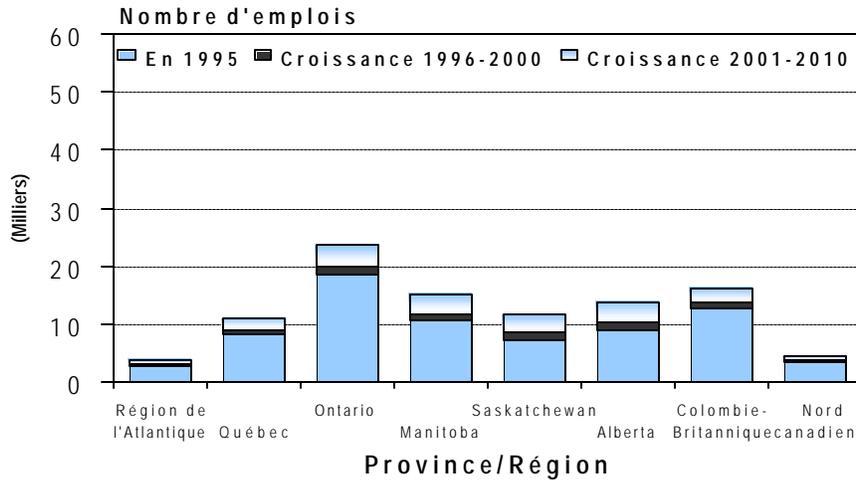
Nota: Le taux d'emploi (T.E.) est le rapport du nombre de personnes occupant un emploi au nombre de personnes dans la population totale (15 ans ou plus).

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que, durant la période considérée, ce dernier correspondra au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite augmentera de telle sorte qu'en 2010, il corresponde au taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

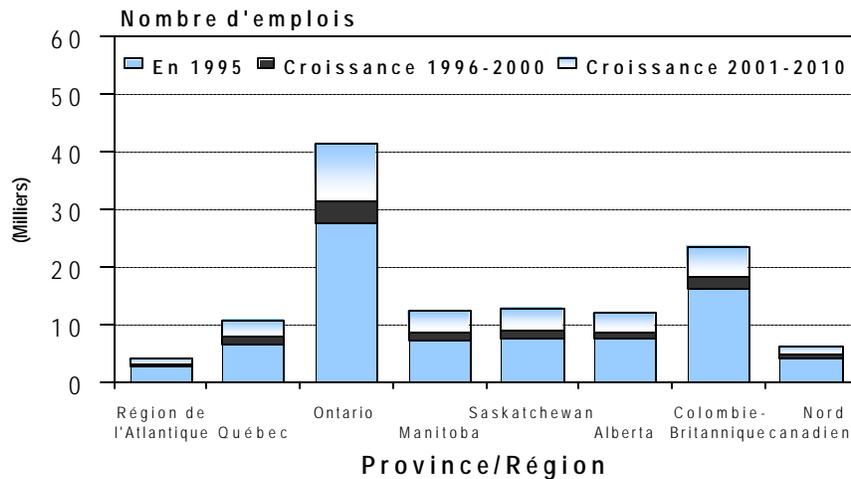
Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure 82
Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux enregistré dans cette population en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010



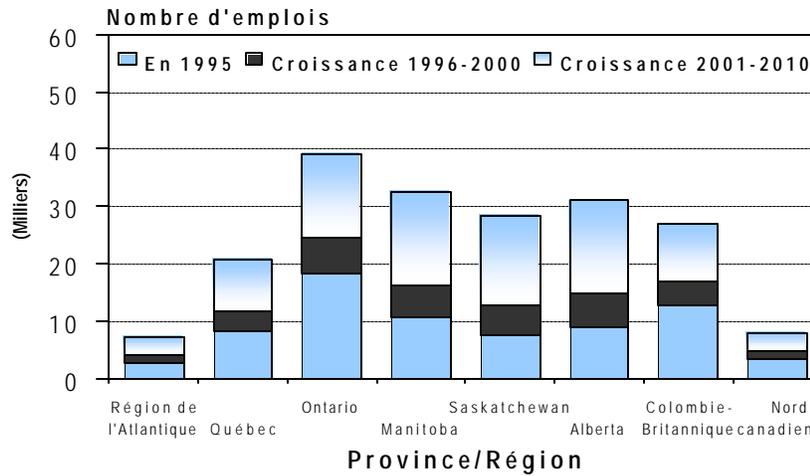
Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure 83
Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les collectivités hors des réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux enregistré dans cette population en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010



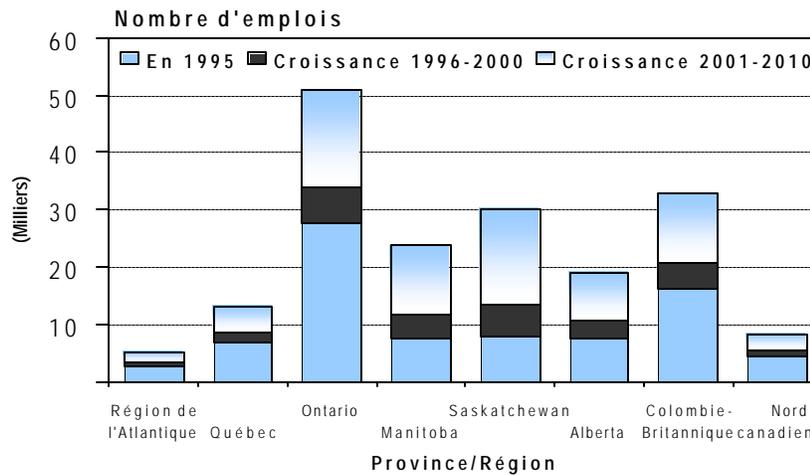
Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure 84
Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux enregistré dans cette population en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010



Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure 85
Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus vivant dans les collectivités hors des réserves pour que le taux d'emploi y corresponde au taux d'emploi dans la province/région en 1991, selon la province/région, 1995, 1996-2000 et 2001-2010



Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Tableau 10
Nombre estimé d'emplois devant être créés chez les Indiens inscrits de 15 ans ou plus, dans les réserves et hors des réserves, suivant deux scénarios de croissance de l'emploi et suivant la province/région, 1996-2010

Province/région	Scénario : T.E. constant			Scénario : augmentation du T.E.		
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total	Dans les réserves	Hors des réserves	Total
Nombre estimé de personnes occupant un emploi en 1995						
Atlantique	2 754	2 717	5 472	2 754	2 717	5 472
Québec	8 294	6 803	15 097	8 294	6 803	15 097
Ontario	18 375	27 480	45 855	18 375	27 480	45 855
Manitoba	10 485	7 509	17 994	10 485	7 509	17 994
Saskatchewan	7 417	7 821	15 238	7 417	7 821	15 238
Alberta	8 985	7 650	16 634	8 985	7 650	16 634
Colombie-Britannique	12 702	16 271	28 973	12 702	16 271	28 973
Nord	3 479	4 348	7 828	3 479	4 348	7 828
Total, Canada	72 491	80 599	153 090	72 491	80 599	153 090
Nombre estimé d'emplois supplémentaires requis, 1996-2000						
Atlantique	342	439	781	1 248	649	1 897
Québec	807	1 135	1 943	3 568	1 736	5 304
Ontario	1 624	3 972	5 596	5 970	6 406	12 375
Manitoba	1 401	1 394	2 796	5 866	4 075	9 941
Saskatchewan	1 202	1 416	2 618	5 368	5 543	10 911
Alberta	1 389	1 275	2 664	5 689	2 963	8 652
Colombie-Britannique	1 080	2 129	3 210	4 105	4 499	8 604
Nord	324	561	885	1 246	1 131	2 377
Total, Canada	8 170	12 322	20 492	33 060	27 002	60 062
Nombre estimé d'emplois supplémentaires requis, 2001-2010						
Atlantique	817	1 102	1 919	3 347	1 742	5 088
Québec	1 858	2 871	4 729	9 070	4 723	13 794
Ontario	3 691	9 750	13 441	14 789	16 880	31 669
Manitoba	3 390	3 613	7 003	16 138	12 239	28 377
Saskatchewan	3 020	3 646	6 666	15 731	16 789	32 520
Alberta	3 456	3 223	6 679	16 352	8 428	24 780
Colombie-Britannique	2 444	5 131	7 575	10 104	11 853	21 956
Nord	741	1 349	2 090	3 124	2 959	6 083
Total, Canada	19 418	30 685	50 102	88 655	75 612	164 268

Le taux d'emploi (T.E.) est le rapport du nombre de personnes occupant un emploi au nombre de personnes dans la population de 15 ans ou plus.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que, durant la période considérée, ce dernier correspondra au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite augmentera de telle sorte qu'en 2010, il correspondra au taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la province/région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Au cours des années 80 et 90, le gros de la croissance de l'emploi chez les Indiens a été tirée par l'emploi dans le secteur public. En 1991, 29 % des Indiens inscrits occupant un emploi travaillaient dans le secteur des services gouvernementaux et 18 % dans le secteur de l'éducation et des services de santé. Cette année-là, les Indiens inscrits occupant un emploi étaient proportionnellement près de quatre fois plus nombreux que les autres Canadiens à travailler dans le secteur des services gouvernementaux³². Il semble peu probable que le niveau de l'emploi dans le secteur public augmente suffisamment pour répondre à la demande énorme d'emplois dans la population indienne inscrite.

Afin d'évaluer l'ampleur du défi qui se pose en matière de création d'emplois dans les réserves, nous avons estimé le nombre d'emplois qui y ont été créés entre 1980 et 1990³³. D'après nos estimations, le nombre d'emplois créés dans les réserves au cours de cette période de dix ans était de 17 700, ce qui donne un chiffre moyen de 1 770 emplois par année. Comme on peut le voir au tableau 10, pour que soit maintenu le niveau de l'emploi observé dans les réserves en 1991, il faudrait qu'il s'y crée quelque 1 630 emplois par année au cours de la période 1996-2000 (soit un niveau légèrement inférieur au niveau dans les réserves au cours des années 80) et quelque 1 940 emplois par année au cours des années 2001-2010 (ce qui est légèrement supérieur au niveau de croissance de l'emploi dans les réserves pendant les années 80). Par contre, si l'on veut que le niveau de l'emploi dans les réserves augmente pour atteindre le niveau moyen observé dans la population canadienne en 1991, il faudra qu'il s'y crée quelque 6 600 emplois en moyenne par année entre 1996 et 2000 et quelque 8 870 emplois par année au cours de la période 2001-2010, ce qui représente entre quatre et cinq fois le taux de croissance de l'emploi dans les réserves au cours des années 80.

4.7 Tissu sociopolitique

Certaines des tendances démographiques décrites dans cette étude auront vraisemblablement des effets sur le tissu sociopolitique des collectivités des Premières nations. En général, il est difficile de mesurer ces effets, compte tenu de la nature même des changements politiques et sociaux. Toutefois, les données que nous avons présentées sur les tendances en matière de droit à l'inscription et d'appartenance à la bande montrent clairement que les Premières nations ainsi que

³² D'après les données de Clatworthy et collaborateurs (1995), pages 130, 134 et 135.

³³ Ces estimations ont été établies en appliquant les taux d'emplois enregistrés aux recensements de 1981 et de 1991 aux chiffres de population ajustés du Registre des Indiens, c'est-à-dire à la population de 15 ans ou plus vivant dans les réserves ou sur des terres de la Couronne en 1980 et 1990. Cette méthode n'a pu être appliquée à la population hors des réserves en raison de l'importance du nombre de personnes qui, au cours de la période en question, ont obtenu le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31.

le gouvernement fédéral et les provinces auront à débattre de questions sociopolitiques très importantes.

Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (loi C-31) et l'adoption par certaines Premières nations de règles nouvelles en matière d'appartenance à la bande (règles mises en place aux termes de la loi C-31) peuvent avoir divers résultats. En vertu de la Loi, il y a maintenant deux catégories d'Indiens : d'une part, ceux inscrits aux termes du paragraphe 6(2), et d'autre part, ceux inscrits aux termes du paragraphe 6(1), lesquels sont mieux placés pour transmettre le statut d'Indien inscrit à leurs enfants. Avec le temps, à cause des mariages mixtes, la population indienne inscrite cessera de grossir, elle vieillira et verra son effectif diminuer. La vitesse à laquelle cela se produira dépendra de la fréquence des mariages mixtes.

Par ailleurs, les Premières nations ont adoptés différents types de règles en matière d'appartenance à la bande, règles auxquelles peuvent être assortis différents droits (autres que ceux conférés par le statut d'Indien inscrit), par exemple, le droit de se porter candidat aux élections du Conseil ou d'élire les membres du Conseil. Il existe différents types de codes, qui vont du plus restrictif (selon lequel le père et la mère d'une personne doivent être Indiens inscrits pour que cette dernière puisse faire partie de la bande), au moins restrictif (selon lequel une personne peut adhérer à la bande si son père ou sa mère seulement est Indien inscrit). Parce que l'admissibilité à la bande et le droit à l'inscription sont maintenant déterminés séparément, une personne peut être Indien inscrit, mais ne pas faire partie d'une Première Nation, ou encore, elle peut être membre d'une Première Nation, sans être Indien inscrit. Dans ces circonstances, les descendants de personnes qui ont actuellement le statut d'Indien inscrit se classeront dans l'un ou l'autre des quatre groupes ci-après (voir tableau 11).

Tableau 11
Groupes dans lesquels se classeront les descendants des personnes ayant le statut d'Indien inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens (1985) et des règles en matière d'appartenance à la bande

Droit à l'inscription	Droit d'adhérer à la bande	
	Oui	Non
Oui	Groupe I	Groupe II
Non	Groupe III	Groupe IV

Dans le cas des règles fondées sur le statut du père ou de la mère, il y aura dans le groupe III un effectif assez nombreux qui aura droit de faire partie de la bande, mais qui n'aura pas droit à l'inscription. Les personnes dans cette catégorie auront les droits politiques dont jouissent les membres de la bande, par exemple le droit de se porter candidat aux élections du Conseil ou d'élire les membres du Conseil, mais ils n'auront pas les droits que confèrent le statut d'Indien inscrit, par exemple, l'exemption d'impôt ou l'admissibilité au Programme des services de santé non assurés.

Dans le cadre des codes plus restrictifs, c'est-à-dire, des codes où l'appartenance à la bande est déterminée à partir du statut du père et de la mère, on trouvera un effectif particulièrement nombreux dans le groupe II, c'est-à-dire le groupe dans lequel on trouve les personnes ayant les droits que confère le statut d'Indien inscrit, mais ne jouissant pas des droits politiques auxquels donne droit le fait d'appartenir à la bande. Clatworthy et Smith (1992) ont estimé que d'ici cinquante ans, la moitié environ des Indiens inscrits qui font partie d'une Première Nation dans laquelle l'appartenance à la bande est déterminée à partir du statut du père et de la mère n'auront pas droit de faire partie de la bande.

On voit donc aisément qu'au fur et à mesure que s'intensifiera le fractionnement de la population des Premières nations, des conflits politiques et sociaux ne manqueront pas de surgir à l'intérieur des collectivités mêmes des Premières nations d'une part et entre les Premières nations et le gouvernement fédéral et les provinces d'autre part (dans ce dernier cas, les différends concerneront l'admissibilité à divers services et l'aide financière). De plus, le genre de règles choisies pour déterminer l'admissibilité à la bande influe sur la forme que prendra

l'autonomie gouvernementale. Par exemple, aux termes de certaines règles, les personnes vivant hors des réserves ne peuvent appartenir à la bande. Cet état de choses à de quoi surprendre puisque dans le cadre de certaines formes d'autonomie gouvernementale, on cherche à réunir, sous une structure gouvernementale commune, la population indienne vivant hors de la réserve et la population vivant dans la réserve.

Le fractionnement des Premières nations implique aussi des conséquences en ce qui concerne les services et le financement assurés à cette population par le gouvernement fédéral. Au fur et à mesure que grossira dans les réserves l'effectif des descendants d'Indiens inscrits n'ayant pas eux-mêmes droit à l'inscription, la question de savoir qui est responsable de la fourniture de services à cette population se posera avec de plus en plus d'acuité. Le financement accordé par l'administration fédérale aux Premières nations portera-t-il sur l'effectif total de cette population ou sur l'effectif indien inscrit seulement? Y aura-t-il des ententes entre les Premières nations ou entre le gouvernement fédéral et les provinces eu égard à la fourniture et au financement de services aux non-Indiens vivant dans les réserves?

5. Résumé et conclusions

Ce rapport avait pour objet de donner un aperçu des tendances démographiques récentes chez les Premières nations et d'évaluer les grandes conséquences que devraient entraîner, pour les populations et les collectivités des Premières nations et pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les changements démographiques qui s'opéreront à court terme (1996-2000) et à moyen terme (2001-2010). Les principaux résultats de l'étude sont résumés dans les pages qui suivent.

Tendances démographiques

- # En dépit d'une forte baisse de la fécondité, la population des Premières nations, tant dans les réserves qu'hors de celles-ci, a connu un fort taux d'accroissement tout au long de la période 1980-1995. L'accroissement a toutefois été particulièrement important entre les années 1985 et 1990; cela tient dans une large mesure aux réintégrations et aux nouvelles inscriptions qui ont eu lieu suivant l'adoption, en 1985, de la nouvelle *Loi sur les Indiens* (loi C-31). Ce facteur continuera, à court terme et à moyen terme, de contribuer à l'accroissement de la population des Premières nations, mais dans une mesure beaucoup moindre qu'entre 1985 et 1990.

- # La baisse du taux de fécondité entre 1980 et 1985 n'a pas entraîné une réduction du nombre des naissances. Au cours de cette période, l'accroissement de la population en âge de procréer a largement compensé la baisse du taux de fécondité et a contribué à faire augmenter le nombre des naissances dans la population des Premières nations. Cette tendance devrait se maintenir à moyen terme.
- # Au cours de la période 1986-1991, on a assisté chez les Premières nations à un accroissement de la migration nette vers les grandes villes et les réserves, à partir des régions rurales et des petites villes. Il s'agit là d'une tendance amorcée il y a plus de vingt ans.
- # Au cours de la période 1986-1991, les personnes ayant obtenu le droit à l'inscription aux termes de la loi C-31 représentaient 20 % seulement du nombre de migrants nets vers les réserves. La vaste majorité des personnes inscrites aux termes de la loi C-31 qui vivaient dans les réserves en 1991 y étaient déjà établies avant d'obtenir le droit à l'inscription.
- # Bien qu'au cours des années 1986-1991, une proportion importante de membres des Premières nations aient déménagé dans une autre collectivité, dans la même province ou dans une autre province, ces mouvements n'ont pas donné lieu à une variation nette importante dans la répartition de la population suivant le lieu de résidence ou la province/région. Par rapport à d'autres facteurs, la migration a eu peu d'effet sur la répartition géographique des Premières nations.
- # Bien que l'on s'attende que le taux d'accroissement de la population des Premières nations diminue entre 1996 et 2010, on prévoit que l'effectif de cette population augmentera de 83 600 personnes environ d'ici l'an 2000 et de 135 900 personnes entre les années 2001 et 2010. Environ 44 % de l'accroissement prévu devrait être observé dans les réserves. Les provinces/régions dans lesquelles la population des Premières nations devrait progresser le plus rapidement sont les provinces des Prairies.
- # Entre les années 1981-1985, le nombre de ménages dans la population des Premières nations a augmenté de 152 % environ. Et si, au cours de cette période, le gros de cet accroissement a été observé hors des réserves, la progression du nombre des ménages a tout de même été impressionnante dans les réserves. Bien que l'on s'attende à ce que le taux d'accroissement des ménages diminue dans les réserves et hors de celles-ci, on prévoit qu'en 2010, le nombre de ménages parmi les Premières nations aura grossi de 121 000.

- # À court et à moyen terme, on prévoit que la baisse continue du taux de fécondité et la baisse du taux de mortalité entraîneront un léger vieillissement de la population des Premières nations. Cela dit, les populations vivant dans les réserves devraient demeurer relativement *jeunes*, en ce que les jeunes cohortes devraient continuer d'y être plus nombreuses que les autres. Au cours de la période 1996-2010, le vieillissement des populations hors des réserves devrait être comparable au vieillissement des populations dans les réserves.
- # Depuis 1995, les changements apportés en vertu de la loi C-31 aux règles concernant le droit à l'inscription ont très peu d'effet sur la taille de la population indienne inscrite. On estime qu'en 1995, quelque 14 000 enfants nés d'Indiens inscrits (soit 10 % environ des enfants nés entre 1985 et 1995) s'étaient vu refuser le droit à l'inscription. La plupart de ces enfants vivaient hors des réserves. Le nombre d'enfants qui se verront refuser le droit à l'inscription devrait progresser de plus en plus rapidement entre 1996 et 2010. Entre les années 2005 et 2010, on estime que 18 % des enfants nés d'Indiens inscrits se verront refuser le droit à l'inscription aux termes de la Loi.
- # Plus de 40 % des Premières nations ont adopté des règles déterminant l'appartenance à la bande. Sauf quelques rares exceptions, on prévoit que ces règles créeront différentes « classes de citoyens » dans les collectivités des Premières nations, classes qui n'auront pas toutes les mêmes droits et privilèges. Et si, à l'heure actuelle, ces règles ont peu d'effet d'un point de vue démographique, on craint que dans la majorité des Premières nations, un nombre considérable de personnes dans les générations futures se verront refuser d'appartenir à la bande. Dans les dix à quinze années à venir, cette question peut devenir une préoccupation importante pour certaines des Premières nations.

Conséquences du point de vue de la santé

- # La population indienne inscrite, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci, a affiché une forte consommation de services de santé. Les consommations de services de santé sont un peu plus nombreuses hors des réserves que dans les réserves, et elles sont beaucoup plus nombreuses chez les 55 ans et plus que dans les autres groupes d'âge.
- # Certains problèmes de santé sont plus fréquents dans les réserves qu'hors de celles-ci. D'après les données étudiées, le diabète, l'hypertension, les maladies cardiaques et la tuberculose sont plus fréquents dans les réserves qu'hors de celles-ci, alors que la broncho-pneumopathie obstructive est plus fréquente hors des réserves.

- # À cause de l'accroissement démographique et du vieillissement de la population, le nombre d'Indiens inscrits souffrant de diabète, qui était de 30 000 personnes environ en 1995, devrait s'accroître pour dépasser 50 000 personnes en l'an 2010. Par ailleurs, il se peut que l'on assiste chez les Indiens inscrits à une augmentation d'affectations qui touchent plus particulièrement les personnes âgées. Nous ne disposons cependant pas de données qui nous auraient permis d'établir des projections.
- # D'après le niveau actuel de la demande de services dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, on prévoit qu'au cours des quinze prochaines années, le nombre de consommations pharmaceutiques augmentera de plus de 50 % par année et le nombre de consommations dentaires, de 32 % par année. Au cours de la même période, les dépenses annuelles au titre des consommations pharmaceutiques devraient progresser de 56 % (en dollars de 1995) et les dépenses annuelles pour les consommations dentaires, de 37 %.
- # La demande de services offerts dans le cadre du Programme des services de santé non assurés varie considérablement selon la province/région. Cela semble tenir aux différences dans la protection prévue par les différents régimes d'assurance-maladie des provinces. Les changements que l'on apportera au Programme ou aux critères sur lesquels sont fondés les régimes d'assurance-maladie provinciaux, ou encore aux prestations offertes dans le cadre de ces régimes, se répercuteront obligatoirement sur les services couverts par le Programme des services de santé non assurés et les dépenses au titre de ce dernier.

Conséquences du point de vue de l'aide sociale

- # Bien qu'au cours des dix années comprises dans la période 1980-1990, le niveau de l'emploi dans les réserves se soit maintenu à 32 % environ, le taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale a légèrement augmenté et il a continué de s'accroître durant les années 90. Ce mouvement à la hausse autorise à penser que le taux de dépendance, qui est actuellement de 45 % environ, pourrait s'accroître pour atteindre 50 % environ en 2001 et 57 % environ en 2010.

- # La hausse du taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale et l'accroissement de l'effectif des populations vivant dans les réserves ont donné lieu à une augmentation rapide du nombre de prestataires de l'aide sociale. D'après les prévisions, l'effectif des personnes vivant dans les réserves et touchant des prestations d'aide sociale, qui est actuellement de 150 000 environ, devrait grossir pour atteindre 250 000 en l'an 2010.
- # Des écarts importants existent selon la province/région dans le taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale. Les taux de dépendance les plus élevés s'observent dans la région de l'Atlantique et dans la région de l'Ouest (le Manitoba et la Saskatchewan affichant les taux les plus élevés).
- # Des écarts importants existent aussi selon la province/région dans le nombre de prestataires d'aide sociale. Au cours des quinze prochaines années, les provinces dans lesquelles le nombre de prestataires d'aide sociale devrait afficher les plus fortes augmentations sont l'Alberta, suivie par la Saskatchewan et le Manitoba.
- # Le pourcentage d'enfants placés parmi l'ensemble des enfants de moins de 16 ans dans les réserves a diminué entre 1981 et 1986, et depuis, il est demeuré relativement constant, se situant aux alentours de 4 % de la population de cet âge. En supposant que la proportion des enfants placés demeure constante, l'accroissement projeté du nombre d'enfants de 0 à 15 ans dans les réserves entraînera une légère augmentation de l'effectif des enfants placés.
- # Par contre, les dépenses (en dollars de 1995) par enfant placé ont beaucoup augmenté au cours des quinze dernières années. Si les dépenses réelles par enfant placé continuent d'augmenter, on peut s'attendre que l'accroissement modeste du nombre d'enfants placés entraînera une très forte augmentation des dépenses au titre de l'aide à l'enfance.

Conséquences du point de vue de l'instruction

- # Compte tenu des tendances que l'on observe à l'heure actuelle, le nombre d'enfants vivant dans les réserves qui fréquentent l'école primaire ou secondaire devrait s'accroître de 25 000 (ou 24 % environ) au cours des quinze prochaines années.

- # À la lumière des tendances observées, le gros de l'augmentation de l'effectif des élèves au primaire et au secondaire devrait survenir dans les provinces des Prairies. En effet, les Prairies devraient représenter 60 % environ de l'augmentation projetée pour la période 1996-2000 et 70 % environ de celle prévue entre 2001 et 2010.
- # Au cours de la période 1981-1995, le nombre d'Indiens inscrits fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire a progressé rapidement. Le taux d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire a lui aussi augmenté rapidement et l'on s'attend qu'il continuera de croître. Compte tenu de l'accroissement prévu de la population indienne inscrite, on peut s'attendre que, d'ici quinze ans, il y aura fort accroissement de l'effectif indien inscrit fréquentant des établissements postsecondaires. En effet, cet effectif devrait s'être accru de 6 000 sur la période 1995-2000 et devrait augmenter de 7 000 au cours de la période 2001-2010.
- # Les dépenses au titre des étudiants au postsecondaire (en dollars de 1995) ont elles aussi augmenté. Si ce mouvement à la hausse devait se poursuivre, les dépenses totales au titre de l'instruction postsecondaire devraient passer du niveau de 250 millions de dollars environ où elles se situaient en 1995 à quelque 350 millions en l'an 2000 et à 480 millions en 2010 (les sommes sont exprimées en dollars de 1995).

Conséquences du point de vue du logement et des infrastructures

- # En se fondant sur les projections du nombre de ménages dans les réserves de même que sur les taux de construction résidentielle passés, on peut prévoir que la demande annuelle de logements neufs soit comparable à la demande ces dernières années. Si l'on pose qu'un logement continuera d'abriter plus d'une famille (comme l'ont fait Nault et collaborateurs dans le calcul de leurs projections, 1993), il faut prévoir que 3 400 logements neufs devront être construits chaque année durant la période 1996-2000 et 3 200 par année sur la période 2001-2010. Si l'on veut éliminer la cohabitation des familles, il faudra alors construire 3 900 nouveaux logements durant la première période et 3 600 durant la seconde.

- # Entre 1987-1988 et 1995-1996, les dépenses totales engagées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au titre des immobilisations sont passées de 640 millions de dollars environ à 975 millions de dollars environ (sommes exprimées en dollars de 1995), ce qui représente une augmentation de plus de 50 %. La part de la composante « infrastructures » dans les immobilisations totales (par opposition aux composantes « éducation » et « logement ») a progressé de 50 à 60 % au cours de la période considérée.
- # Entre 1987 et 1996, les dépenses d'infrastructure par personne vivant dans les réserves se sont accrues de près de 50 %. Si l'on pose que le niveau de ces dépenses demeurera le même qu'en 1995-1996, l'accroissement démographique entraînera, au cours des quinze prochaines années, une augmentation annuelle de 260 millions de dollars environ (en dollars de 1995) au titre des dépenses d'infrastructure.

Conséquences du point de vue des économies locales

- # Le taux d'emploi observé dans la population indienne inscrite en 1991 était le même qu'en 1981. Au cours de chacune des années comprises dans cette période de dix ans, la proportion de la population de 15 ans ou plus vivant dans les réserves qui occupait un emploi était de 32 % environ. Au cours de cette période, il s'est créé dans les réserves quelque 1 770 emplois par année.
- # Pour les taux d'emploi enregistré en 1991 puisse être maintenu dans les réserves sur la période 1996-2000, il faudra qu'il se crée chaque année dans chacune des réserves du Canada 1 630 emplois en moyenne, soit un nombre légèrement inférieur au nombre annuel d'emplois créés dans les réserves au cours des années 80. Pour que le taux d'emploi observé en 1991 puisse être maintenu durant les dix années suivantes (2001-2010), il faudra qu'il se crée chaque année dans les réserves quelque 1 940 emplois.
- # Et si l'on veut que le taux d'emploi dans les réserves corresponde au taux d'emploi moyen pour le Canada (61 % environ), le nombre d'emplois à créer dans chaque réserve s'établira à 6 600 par année environ pour la période 1996-2000 et à 8 870 pour la période 2001-2010. Ces chiffres sont supérieurs de quatre à cinq fois au taux de croissance de l'emploi dans les réserves au cours des années 80.

Conséquences du point de vue du tissu sociopolitique

- # En raison des changements apportés en 1985 à la *Loi sur les Indiens* et de l'adoption, par les Premières nations, de différents codes (ou règles) régissant l'appartenance aux bandes, il existe à l'heure actuelle plusieurs classes d'Indiens : ceux qui ont le statut d'Indien inscrit et qui sont membres d'une bande; ceux qui sont inscrits, mais qui ne sont pas membres d'une bande, et ceux qui sont membres d'une bande, mais qui n'ont pas droit à l'inscription. Enfin, il y a aussi un groupe de descendants d'Indiens inscrits qui ne sont pas membres d'une bande et n'ont pas droit à l'inscription.

- # L'importance de l'effectif à l'intérieur de ces différentes classes dépendra de la taille de chacune des Premières nations, du genre de code d'appartenance à la bande choisi, de la fréquence des mariages mixtes et du lieu de résidence. Les projections à long terme indiquent que dans certaines réserves, il y aura tantôt un important effectif n'ayant pas droit d'appartenir à la bande, tantôt un important effectif n'ayant pas droit à l'inscription. Les personnes ne pouvant faire partie de la bande n'auront pas le droit de voter aux élections du Conseil et dans certaines réserves, l'effectif dans ce groupe deviendra de plus en plus nombreux.

- # La création de classes dans les populations des Premières nations entraînera vraisemblablement des difficultés, notamment des contestations devant les tribunaux, des conflits internes et des querelles entre gouvernements. Si, à l'intérieur d'une même réserve, certains résidents reçoivent des services particuliers ou ont des droits différents de ceux des autres, cela peut entraîner des frictions, voire une scission dans certaines collectivités où un groupe de résidents réclamera des institutions ou des structures administratives propres.

- # L'implantation de telles classes au sein des Premières nations pourrait influencer sur la structure de l'appareil gouvernemental dont ces dernières se doteront et sur les modalités concrètes d'administration des collectivités. Comment les Premières nations entendent-elles intégrer ces différentes classes de résidents dans le processus politique? Et que dire de la population hors réserve affiliée aux Premières nations, à la fois du point de vue juridique et de celui de l'ascendance?

- # Le gouvernement fédéral et les provinces vont devoir élaborer des politiques pour établir un partage des responsabilités en ce qui concerne le financement et la fourniture des services aux diverses populations autochtones vivant dans les réserves et hors de celles-ci. Les Autochtones vivant dans les réserves relèveront-ils du Fédéral et les Autochtones hors des réserves, des provinces? Des mécanismes de recouvrement des coûts seront-ils mis en place et des

ententes seront-elles conclues? Jusqu'où s'étend la responsabilité du gouvernement fédéral à l'endroit des peuples autochtones? Il s'agit là de questions que se posent depuis longtemps les gouvernements qui se sont succédé au niveau fédéral et la création de nouvelles classes parmi les descendants d'Indiens inscrits complique les choses et oblige à les envisager différemment.

Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord canadien. *Répercussions des modifications de 1985 à la Loi sur les Indiens (projet de loi C-31) : rapport sommaire*, Ottawa, 1990.

Affaires indiennes et du Nord canadien (Direction générale de la gestion de l'information). *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence*, Ottawa (certaines années).

Affaires indiennes et du Nord canadien (Direction générale de la gestion de l'information). *Données ministérielles de base*, Ottawa (certaines années).

Bobet, Ellen. *Diabetes Among First Nations People; Information from the 1991 Aboriginal Peoples Survey*, Analyse des programmes de santé, Programme des services médicaux, avant-projet, le 11 octobre 1996.

Chen, J., Rogers, T. et Tait, H. *Social Assistance Dependency On Reserve: An Initial Overview of Levels and Trends*, Direction de l'analyse quantitative et des recherches socio-démographiques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 22 février 1994.

Clatworthy, Stewart. *The Migration and Mobility Patterns of Canada's Aboriginal Population*, étude produite pour la Commission royale sur les peuples autochtones et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, février 1995.

Clatworthy, Stewart and Smith, Anthony H. *Population Implications of the 1985 Amendments to the Indian Act, Final Report*, étude produite pour l'Assemblée des Premières nations, décembre 1992.

Clatworthy, Stewart, Hull, Jeremy et Loughran, Neil. *Final Report: Patterns of Employment, Unemployment and Poverty, Part One*, rapport produit pour la Commission royale sur les peuples autochtones, janvier 1995.

Gauvin, R. Pierre et Fournier, Diane. *Marriages of Registered Indians; Canada and Four Selected Bands, 1967 to 1990*, Direction de l'analyse quantitative et des recherches socio-démographiques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, juillet 1992 (étude technique n° 92-1).

Goss Gilroy Inc. *Factors Explaining Social Assistance Dependency of On-Reserve Registered Indians: A logistic Regression Analysis of the 1991 Aboriginal People's Survey*, avant-projet produit pour la Direction de l'analyse quantitative et des recherches socio-démographiques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 22 mars 1995.

Kerr, Don, Siggner, Andy et Bourdeau, Jean-Pierre. *Canada's Aboriginal Population, 1981-1991: A Summary Report*, Commission royale sur les peuples autochtones et Statistique Canada, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, octobre 1995.

Loh, Shirley. *Projections de la population d'ascendance autochtone, 1986-2011*, Statistique Canada, janvier 1990.

McBride, Catherine, Gagné, Marie-Anik et Atwell, Kathryn. *Caractéristiques de l'emploi au sein de l'administration publique dans les réserves; recensement de 1986*, ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien, Direction de l'analyse quantitative et des recherches socio-démographiques (document de travail de la collection n° 90-2), Ottawa, septembre 1990.

Nault, François, Chen, Jiajian, George M.V. et Norris, Mary Jane. *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, Statistique Canada, étude produite pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1993.

Nault, François et Chen Jiajian. *Projections des ménages et des familles d'Indiens inscrits, de 1991 à 2015*, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1993.

Nicholson, J. Phillip et Macmillan, Paul. *Aperçu des circonstances économiques des Indiens inscrits du Canada*, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, janvier 1986.

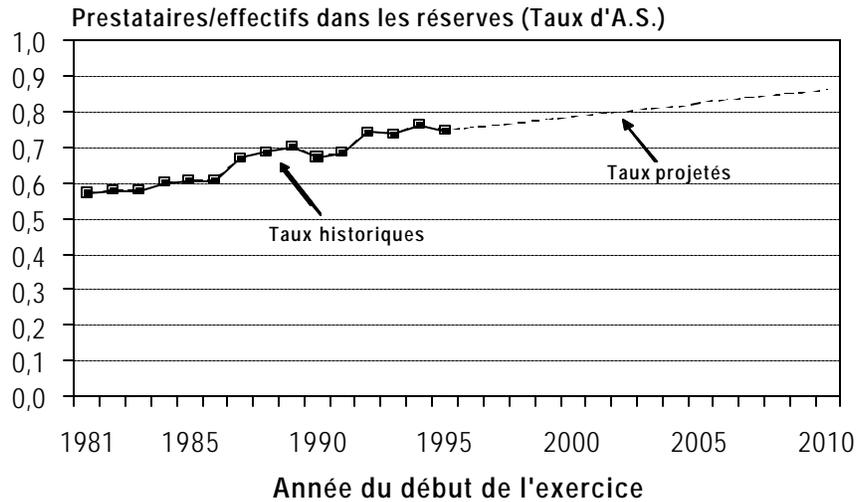
Norris, M. J. «The Demography of Aboriginal People in Canada», dans *Ethnic Demography*, sous la direction de S.S. Hallis, de F. Trovato et de L. Driedger, Carleton University Press, pp. 33-54, Ottawa, 1990.

Siggner, Andy. «The Socio-Demographic Conditions of Registered Indians», dans *Aboriginal People and Canadian Criminal Justice*, sous la direction de R. A. Silverman et de M.O. Nielsen, Butterworths, Vancouver, pp. 190-30, 1992.

Smith, Anthony H. *Population Implications of the 1985 Amendments to the Indian Act; Appendix A: Analysis of Membership Codes*, étude produite pour l'Assemblée des Premières nations, décembre 1992.

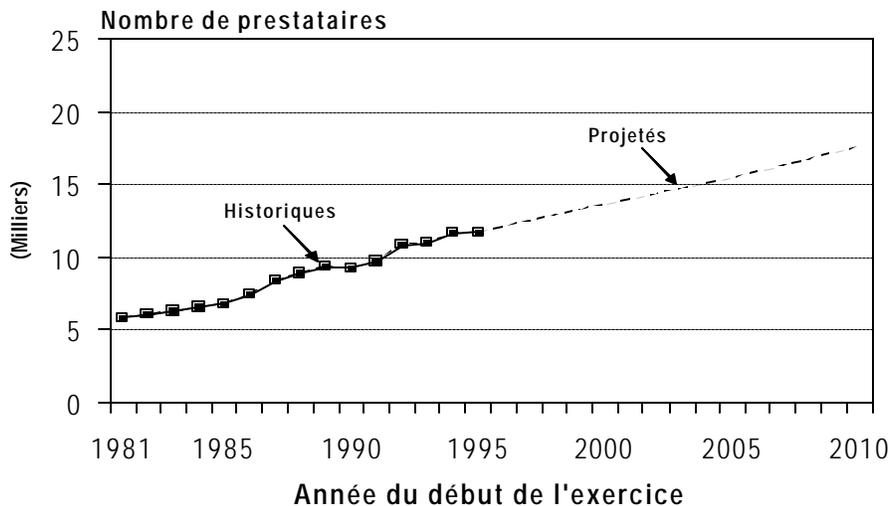
ANNEXE A : Tendances en matière d'aide sociale, selon la région

Figure A-1
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Atlantique, 1981-2010



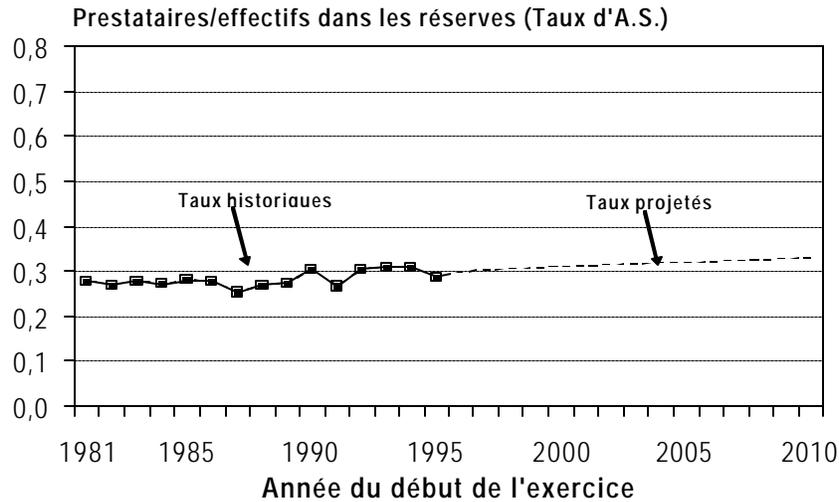
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-2
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Atlantique, 1981-2010



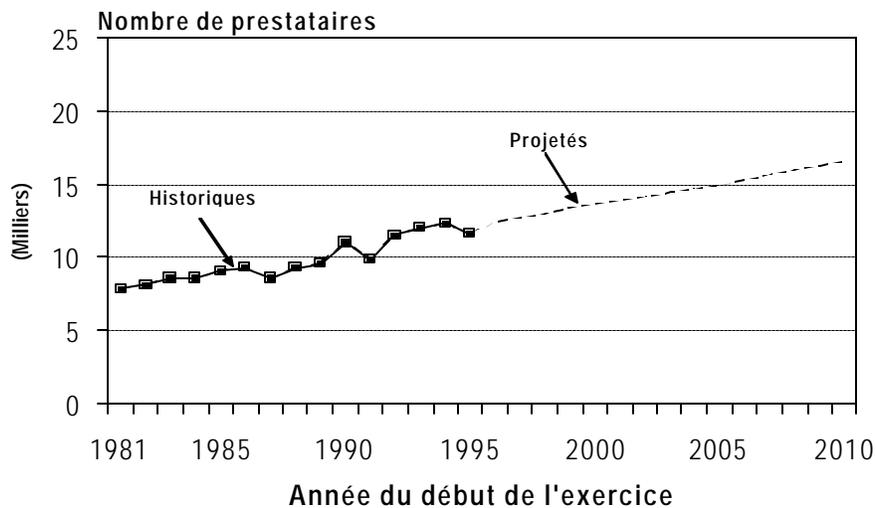
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-3
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Québec, 1981-2010



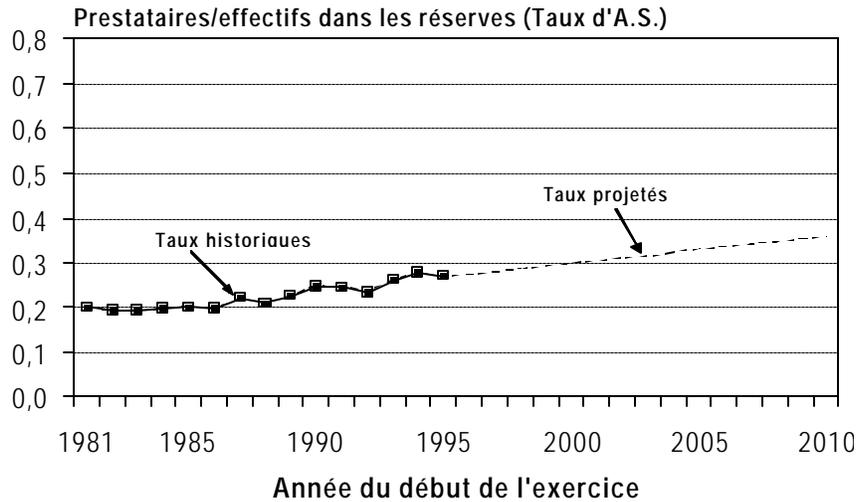
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-4
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et prévus, dans les réserves, région du Québec, 1981-2010



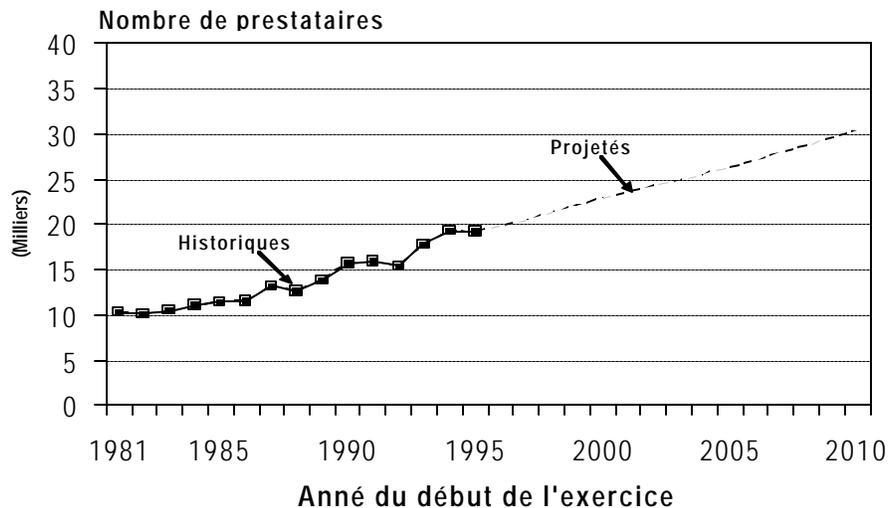
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-5
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Ontario, 1981-2010



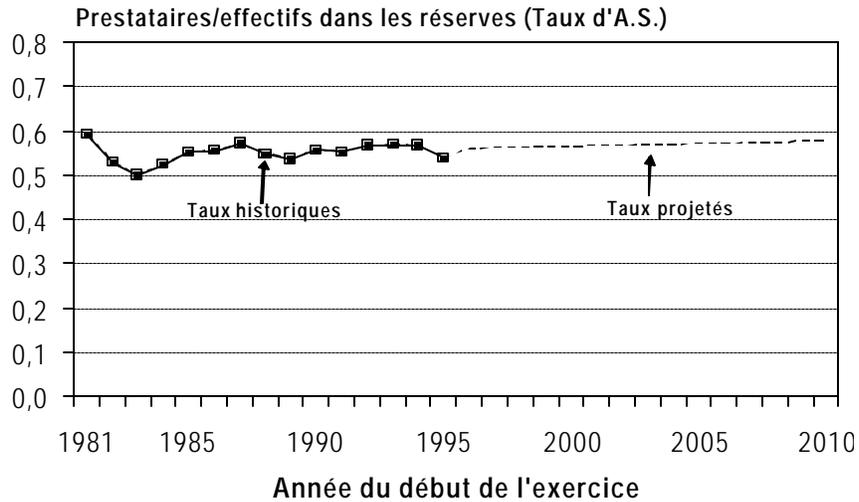
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-6
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Ontario, 1981-2010



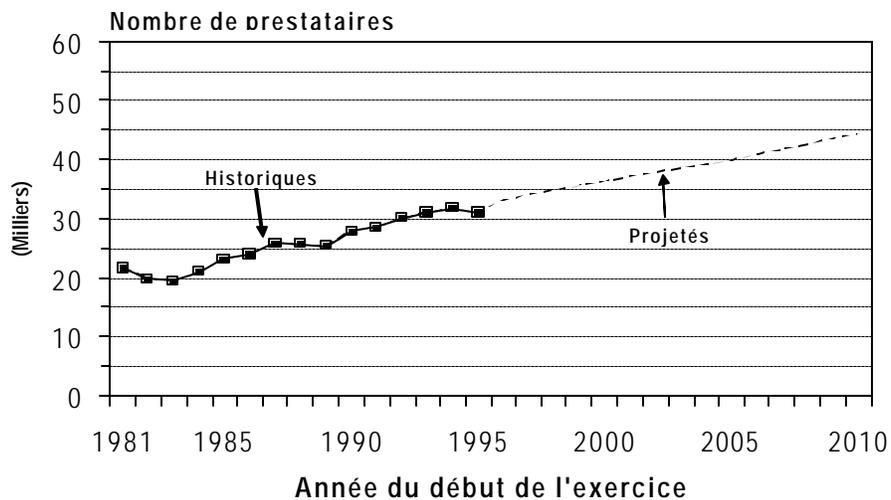
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-7
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Manitoba, 1981-2010



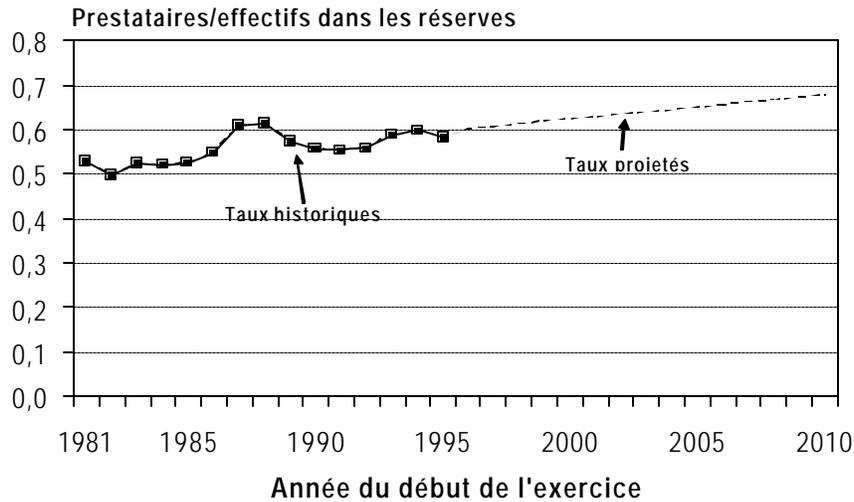
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-8
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Manitoba, 1981-2010



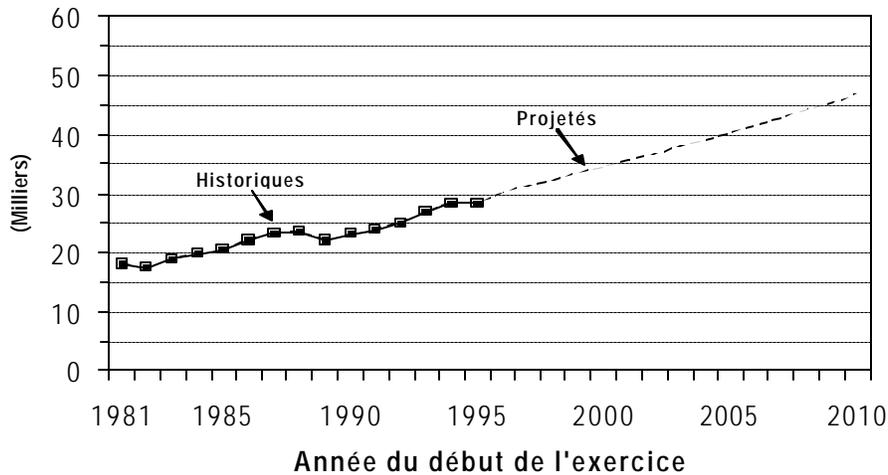
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-9
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Saskatchewan, 1981-2010



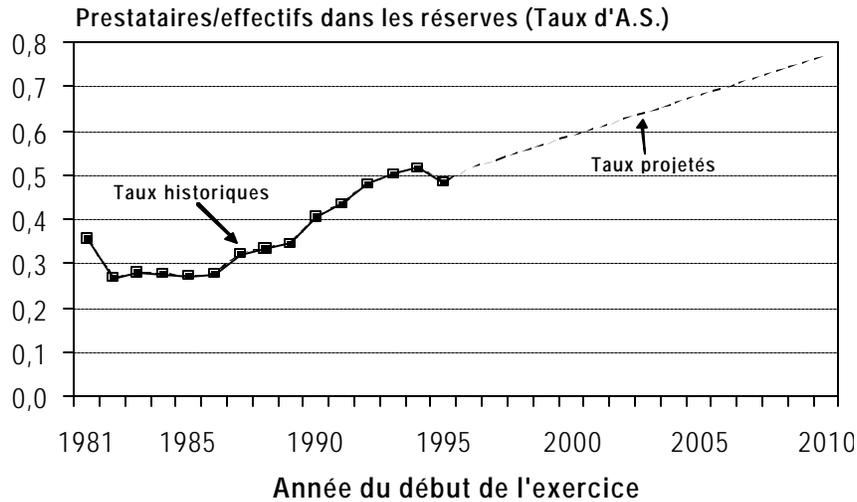
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-10
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Saskatchewan, 1981-2010



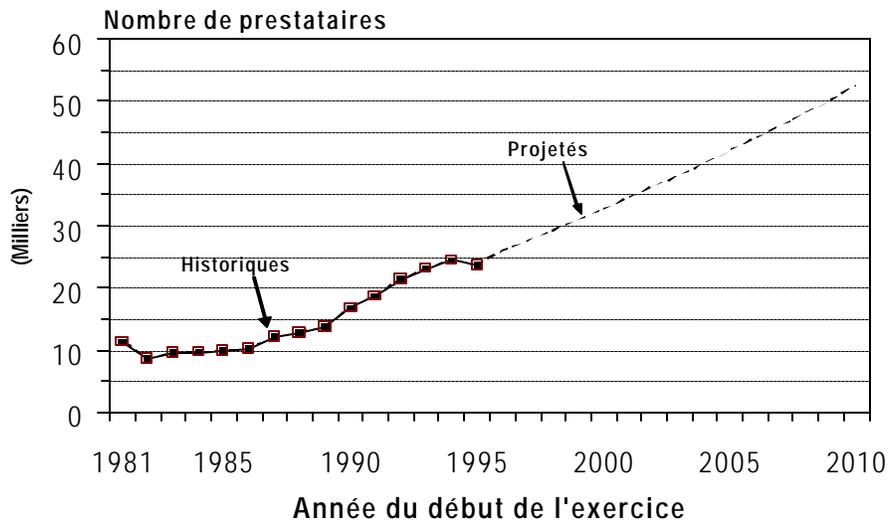
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-11
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Alberta, 1981-2010



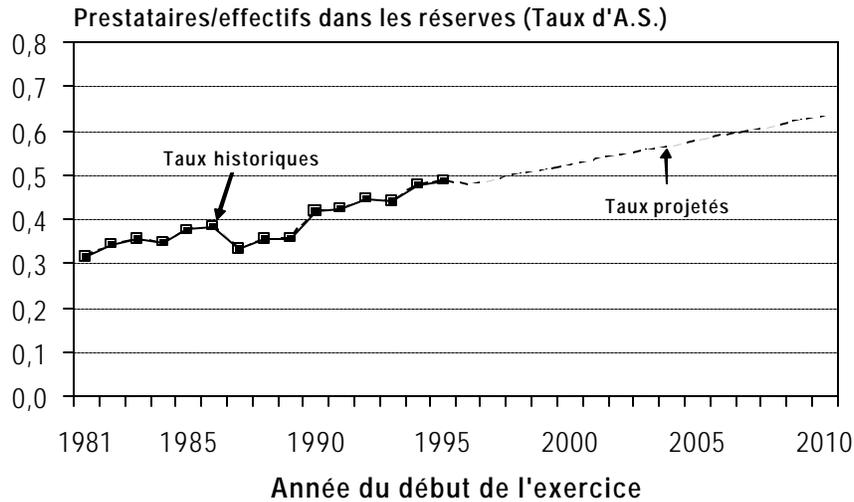
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-12
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de l'Alberta, 1981-2010



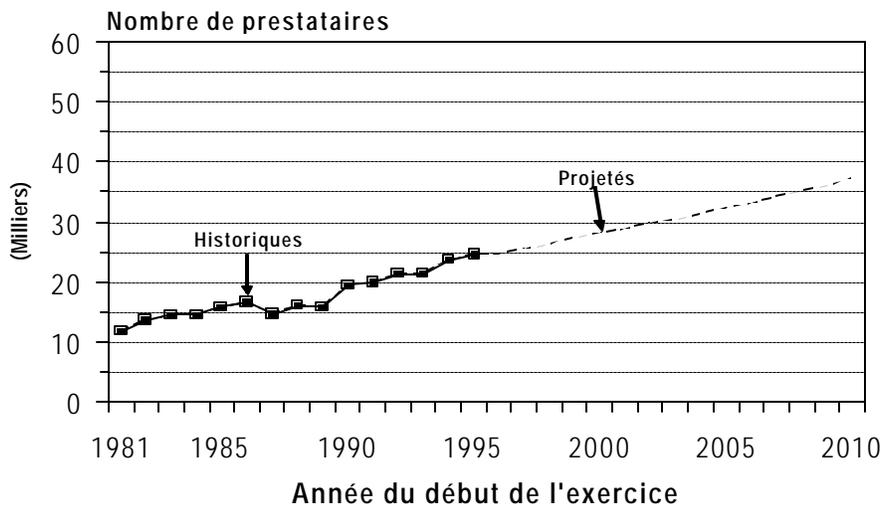
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-13
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Colombie-Britannique, 1981-2010



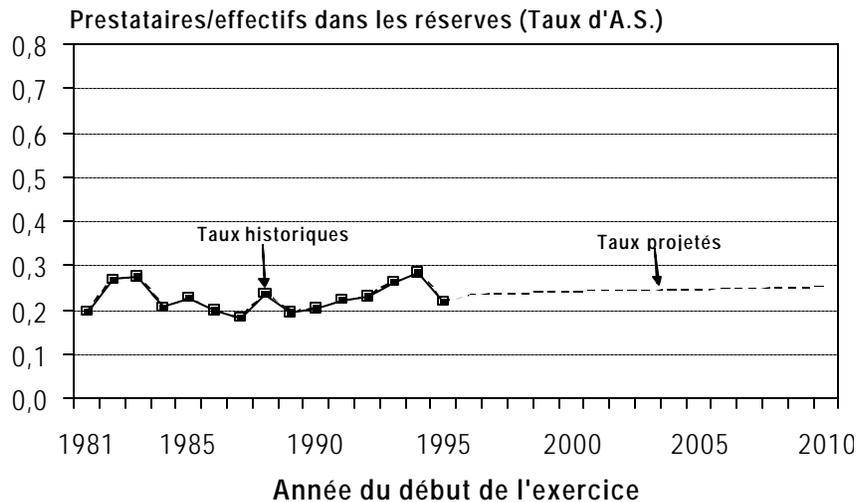
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-14
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région de la Colombie-Britannique, 1981-2010



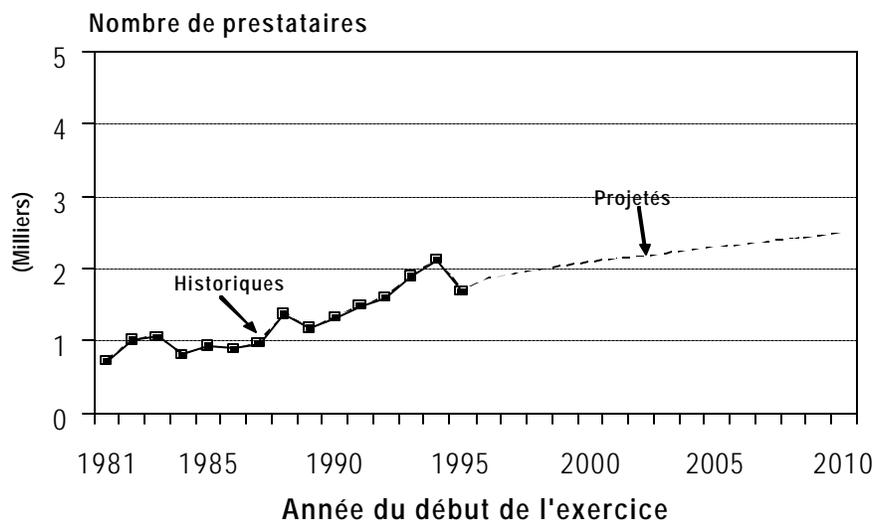
Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure A-15
Taux d'aide sociale, historiques et projetés, dans les réserves, région du Yukon, 1981-2010



Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

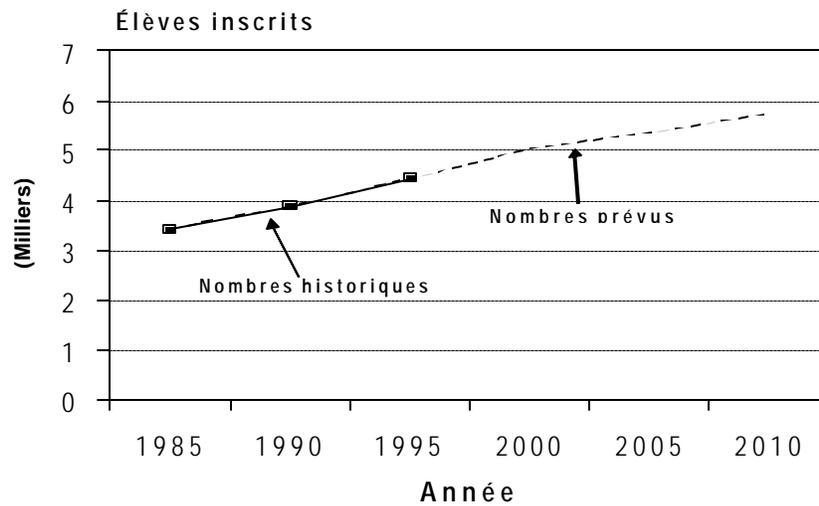
Figure A-16
Effectifs des prestataires d'aide sociale, historiques et projetés, région du Yukon, 1981-2010



Sources : Chen et collaborateurs (février 1994); Nault et collaborateurs (1993); Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

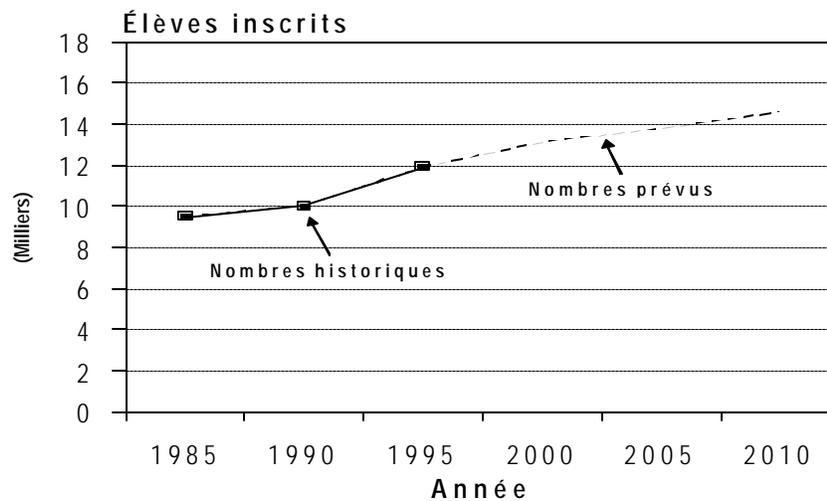
ANNEXE B :Tendances, selon la région : élèves au primaire et au secondaire

Figure B-1
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de l'Atlantique, 1985-2010



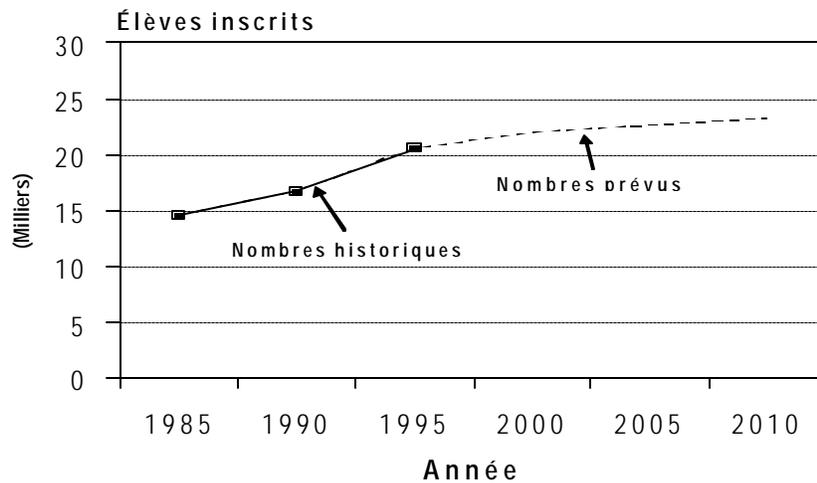
Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

Figure B-2
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région du Québec, 1985-2010



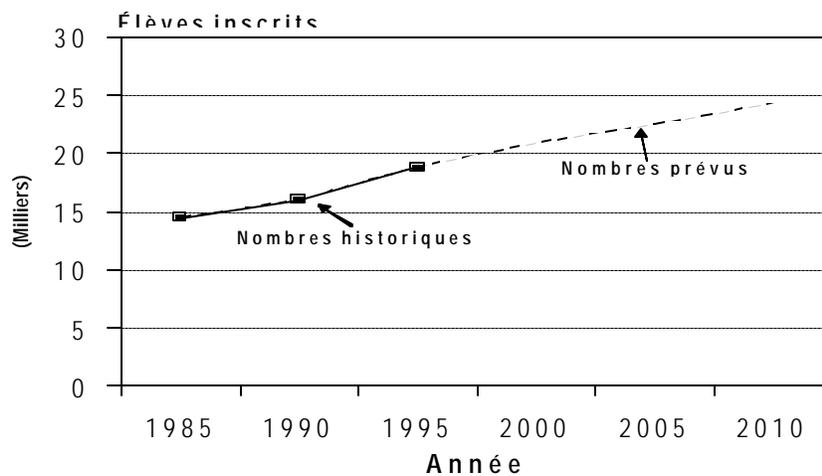
Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

Figure B-3
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région de l'Ontario, 1985-2010



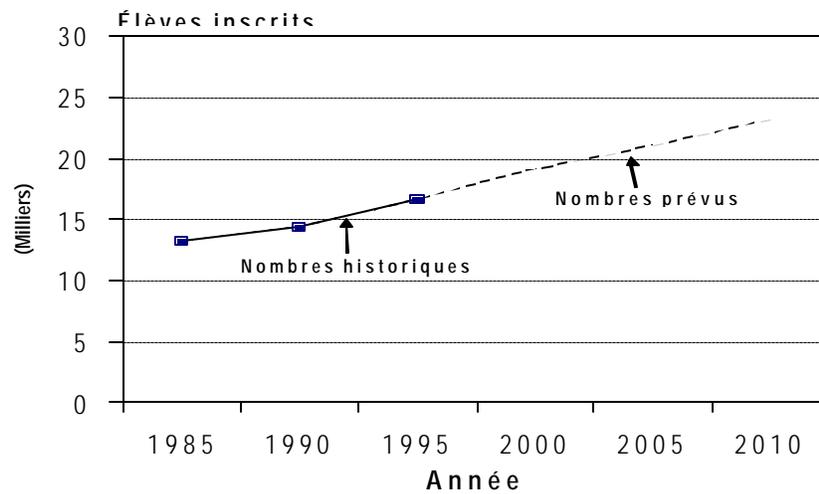
Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

Figure B-4
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés, population indienne inscrite dans les réserves, région du Manitoba, 1985-2010



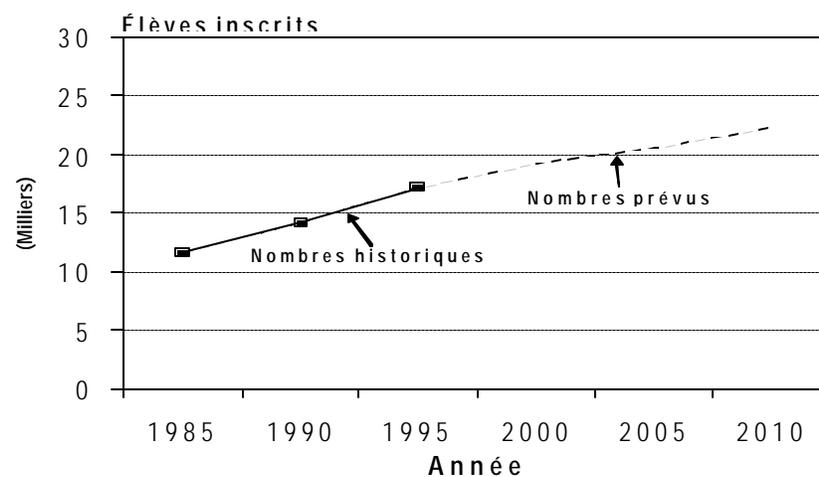
Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

Figure B-5
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés,
population indienne inscrite dans les réserves,
région de la Saskatchewan, 1985-2010



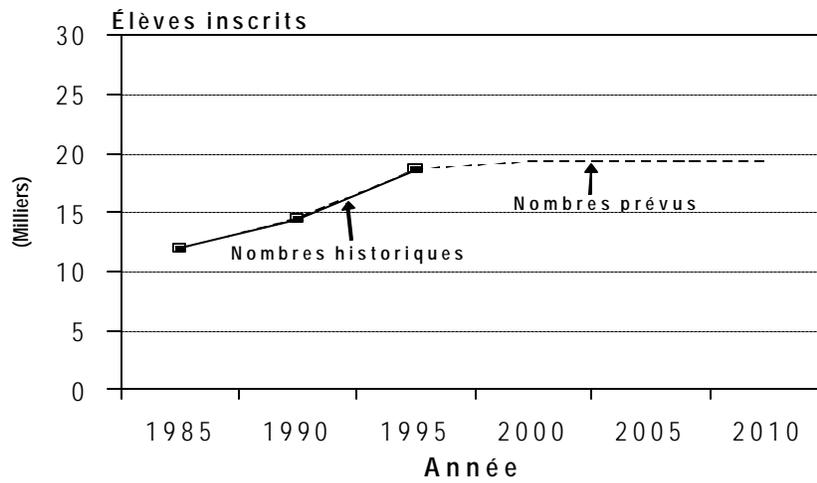
Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

Figure B-6
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés,
population indienne inscrite dans les réserves,
région de l'Alberta, 1985-2010



Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

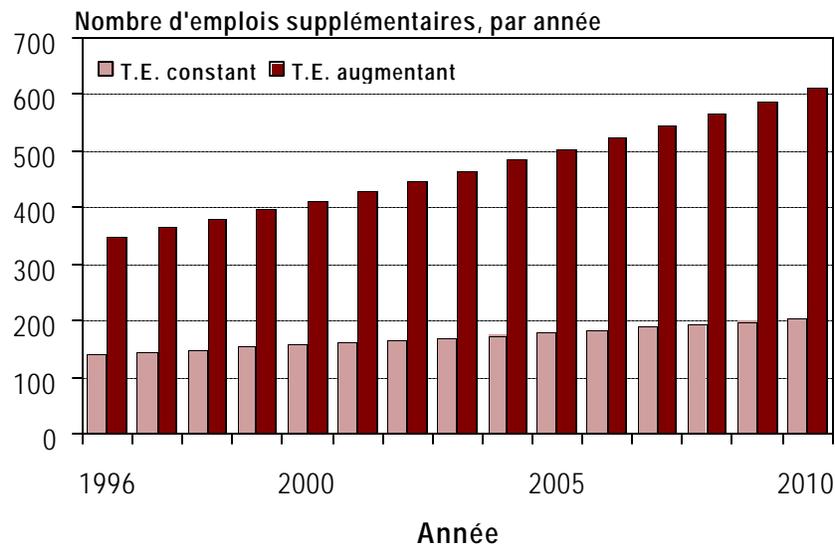
Figure B-7
Effectifs des élèves au primaire et au secondaire, historiques et projetés,
population indienne inscrite dans les réserves,
région de la Colombie-Britannique, 1985-2010



Sources : Liste nominative; Données ministérielles de base, 1996; Registre des Indiens.

ANNEXE C : Scénarios possibles en matière d'emploi, selon la région

Figure C-1
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de l'Atlantique, 1996-2010



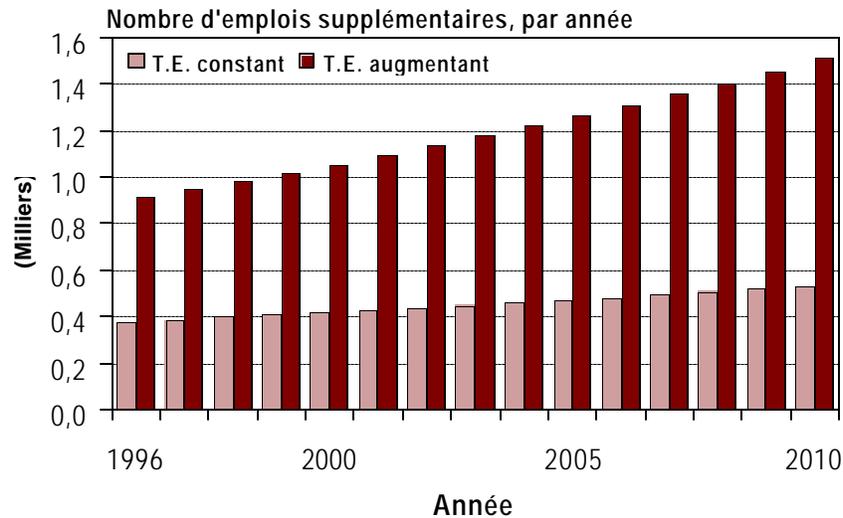
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-2
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région du Québec, 1996-2010



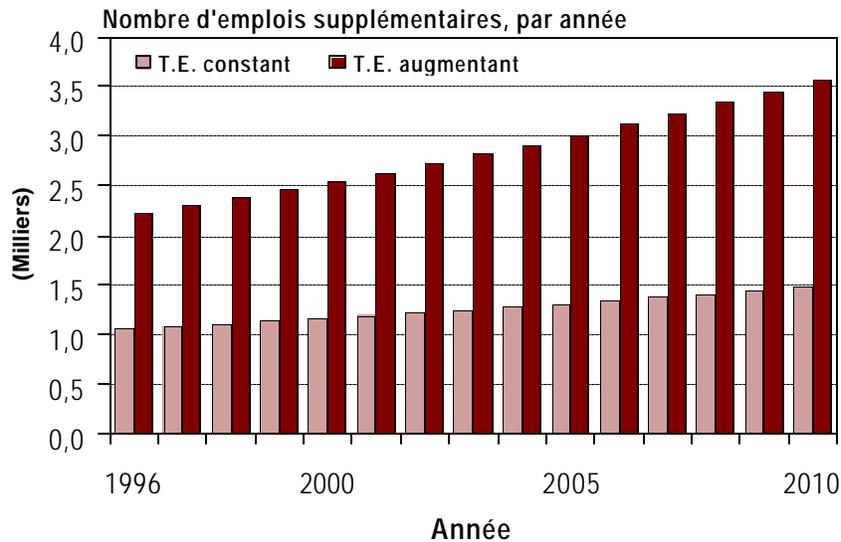
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-3
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de l'Ontario, 1996-2010



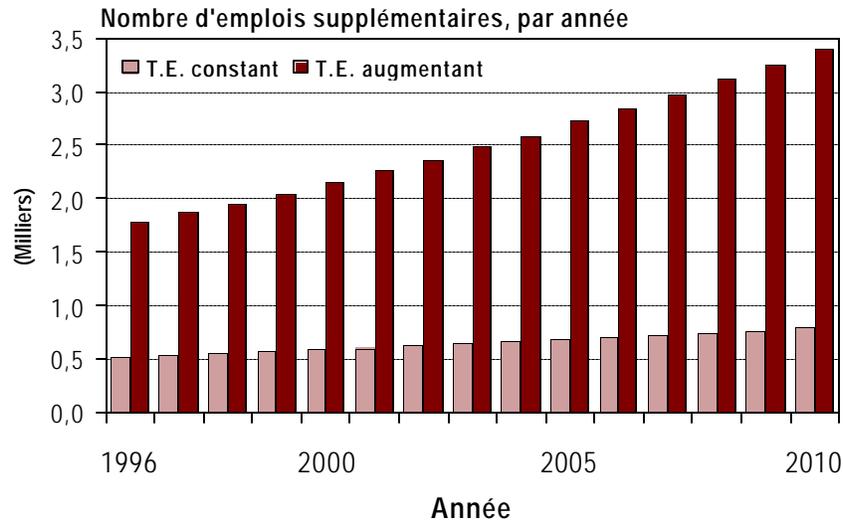
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-4
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région du Manitoba, 1996-2010



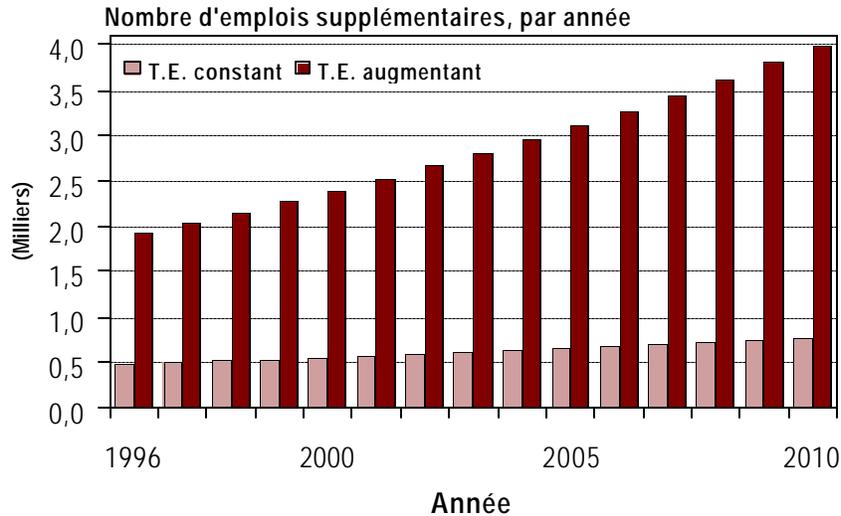
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-5
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de la Saskatchewan, 1996-2010



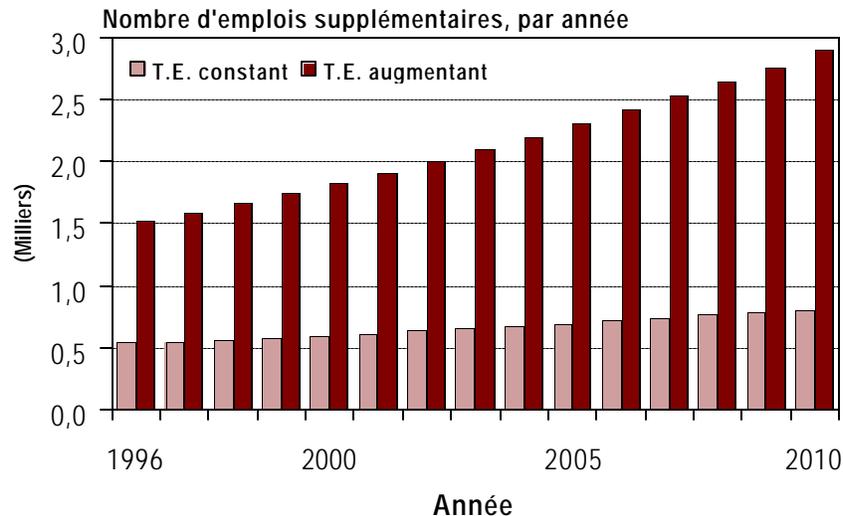
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-6
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de l'Alberta, 1996-2010



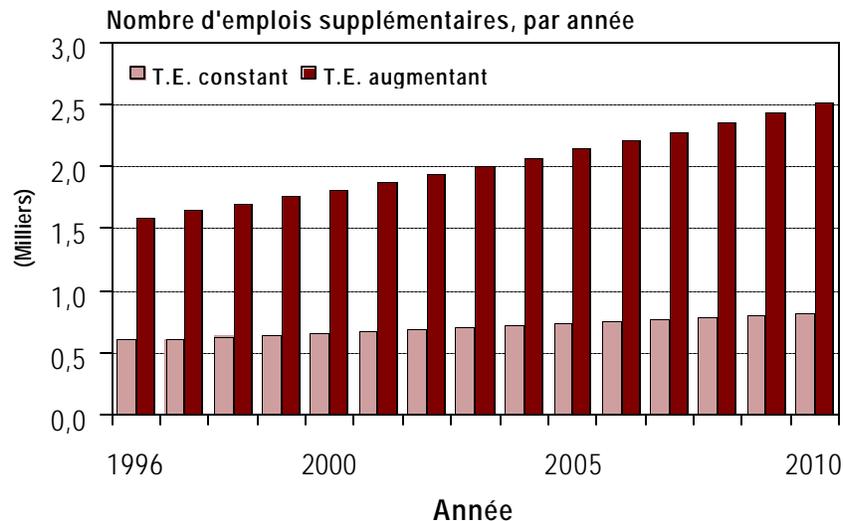
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-7
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région de la Colombie-Britannique, 1996-2010



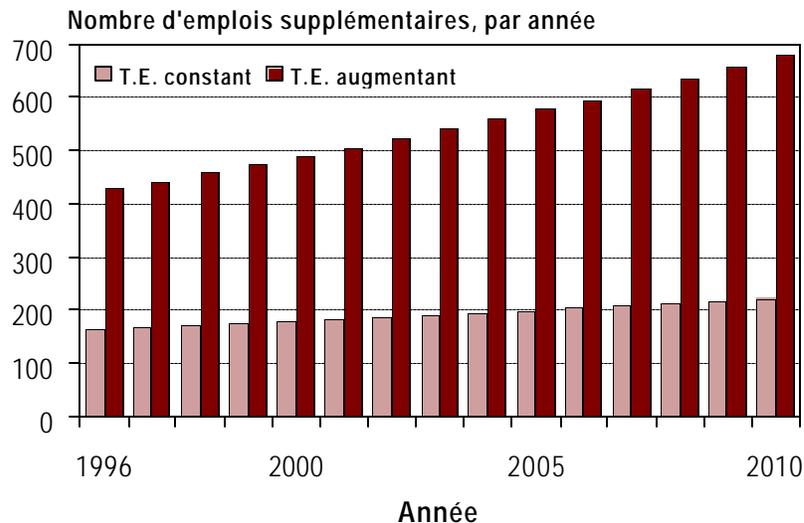
Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Figure C-8
Nombre annuel d'emplois devant être créés suivant deux scénarios de croissance de l'emploi, Indiens inscrits de 15 ans ou plus, région du Nord canadien, 1996-2010



Nota : Le taux d'emploi (T.E.) correspond au nombre de personnes occupées, qui ont un emploi, dans la population totale.

Le scénario suivant lequel le T.E. demeurera constant signifie que ce dernier devra correspondre au taux d'emploi pour l'année 1991 dans la population indienne inscrite.

Le scénario suivant lequel le T.E. augmentera signifie que le taux d'emploi dans la population indienne inscrite devra augmenter de manière à atteindre, en 2010, le taux enregistré en 1991 dans l'ensemble de la population de la région.

Sources : Nault et collaborateurs (1993); totalisations du recensement (1991) produites pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.